

2014RP-01

# **L'incidence des recettes et des dépenses gouvernementales pour les ménages québécois, 2007**

*Pouya Ebrahimi, Catherine Roch-Hansen, François Vaillancourt*

---

## **Rapport de projet *Project report***

---

Montréal  
Janvier 2014

© 2014 Pouya Ebrahimi, Catherine Roch-Hansen, François Vaillancourt. Tous droits réservés. *All rights reserved.*  
Reproduction partielle permise avec citation du document source, incluant la notice ©.  
*Short sections may be quoted without explicit permission, if full credit, including © notice, is given to the source*



Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations

## **CIRANO**

Le CIRANO est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi des compagnies du Québec. Le financement de son infrastructure et de ses activités de recherche provient des cotisations de ses organisations-membres, d'une subvention d'infrastructure du Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, de même que des subventions et mandats obtenus par ses équipes de recherche.

*CIRANO is a private non-profit organization incorporated under the Québec Companies Act. Its infrastructure and research activities are funded through fees paid by member organizations, an infrastructure grant from the Ministère du Développement économique et régional et de la Recherche, and grants and research mandates obtained by its research teams.*

### **Les partenaires du CIRANO**

#### **Partenaire majeur**

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie

#### **Partenaires corporatifs**

Autorité des marchés financiers  
Banque de développement du Canada  
Banque du Canada  
Banque Laurentienne du Canada  
Banque Nationale du Canada  
Banque Scotia  
Bell Canada  
BMO Groupe financier  
Caisse de dépôt et placement du Québec  
Fédération des caisses Desjardins du Québec  
Financière Sun Life, Québec  
Gaz Métro  
Hydro-Québec  
Industrie Canada  
Investissements PSP  
Ministère des Finances du Québec  
Power Corporation du Canada  
Rio Tinto Alcan  
State Street Global Advisors  
Transat A.T.  
Ville de Montréal

#### **Partenaires universitaires**

École de technologie supérieure (ÉTS)  
École Polytechnique de Montréal  
HEC Montréal  
Institut national de la recherche scientifique (INRS)  
McGill University  
Université Concordia  
Université de Montréal  
Université de Sherbrooke  
Université du Québec  
Université du Québec à Montréal  
Université Laval

Le CIRANO collabore avec de nombreux centres et chaires de recherche universitaires dont on peut consulter la liste sur son site web.

**ISSN 1499-8629**

Partenaire financier  
**Enseignement supérieur,  
Recherche, Science  
et Technologie**  
**Québec** 

# **L'incidence des recettes et des dépenses gouvernementales pour les ménages québécois, 2007<sup>1</sup>**

*Pouya Ebrahimi<sup>2</sup>*

*Catherine Roch-Hansen<sup>3</sup>*

*François Vaillancourt<sup>4</sup>*

---

<sup>1</sup> Nous remercions Jean-Yves Duclos pour des commentaires sur une première version du texte.

<sup>2</sup> CIRANO et Université de Montréal.

<sup>3</sup> CIRANO et Université de Montréal.

<sup>4</sup> CIRANO et Université de Montréal, courriel : [francois.vaillancourt@umontreal.ca](mailto:francois.vaillancourt@umontreal.ca)

## Table des matières

|                                                                                    |     |
|------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| Introduction.....                                                                  | 5   |
| 1. Revue des écrits .....                                                          | 6   |
| 1.1 Les études canadiennes sur l'incidence des taxes.....                          | 6   |
| 1.2 Les études non canadiennes sur l'incidence des impôts et taxes.....            | 8   |
| 1.3 Les études canadiennes sur l'incidence des dépenses publiques .....            | 12  |
| 2. Données et Méthodologie .....                                                   | 13  |
| 2.1 Données d'enquête, revenu des ménages et ses composantes.....                  | 15  |
| 2.2 Recettes des administrations publiques fédérale, provinciale et locale .....   | 16  |
| 2.3 Dépenses des administrations publiques fédérale, provinciale et locale .....   | 28  |
| 2.4 Calcul des taux effectifs des recettes et dépenses gouvernementales.....       | 47  |
| 4. Résultats.....                                                                  | 48  |
| 4.1 La composition du revenu des ménages .....                                     | 48  |
| 4.2 Le fardeau fiscal sur les ménages .....                                        | 51  |
| 4.3 Les dépenses publiques .....                                                   | 54  |
| 4.4 Les taux effectifs de recettes.....                                            | 61  |
| 4.5 Les taux effectifs de dépenses .....                                           | 71  |
| 4.6 Les taux effectifs des dépenses moins recettes fédérales et provinciales ..... | 80  |
| Conclusion .....                                                                   | 89  |
| Bibliographie.....                                                                 | 90  |
| Annexe 1 - Calcul du revenu global et de ses composantes .....                     | 92  |
| Annexe 2 – Répartition des dépenses en santé .....                                 | 98  |
| Annexe 3 – Répartition des dépenses éducation : tableaux d'allocateurs .....       | 101 |
| Annexe 4 – Montants totaux des recettes et des dépenses.....                       | 102 |
| Annexe 5 – Sources des variables utilisées dans l'étude .....                      | 107 |

## **Introduction**

Cette étude a pour objectif de répondre à la question suivante : quelle est la distribution au Québec en 2007 du fardeau des prélèvements fiscaux, soit les impôts taxes et cotisations sociales, et des avantages tirés des dépenses publiques pour les ménages regroupés en déciles de revenu monétaire. Ceci est un sujet pertinent pour les décideurs publics pour deux raisons. Premièrement, il n'y a pas nécessairement paiement des prélèvements par les redevables légaux, certains étant refilés à d'autres agents économiques. Ainsi, les entreprises ont la possibilité de refiler, en tout ou en partie, selon leur pouvoir de marché, l'imposition de leurs profits soit en aval, par l'augmentation du prix de leurs produits finaux, soit en amont, par la réduction de la rémunération des facteurs de production. Ou encore les employeurs peuvent refiler une partie plus ou moins grande de l'imposition de leur masse salariale à leurs salariés. Le fardeau (l'incidence en termes technique) économique de l'impôt ou de la taxe diffère donc du fardeau légal. Deuxièmement, l'examen de la seule fiscalité néglige comment les montants ainsi perçus sont utilisés pour fournir des services publics ou verser des paiements aux ménages québécois. L'examen de la fiscalité et des dépenses permet d'identifier les bénéfices fiscaux nets (ce qui est reçu moins ce qu'on paye) pour chacun des ménages et donc pour les divers déciles.

Notre étude se divise en trois parties. La première présente les écrits pertinents, la seconde les données et la méthodologie et la troisième, les résultats, traite de quatre thèmes : les revenus des ménages; une analyse des impôts et taxes (le terme utilisé pour couvrir l'ensemble des prélèvements); une analyse des dépenses publiques en transferts et en biens et services; et finalement une consolidation des résultats.

## **1. Revue des écrits**

Dans cette section, nous allons examiner des études canadiennes et étrangères portant sur l'incidence des impôts et taxes (huit) et des études canadiennes sur l'incidence des dépenses publiques. Les études qui traitent de l'incidence des dépenses publiques sont moins nombreuses que les études sur l'incidence des taxes; elles portent souvent sur des pays fort différents du Canada en termes de niveau de revenus et de politiques publiques.

### **1.1 Les études canadiennes sur l'incidence des impôts et taxes**

La plus ancienne étude sur l'incidence des impôts et taxes au Canada est celle de Gillespie (1964) pour la Commission Carter. On y utilise des données de type tabulaire et donc sujettes à certaines imprécisions. Au Québec, l'étude de Payette et Vaillancourt (1986) analyse pour la première fois l'incidence des recettes et des dépenses du gouvernement provincial pour l'année 1981. Les données utilisées dans cette étude proviennent du jumelage des données de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC), qui permet de calculer les déciles du revenu des ménages, et l'Enquête sur les dépenses des familles (EDF), qui mesure les dépenses des ménages selon plusieurs catégories de biens et services. Outre l'impôt sur le revenu et les taxes sur les biens et services, les auteurs examinent l'incidence des taxes sur la masse salariale, de l'impôt sur le revenu des corporations et de l'impôt foncier en attribuant le fardeau fiscal de ces taxes selon différentes hypothèses. Utilisant le revenu monétaire<sup>5</sup>, les auteurs concluent que l'incidence de l'impôt sur le revenu est nettement progressive, les taxes de sécurité sociale sont plutôt progressives, l'impôt sur le revenu des corporations est soit neutre soit régressif, d'après son allocation aux consommateurs ou aux détenteurs du capital, et les taxes sur les biens et l'impôt foncier sont nettement régressifs.

L'étude de Vermaeten, Gillespie et Vermaeten (VGV, 1994) dresse un portrait détaillé de l'incidence des taxes et impôts au Canada pour 1988. Les auteurs utilisent deux concepts du revenu : 1) le revenu préfiscalité qui correspond au revenu du marché plus le revenu non monétisé constitué principalement du loyer imputé aux propriétaires-occupants et les gains

---

<sup>5</sup> Le revenu monétaire correspond au revenu du marché et aux transferts gouvernementaux reçus par les individus ou les ménages. Pour une discussion sur les composantes du revenu monétaire, le lecteur est invité à consulter l'annexe 1 de ce rapport.

accumulés en capital; 2) le revenu global qui ajoute au revenu préfiscalité les transferts provinciaux et fédéraux aux ménages.

Les auteurs calculent les taux effectifs de taxes selon trois scénarios de l'incidence fiscale pour l'impôt sur le revenu personnel, l'impôt sur le revenu des corporations, les taxes de vente, l'impôt sur la masse salariale et l'impôt foncier. Pour l'impôt sur le revenu des corporations, le scénario régressif suppose que la moitié de cet impôt est supporté par les détenteurs du capital et l'autre moitié par les consommateurs. Le scénario progressif et le scénario standard attribuent uniquement aux détenteurs du capital le fardeau fiscal de l'impôt sur le revenu des corporations. De plus, les taxes de consommation sont principalement allouées aux consommateurs. Quant aux taxes sur la masse salariale, le scénario standard présume que les employés portent tout le fardeau fiscal relatif aux cotisations des employeurs ainsi que celles des employées, le scénario progressif alloue les cotisations des employeurs aux détenteurs du capital alors que le scénario régressif attribue cette part aux consommateurs. Enfin, pour l'impôt foncier, la partie qui est imposée au sol est supportée par les propriétaires dans tous les scénarios, tandis que la partie sur les structures commerciales est allouée aux consommateurs dans les scénarios standard et régressif, mais elle est allouée aux propriétaires dans le scénario progressif. Pour les autres types d'impôts, les auteurs présument que l'impôt ou la taxe est effectivement payé par l'entité légalement responsable du paiement de l'impôt ou la taxe; donc l'incidence légale et l'incidence économique coïncident.

Les résultats de VGV (1994) pour l'année 1988 selon le scénario standard suggèrent que les taux effectifs des impôts sur le revenu personnel progressent très rapidement à travers les groupes de revenu, ce qui contraste avec la régressivité ou la proportionnalité des autres types d'impôts. Les auteurs soulignent que les taxes de vente sont régressives malgré les crédits accordés par les gouvernements fédéraux et provinciaux aux ménages à faible revenu. L'impôt sur les profits des corporations est en général proportionnel, sauf pour les trois derniers groupes de revenu où il accuse une forte progression pour les familles à haut revenu. Quant à l'impôt sur la masse salariale, il est progressif pour les six premiers déciles de revenu, mais les taux effectifs de taxes chutent pour les quatre autres. L'impôt foncier demeure régressif pour tous les groupes de revenu. Par ailleurs, cette analyse montre que les impôts et taxes fédéraux sont plus progressifs

que les impôts et taxes provinciaux pour l'ensemble des provinces canadiennes, et les taxes locales sont nettement régressives, particulièrement pour les groupes de revenu les moins élevés.

Lee (2007) adopte le scénario progressif de VGV (1994) pour calculer l'incidence de taxes et des impôts au Canada pour 1990, 1995, 2000 et 2005. Toutefois, son analyse n'inclut pas les gains accumulés en capital mais tient compte uniquement des gains réalisés. Le résultat de l'incidence totale des taxes par déciles de revenu suggère que les taux effectifs de taxes en 2005 ont diminué par rapport à 1990 pour tous les déciles de revenu, à l'exception des trois déciles les plus pauvres où ils ont augmenté. En effet, alors que pour la majorité des Canadiens les taux effectifs de taxes ont diminué en moyenne de 2 pour cent, ils ont augmenté de 5 pour cent pour le décile le plus bas en 2005 par rapport à 1990. De plus, les estimations de Lee (2007) confirment les résultats de VGV (1994), à savoir que la progressivité du système fiscal canadien provient essentiellement des impôts fédéraux.

## **1.2 Les études non canadiennes sur l'incidence des impôts et taxes**

Au niveau fédéral, le *Congressional Budget Office (CBO)* produit annuellement pour le Congrès des États-Unis les taux effectifs de taxes et la distribution du revenu avant et après impôts des contribuables américains. Aux fins du calcul du revenu des ménages, les données de *Current Population Survey* sont jumelées avec celles de *Statistics of Income* publiées par l'Agence du Revenu américain (*Internal Revenue Service*).

La méthodologie de CBO consiste à regrouper les ménages américains en quintile de revenu. Le concept du revenu global des ménages est utilisé, qui comprend le revenu du marché, les transferts, la part de l'impôt sur la masse salariale redevable par les employeurs mais refilée aux employés, ainsi que les revenus non monétisés comme les bons alimentaires (food stamps) et les primes d'assurance santé privée payées par les employeurs.

Les taux effectifs de taxes sont calculés pour chaque quintile pour les quatre catégories de taxes fédérales qui constituent l'essentiel des recettes fiscales : l'impôt sur le revenu personnel, l'impôt sur la masse salariale, l'impôt sur le revenu des corporations et les taxes d'accise.<sup>6</sup> Il est présumé que le fardeau fiscal de l'impôt sur le revenu personnel et de l'impôt sur la masse salariale est supporté par les ménages. Toutefois, l'impôt sur le revenu des corporations est

---

<sup>6</sup> Aux États-Unis, il n'existe pas de taxe à la consommation généralisée au niveau fédéral.



uniquement attribué aux détenteurs du capital proportionnellement à leurs revenus de placements. Le CBO admet que l'allocation de l'impôt sur le revenu des corporations ne fait pas consensus parmi les économistes et reconnaît qu'une partie du fardeau de cet impôt puisse être supportée par les travailleurs à plus long terme. Quant aux taxes d'accise, la partie directe de ces taxes est distribuée aux ménages selon leurs dépenses de consommation taxables et la partie indirecte, c'est-à-dire les taxes d'accise que les entreprises payent sur leurs intrants, est répartie selon les dépenses de consommation globale des ménages.

Les résultats du tableau 1 tirés des résultats du CBO pour l'année 2007 montrent que les taux effectifs de taxes pour l'ensemble du système fiscal fédéral américain sont progressifs, allant de 4 pour cent pour le quintile le plus faible en revenu à 25 pour cent pour le quintile le plus élevé. Cette progressivité provient surtout de l'impôt sur le revenu personnel dont la progression est plus accentuée dans les quintiles supérieurs. La taxe sur la masse salariale augmente légèrement du premier au deuxième quintile, reste proportionnelle dans les deux quintiles suivants, et diminue pour le dernier quintile. L'impôt sur le revenu des corporations subit une forte hausse au dernier quintile. Les taxes d'accise sont régressives.

**Tableau 1 - Les taux effectifs de taxes fédérales, en moyenne, par quintile, États-Unis, 2007**

| Type de taxes                                            | Q1   | Q2   | Q3   | Q4   | Q5   | Tous |
|----------------------------------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Impôt sur le revenu</b>                               | -6,8 | -0,4 | 3,3  | 6,2  | 14,4 | 9,3  |
| <b>Taxe sur la masse salariale</b>                       | 8,8  | 9,5  | 9,4  | 9,5  | 5,7  | 7,4  |
| <b>Impôt sur le revenu des corporations</b>              | 0,4  | 0,5  | 0,8  | 1,1  | 4,6  | 3,0  |
| <b>Taxes d'accise</b>                                    | 1,6  | 1,0  | 0,8  | 0,7  | 0,4  | 0,6  |
| <b>Total des impôts et taxes du gouvernement fédéral</b> | 4,0  | 10,6 | 14,3 | 17,4 | 25,1 | 20,4 |

Source : *Congressional Budget Office (CBO)*, Average Federal Tax Rates in 2007, Juin 2010.

Le CBO publie également les taux effectifs de taxation pour les ménages avec enfant de moins de 18 ans, pour les ménages dont l'aîné est âgé de 65 ans ou plus (et sans enfant de moins de 18 ans) et pour tout autre type de ménages.

L'incidence des taxes et impôts au niveau des États américains fait également l'objet de plusieurs études. L'Agence du revenu de Minnesota calcule tous les deux ans les taux effectifs de taxation

pour les ménages. Le rapport le plus récent de cette agence examine le fardeau fiscal par déciles de revenu en 2008. Les impôts et taxes retenues comptent pour 99 pour cent des taxes et impôts directement payés au Minnesota par les ménages et les entreprises. Les résultats du rapport sont basés sur un échantillon aléatoire de 104 809 ménages au Minnesota. Le poids de chaque ménage est ensuite appliqué pour représenter au total 2,54 millions de ménages.

La mesure du revenu retenue dans l'étude de l'Agence du revenu de Minnesota est le revenu monétaire. Ce dernier comprend les salaires avant impôts, les intérêts et les dividendes, le revenu d'entreprise, les pensions et les bénéfices et d'autres sources du revenu monétaire du ménage. En revanche, contrairement au CBO, toute forme de revenu non monétisé est exclue (par exemple les bons alimentaires, les bénéfices découlant de *Medicare* et/ou de *Medicaid*). De plus, les gains en capital et le revenu de pension sont ajoutés à la mesure du revenu uniquement lorsqu'ils sont réalisés et non pas lorsqu'ils sont accumulés.

Les taux effectifs de taxes sont calculés pour l'impôt sur le revenu personnel, l'impôt sur le revenu des corporations, les taxes de vente, les taxes d'accise et les impôts fonciers (à la fois imposés par l'État et les municipalités). L'incidence légale de l'impôt sur le revenu personnel est censée correspondre à son incidence fiscale. L'impôt sur le revenu des corporations est alloué aux détenteurs du capital, aux consommateurs et aux travailleurs selon les proportions qui varient en fonction du secteur de taxation et du différentiel du taux d'imposition avec les États voisins. De plus, étant donné qu'une portion importante du capital au Minnesota n'appartient pas aux résidents de cet État, l'étude distingue l'incidence de l'impôt sur le revenu des corporations entre les détenteurs du capital résident et non-résidents de Minnesota. Pour le reste, on présume que l'impôt foncier résidentiel est payé par les propriétaires et les taxes à la consommation sont chargées aux consommateurs, selon leurs dépenses de consommation en biens taxables.

En ce qui a trait aux impôts administrés par l'État de Minnesota, les résultats calculés pour l'année 2008 indiquent que l'impôt sur le revenu personnel est progressif mais dans une moindre mesure que l'impôt sur le revenu personnel fédéral, les taux effectifs de l'impôt se situant dans un intervalle de 1,2 pour cent du revenu pour le premier décile à 5,4 pour cent pour le dixième décile. L'impôt sur le revenu des corporations est nettement régressif, passant de 1,3 pour cent pour le premier décile à 0,2 pour cent pour le dernier décile. Ceci est aussi le cas pour les taux effectifs de taxes de vente et de taxes d'accise, qui diminuent à mesure que le revenu augmente.

Par ailleurs, l'impôt foncier imposé par l'État de Minnesota est régressif, mais il est moins élevé que l'impôt foncier local sur les logements résidentiels et sur les logements non résidentiels.

L'Agence du revenu de Wisconsin a produit en 2004 une étude portant sur le fardeau fiscal des taxes étatiques et municipales pour les ménages. Ce fardeau correspond à 88 pour cent des taxes et impôts payés au niveau étatique et municipal en 2001.

Cette étude utilise une méthodologie comparable à celle utilisée par Minnesota, notamment en adoptant une définition similaire du revenu qui est composé des gains en capital réalisés et en excluant les sources de revenu non monétisé.

Les taxes et impôts étudiés sont l'impôt sur le revenu personnel, l'impôt sur le revenu des corporations, les taxes de vente administrées par l'État et par les municipalités locales, l'impôt foncier local et l'impôt sur les services municipaux. Pour examiner l'incidence des taxes, trois scénarios sont considérés : Le premier scénario qui est le plus régressif présume que lorsque le capital est imposé, ce sont les consommateurs et/ou les travailleurs qui assument la totalité de l'impôt. Le deuxième scénario alloue une part de l'impôt sur le capital aux détenteurs du capital, et le reste aux travailleurs et aux consommateurs. Le dernier scénario présume que tout l'impôt sur le capital est payé par les détenteurs du capital.

Pour chaque quintile du revenu, l'incidence des divers impôts et taxes sur le revenu des corporations, des taxes de vente, de l'impôt foncier et de l'impôt sur les services est calculée. En général, les taux effectifs de taxes diminuent du scénario le plus régressif au scénario le plus progressif pour tous les quintiles.

Pour l'année 2003, l'État du Kansas a également analysé l'incidence de ses taxes et impôts. Cette analyse s'applique à l'incidence de l'impôt sur le revenu personnel (État), de l'impôt foncier (État et municipalités) et des taxes de vente (État et municipalités).

Les taux effectifs de taxation sont calculés en tenant compte entre autres de la proximité avec les autres États des ménages. Les résultats montrent que pour une même taxe le fardeau fiscal des ménages ayant un revenu similaire peut varier selon la distance entre leur lieu de résidence et avec les frontières des États voisins.

### **1.3 Les études canadiennes sur l'incidence des dépenses publiques**

La question de l'incidence des dépenses publiques est moins étudiée que celle de la fiscalité quoiqu'il existe des exceptions, l'étude de Gillespie (1964) étant la première au Canada.

La première au Québec comme notée ci-haut est celle de Payette et Vaillancourt (1986). Quoique l'analyse soit détaillée, le manque d'information sur la ventilation des dépenses fédérales au niveau provincial et le manque de détails précis sur les bénéficiaires directs des dépenses en transferts forcent les auteurs à allouer les bénéfices reçus selon des hypothèses d'allocateurs. Néanmoins, les résultats démontrent que l'incidence des dépenses publiques des trois plus grandes catégories de dépenses, soit les transferts, l'éducation et la santé, sont progressives.

Plus récemment, Mackenzie et Shillington (2009) ont examiné l'impact redistributif des dépenses publiques au Canada. Ils utilisent des données similaires aux nôtres dont celles de *l'Institut canadien d'information sur la santé*, pour mesurer les bénéfices en santé reçus par personne, ainsi que la *Base de données et modèle de simulation de politique social (BD/MSPS)*.

Ils attribuent les bénéfices soit directement selon les caractéristiques familiales, principalement pour les dépenses en transferts, soit par la présence de bénéficiaires directs, comme pour les bénéfices en éducation pour les ménages avec un ou plus d'enfants présents. Ils emploient aussi des variables indirectes, comme les dépenses en carburants et lubrifiants pour les dépenses routières, et des allocateurs généraux, comme le revenu ou le nombre de personnes par ménage, pour des dépenses générales comme les dépenses en défense nationale. Les résultats de cette étude indiquent que les Canadiens à faible revenu bénéficient plus des transferts aux particuliers tandis que les Canadiens à revenu moyen bénéficient plus des dépenses en services et en biens. Dans l'ensemble, Mackenzie et Shillington (2009) concluent donc que les dépenses publiques en biens et en transferts sont progressives.

## 2. Données

Les données utilisées dans notre étude sont pour 2007 et proviennent principalement des tableaux consolidés du Système de Gestion Financière et de la Base de données et modèle de simulation de politiques sociales (BD/MSPS) de Statistique Canada. Le SGF est un ensemble de tableaux produits par Statistique Canada afin de présenter de façon uniformisée les recettes et dépenses publiques des divers niveaux de gouvernement au Canada. La BD/MSPS est construite par Statistique Canada en combinant des données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM), des déclarations de l'impôt des particuliers et des dossiers historiques des demandes de prestations d'assurance-emploi (AE).<sup>7</sup>

La BD/MSPS est un outil bien conçu pour étudier la question de l'incidence des impôts et taxes au Québec étant donné la taille de l'échantillon et les informations détaillées sur le revenu, les crédits d'impôts et les dépenses privées des ménages, l'unité d'analyse retenue dans cette étude. La taille de l'échantillon est de 88 732 ménages à l'échelle du Canada et de 17 629 au Québec. La définition du ménage selon Statistique Canada correspond à tous les individus qui occupent un même foyer. Ainsi, un ménage peut regrouper plus d'une famille économique ou de recensement.<sup>8</sup> Aux fins du calcul du revenu, des impôts et des dépenses, nous avons appliqué les poids associés à chaque ménage pour que les résultats obtenus soient représentatifs de l'ensemble de la population du Québec en 2007, soit 3 424 425 ménages selon la BD/MSPS.

De plus, les estimations tirées de la BD/MSPS sont plus précises en ce qui a trait aux ménages à revenu élevé que celles que l'on pourrait obtenir d'autres fichiers de microdonnées tels l'EDTR ou l'EDM. Ceci accroît la précision de nos estimations car les individus à hauts revenus payent une part importante de certains impôts. La figure 1 présente la distribution par décile de revenu monétaire de l'échantillon, faisant clairement ressortir la surpondération des ménages à revenu élevé dans la base de données de la BD/MSPS.

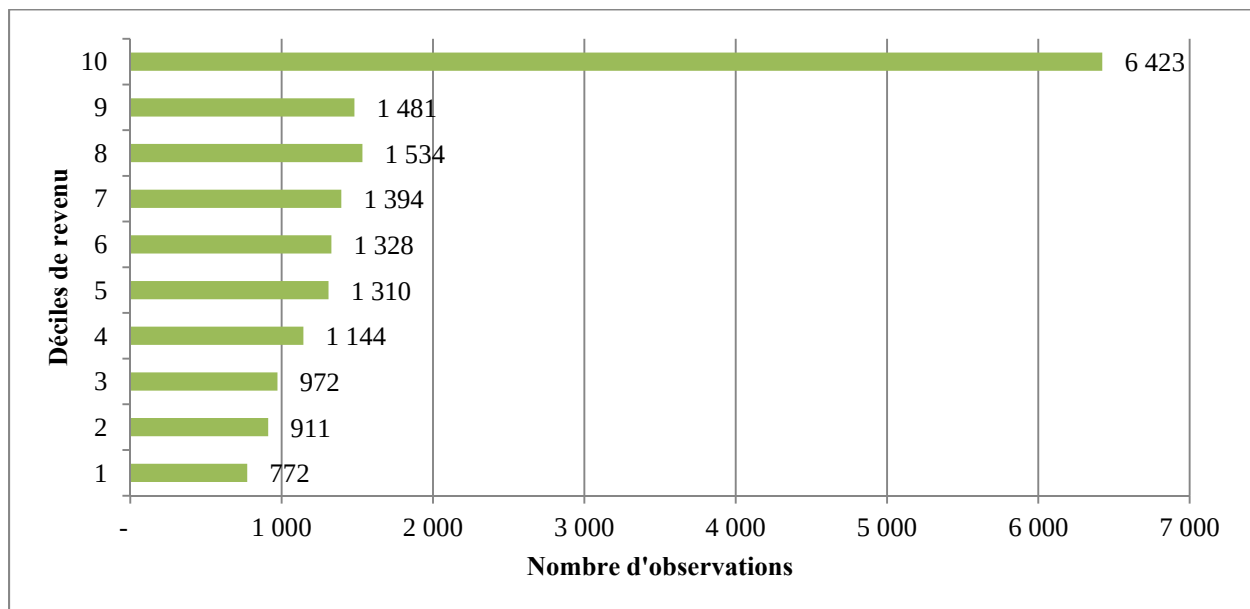
---

<sup>7</sup> Pour un traitement complet de la compilation des données dans la BD/MSPS, voir « *Guide de création de la base de données BD/MSPS* », Statistique Canada :

[http://ivt.crepuq.qc.ca/smsps/documentation/guide\\_creation\\_bd.pdf](http://ivt.crepuq.qc.ca/smsps/documentation/guide_creation_bd.pdf) (site consulté le 14 février 2012)

<sup>8</sup> Une famille économique est définie comme un groupe de personnes partageant une unité de logement commune et apparentée par le sang, le mariage (y compris les conjoints de fait) ou l'adoption/tutelle. Une famille de recensement comprend un chef de famille, son conjoint et ses enfants âgés de moins de 25 ans, qui vivent ensemble dans le même logement. (Source : *Guide des variables, BD/MSPS* de Statistique Canada).

**Figure 1 - Le nombre de répondants dans la BD/MSPS, par décile de revenu monétaire, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada.

Finalement, grâce à l'utilisation intégrée des tableaux d'entrées-sorties de Statistique Canada, la BD/MSPS nous permet d'estimer les taxes directes et indirectes payées par les ménages par type de taxes et par catégorie de dépenses de biens et services. En effet, des taxes telles celles sur le carburant par exemple sont payées à la fois directement et indirectement (coût du transport des produits consommés) par les ménages. Cette fonction s'avère particulièrement utile dans le calcul de l'incidence des taxes à la consommation fédérales et provinciales.

Par ailleurs, l'information détaillée dans la BD/MSPS sur les revenus des transferts gouvernementaux est fort utile pour l'analyse de l'incidence des dépenses gouvernementales.

### 3. Méthodologie

L'analyse de l'incidence fiscale est, règle générale, faite pour une année, bien qu'il existe des études examinant l'incidence des taxes et des dépenses fiscales sur la vie entière des individus ou ménages. Comme le soulignent Kesselman & Cheung (2004), les partisans du revenu à vie prétendent que la variabilité du revenu des individus d'une année à l'autre et à chaque étape de leur vie justifie le choix d'un horizon plus étendu qu'une seule année pour mesurer l'incidence des impôts et taxes. Toutefois, l'estimation du revenu à vie des individus n'est pas dépourvue d'incertitude car elle repose sur plusieurs hypothèses discutables, notamment en ce qui a trait au fait que les prêts et emprunts se fassent au même taux.

Nous avons choisi l'approche annuelle pour mesurer l'incidence des taxes et des dépenses sur les ménages québécois en 2007. Cette approche permet aux autorités publiques et aux contribuables d'observer concrètement le fardeau des taxes qui repose sur chaque décile de revenu au Québec et quels déciles tirent les avantages des dépenses publiques.

#### 3.1 Revenu des ménages et ses composantes

Dans la section portant sur la revue des écrits sur l'incidence, nous avons mentionné qu'il existe trois manières de mesurer le revenu des ménages : la première est celle dite du revenu du marché<sup>9</sup> des ménages plus la somme de toute ressource financière qui améliore le bien-être des ménages, ainsi que les ajustements au revenu, mais sans aucune intervention (ponction ou injection) de la part du gouvernement; la deuxième est celle dite revenu global qui tient aussi compte des transferts gouvernementaux en espèce; la troisième dite revenu post fisc ajoute au revenu global des ménages les dépenses du gouvernement en biens et services et en soustrait les taxes et impôts.

Dans le cadre de notre étude, nous avons retenu le concept du revenu global pour mesurer le revenu des ménages. La variable du revenu total dans la BD/MSPS comprend d'une part les revenus du marché des ménages, c'est-à-dire l'ensemble des revenus d'emploi, de placement et de pension, et d'autre part les revenus de transferts fédéraux et provinciaux qui sont accordés aux ménages. Or, il faut additionner au revenu monétaire mesuré par la BD/MSPS d'autres catégories de revenu afin qu'il représente le revenu global tel que nous l'avons défini. Ces

---

<sup>9</sup> Cette définition du revenu du marché n'est pas celle que Statistique Canada utilise

revenus supplémentaires sont les revenus non monétisés qui sont imputés aux ménages, les gains en capital accumulés et d'autres sources du revenu telles que les dons et les héritages reçus par les ménages<sup>10</sup>. De plus, nous avons fait l'hypothèse que les cotisations des employeurs au Régime d'assurance-emploi (RAE), au Régime des rentes du Québec (RRQ), au Régime des pensions du Canada (RPC) et au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) sont refilées indirectement aux employés et doivent donc être ajoutées au revenu d'emploi des salariés dans le calcul des taxes et impôts. VGV (1994) affirment que dans une petite économie ouverte et compétitive, où le capital peut se déplacer plus facilement que le travail, il est raisonnable de faire l'hypothèse que les contributions sociales payées par les employeurs sont refilées aux employés. Par conséquent, si on considère ces contributions comme un impôt sur la masse salariale pour les employés, il faut ajouter les contributions sociales au revenu global des salariés puisque nous mesurons le revenu global avant impôts.

### **3.2 Recettes des administrations publiques fédérale, provinciale et locale**

Le tableau 2 présente les recettes de l'administration publique fédérale et provinciale/locale pour le Québec et la manière dont elles sont allouées aux ménages dans chaque décile du revenu. Nous regroupons administration provinciale et administration locale soit les commissions scolaires et les instances de niveau municipal étant donné les liens étroits qui les relient. Les montants présentés dans ce tableau proviennent des recettes consolidées du *SGF* et incluent l'ensemble des recettes de sources propres à l'exception de la vente de biens et services, des revenus de placements et des autres recettes de sources propres qui ne représentent pas un fardeau fiscal pour les ménages. Les recettes de sources propres sont définies telles que « les recettes qu'une administration publique tire des impôts qu'elle lève, des licences et permis qu'elle octroie et des droits ou de toutes les autres redevances qu'elle perçoit ». <sup>11</sup>

Nous avons alloué les taxes et impôts en provenance des tableaux consolidés du *SGF* selon les variables modélisées de la BD/MSPS en suivant les règles d'allocation suggérées dans la littérature sur l'incidence. Puisque les recettes consolidées du *SGF* n'affichent pas les montants fédéraux par province, nous avons calculé les recettes fédérales pour le Québec grâce au poids du

---

<sup>10</sup> Nous présentons au tableau 6 la liste et l'importance de ces divers éléments de revenus.

<sup>11</sup> Cette définition ainsi que les définitions de chaque catégorie de recettes émanent de la Classification des recettes et des dépenses de l'administration publique du *Système de gestion financière (SGF)* disponible à l'adresse : <http://www.statcan.gc.ca/pub/68f0023x/2006001/chap/chap6-fra.htm> (site consulté le 9 juillet 2012)



Québec dans le total des recettes fédérales pour chaque catégorie de recettes dans la BD/MSPS. Les lignes qui suivent montrent de quelle manière nous avons calculé et réparti les impôts et les taxes pour chacun des déciles.

**Tableau 2 - Les recettes de l'administration publique fédérale et provinciale/locale, par catégorie de recettes, et les allocateurs employés (nom de la variable BD/MSPS) en millions de dollars, Québec, 2007**

|                                                           | Niveau d'administration fédéral                                                                                                                 |                                                                                |         | Niveau d'administration provincial et local                                                                                                     |                                                                                                                                                              |         |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------|---------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| Type de taxes                                             | Allocateur                                                                                                                                      | Fardeau                                                                        | Montant | Allocateur                                                                                                                                      | Fardeau                                                                                                                                                      | Montant |
| <b>Impôts sur le revenu</b>                               |                                                                                                                                                 |                                                                                | 24 441  |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                              | 25 982  |
| <b>1. Impôts sur le revenu des particuliers</b>           | Impôt fédéral net à payer (imtxf) de la <i>BD/MSPS</i>                                                                                          | 100 % aux ménages                                                              | 16 948  | Impôt provincial à payer (imtxp) de la <i>BD/MSPS</i>                                                                                           | 100 % aux ménages                                                                                                                                            | 21 877  |
| <b>2. Impôts sur le revenu des corporations</b>           | Dépenses nettes de consommation (ctnexp), montant réel des dividendes canadiens (ididiv), salaires et traitements (idiemp) de la <i>BD/MSPS</i> | 33 % aux consommateurs, 33 % aux détenteurs de capitaux, 33 % aux travailleurs | 7 494   | Dépenses nettes de consommation (ctnexp), montant réel des dividendes canadiens (ididiv), salaires et traitements (idiemp) de la <i>BD/MSPS</i> | Scénario de base : 33 % aux consommateurs, 33 % aux détenteurs de capitaux, 33 % aux travailleurs.<br>Scénario alternatif : 50 % au capital, 50 % au travail | 4 048   |
| <b>3. Impôts sur l'exploitation minière et forestière</b> | -                                                                                                                                               | -                                                                              | -       | Impôt sur le revenu des corporations provinciales                                                                                               | 33 % aux consommateurs, 33 % aux détenteurs de capitaux, 33 % aux travailleurs                                                                               | 57      |
| <b>Taxes à la consommation</b>                            |                                                                                                                                                 |                                                                                | 9 624   |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                              | 14 868  |
| <b>4. Taxes générales de vente</b>                        | TPS fédérale (ctfgst) + TPS fédérale sur le logement de la <i>BD/MSPS</i>                                                                       | 100 % aux consommateurs                                                        | 6 706   | Taxe provinciale sur les ventes au détail (ctprst) de la <i>BD/MSPS</i>                                                                         | 100% aux consommateurs                                                                                                                                       | 8 953   |
| <b>5. Taxes sur les boissons alcooliques et le tabac</b>  | Droits d'accise fédéraux (ctfexd) et taxes d'accise fédérales (ctfext) de la <i>BD/MSPS</i>                                                     | 100 % aux consommateurs                                                        | 817     | Taxe provinciale sur le tabac (ctptob) et taxe provinciale sur la quantité de gallons de spiritueux (ctplgl) de la <i>BD/MSPS</i>               | 100 % aux consommateurs                                                                                                                                      | 887     |
| <b>6. Taxes sur les divertissements</b>                   | Gains nets de jeux de hasard (n201) de l'EDM                                                                                                    | 100 % aux consommateurs                                                        | 3       | Taxe provinciale sur les spectacles (ctpamn) de la <i>BD/MSPS</i>                                                                               | 100 % aux consommateurs                                                                                                                                      | 23      |
| <b>7. Taxes sur les carburants</b>                        | Droits d'accise fédéraux (ctfexd) et taxes d'accise fédérales (ctfext) de la <i>BD/MSPS</i>                                                     | 100 % aux consommateurs                                                        | 1 130   | Taxe provinciale sur l'essence (ctpgas) et taxe provinciale sur les émissions carboniques (ctpcar) de la <i>BD/MSPS</i>                         | 100% aux consommateurs                                                                                                                                       | 1 707   |

|                                                           |                                                                                             |                         |     |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                            |        |
|-----------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| <b>8. Droits de douane</b>                                | Droits de douane fédéraux à l'importation (ctfcid) par la <i>BD/MSPS</i>                    | 100 % aux consommateurs | 832 | -                                                                                                                                                                  | -                                                                                                                                                                                          | -      |
| <b>9. Bénéfices sur la vente des boissons alcooliques</b> | -                                                                                           | -                       | -   | Profits réalisés par les provinces sur les activités des régies des alcools (cttplq) de la <i>BD/MSPS</i>                                                          | 100 % aux consommateurs                                                                                                                                                                    | 709    |
| <b>10. Bénéfices remis tirés des jeux de hasard</b>       | -                                                                                           | -                       | -   | Gains nets de jeux de hasard (n201) de l'EDM                                                                                                                       | 100 % aux consommateurs                                                                                                                                                                    | 1 467  |
| <b>11. Autres taxes à la consommation</b>                 | Droits d'accise fédéraux (ctfexd) et taxes d'accise fédérales (ctfext) de la <i>BD/MSPS</i> | 100 % aux consommateurs | 137 | Dépenses nettes de consommation (ctnexp) de la <i>BD/MSPS</i>                                                                                                      | 100 % aux consommateurs                                                                                                                                                                    | 1 122  |
| <b>Impôts fonciers et impôts connexes</b>                 | -                                                                                           | -                       | -   |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                            | 11 090 |
| <b>12. Impôts fonciers</b>                                | -                                                                                           | -                       | -   | Pour la partie résidentielle : Impôts fonciers payés (improptx) de la <i>BD/MSPS</i> ; Pour la partie non résidentielle : Dépenses nettes de consommation (ctnexp) | 100 % aux ménages pour les impôts fonciers résidentiels (59 % payés par les propriétaires et 41 % payés par les locataires)<br>100 % aux ménages pour les impôts fonciers non résidentiels | 8 885  |
| <b>13. Impôts sur le capital</b>                          | -                                                                                           | -                       | -   | Dépenses nettes de consommation (ctnexp), montant réel des dividendes canadiens (ididiv), salaires et traitements (idiemp) de la <i>BD/MSPS</i>                    | 33 % aux consommateurs, 33 % aux détenteurs de capitaux, 33 % aux travailleurs                                                                                                             | 1 295  |
| <b>14. Autres impôts fonciers et impôts connexes</b>      | -                                                                                           | -                       | -   | Impôts fonciers payés (improptx) de la <i>BD/MSPS</i>                                                                                                              | 100 % aux ménages pour les impôts fonciers résidentiels 100 % aux ménages pour les impôts fonciers non résidentiels                                                                        | 911    |
| <b>Autres taxes et impôts</b>                             |                                                                                             |                         | 330 |                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                            | 7 187  |

|                                                                                  |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                 |        |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                 |         |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------|
| <b>15. Impôts sur la masse salariale</b>                                         | -                                                                                                                                               | -                                                                                                                                                               | -      | Salaires et traitements (idiemp) de la <i>BD/MSPS</i>                                                                                           | 100 % aux travailleurs                                                                                                                                          | 4 897   |
| <b>16. Immatriculation, droits et permis - véhicules automobiles</b>             | -                                                                                                                                               | -                                                                                                                                                               | -      | Dépenses nettes en carburant et lubrifiants de véhicules automobiles (ctnexp30) de la <i>BD/MSPS</i>                                            | 100 % aux consommateurs                                                                                                                                         | 1 007   |
| <b>17. Taxes et permis provenant de l'exploitation des ressources naturelles</b> | Dépenses nettes de consommation (ctnexp), montant réel des dividendes canadiens (ididiv), salaires et traitements (idiemp) de la <i>BD/MSPS</i> | 33 % aux consommateurs, 33 % aux détenteurs de capitaux, 33 % aux travailleurs                                                                                  | 128    | Dépenses nettes de consommation (ctnexp), montant réel des dividendes canadiens (ididiv), salaires et traitements (idiemp) de la <i>BD/MSPS</i> | 33 % aux consommateurs, 33 % aux détenteurs de capitaux, 33 % aux travailleurs                                                                                  | 37      |
| <b>18. Impôts divers</b>                                                         | Dépenses nettes de consommation (ctnexp) de la <i>BD/MSPS</i>                                                                                   | 100 % aux consommateurs                                                                                                                                         | 202    | Dépenses nettes de consommation (ctnexp) de la <i>BD/MSPS</i>                                                                                   | 100 % aux consommateurs                                                                                                                                         | 1 246   |
| <b>19. Primes d'assurance médicaments</b>                                        | -                                                                                                                                               | -                                                                                                                                                               | -      | Dépenses nettes en assurance accident et assurance maladie (ctnexp25)                                                                           | 100 % aux consommateurs                                                                                                                                         | 807     |
| <b>20. Contributions aux régimes de sécurité sociale</b>                         | Cotisations à l'assurance-emploi (imcqppc) de la <i>BD/MSPS</i>                                                                                 | 100 % aux travailleurs pour les contributions payées par les employés et 100 % aux travailleurs pour celles payées par les employeurs (ajustement aux salaires) | 3 264  | Primes des travailleurs au titre du RRQ et du RQAP (imqpipp & imqpippse) et Salaires et traitements (idiemp) de la <i>BD/MSPS</i>               | 100 % aux travailleurs pour les contributions payées par les employés et 100 % aux travailleurs pour celles payées par les employeurs (ajustement aux salaires) | 5 497   |
| <b>Total des taxes et impôts</b>                                                 |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                 | 47 614 |                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                 | 124 559 |

Source : Tableau 385-0001, 385-0002 et 385-0006 de *Statistique Canada*, et calcul des auteurs.

### ***3.2.1. Impôts sur le revenu***

Les impôts sur le revenu comprennent l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt sur le revenu des corporations et l'impôt sur l'exploitation minière et forestière.

#### *Ligne 1 - Impôts sur le revenu des particuliers*

Au Québec, l'impôt sur le revenu des particuliers est perçu à la fois par le gouvernement provincial et par le gouvernement fédéral<sup>12</sup>. En 2007, les ménages québécois ont payé 24 441 millions de dollars en impôts sur le revenu au niveau fédéral et 25 982 millions de dollars au niveau provincial.

Nous attribuons l'impôt sur le revenu personnel provincial et fédéral aux ménages selon les variables correspondantes dans la BD/MSPS et présumons que cet impôt est supporté par l'unité économique qui paye l'impôt, c'est-à-dire que l'incidence légale de l'impôt sur le revenu correspond à son incidence économique.

#### *Ligne 2 - Impôts sur le revenu des corporations*

L'impôt sur le revenu des corporations est perçu à la fois par le gouvernement fédéral et provincial. Il peut être supporté par les détenteurs du capital, les travailleurs et les consommateurs. La proportion payée par chaque type d'agent est incertaine comme l'indique la recension des écrits. Nous avons procédé dans un premier temps en divisant le montant de l'impôt sur le revenu des corporations en trois tranches équivalentes : le capital (1/3), le travail (1/3) et la consommation (1/3). La répartition du montant de l'impôt sur le revenu des corporations pour chaque décile a ensuite été calculée selon la part des recettes en dividendes canadiens, des salaires et traitements et des dépenses de consommation pour chacun des déciles par rapport à l'ensemble des dix déciles.

---

<sup>12</sup> Suite à une entente avec le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec reçoit moins de paiements de transfert que les autres provinces et occupe une plus grande part de ce champ fiscal. Les résidents du Québec ont donc droit à un abattement de 16,5 pour cent de l'impôt fédéral de base. Le montant afférent est déduit de l'impôt fédéral dans nos calculs. (Bird et Vaillancourt, 2005)

De plus, nous avons aussi examiné un scénario alternatif selon lequel l'impôt sur le revenu des corporations est réparti de façon égale entre le capital (1/2) et le travail (1/2).

Plus l'impôt sur le revenu des corporations est supporté par les détenteurs du capital, plus cet impôt est un impôt progressif car les détenteurs du capital ont en général des revenus plus élevés que la moyenne. Toutefois, même en presumant que l'impôt sur le revenu des corporations est progressif, la contribution de l'impôt sur le revenu des corporations à la progressivité générale du système fiscal est faible puisqu'il représente un faible pourcentage (moins de 10 %) des recettes fiscales par rapport aux autres formes d'imposition.

Les recettes de l'imposition du revenu des corporations se situent à 7 494 millions de dollars au niveau fédéral et 4 048 millions de dollars au niveau provincial en 2007.

### *Ligne 3 - Impôt sur l'exploitation minière et forestière*

Au niveau de l'administration provinciale, ces impôts sont appliqués sur les bénéfices des entreprises opérant dans le secteur des ressources naturelles. Par conséquent, nous avons ajouté les impôts sur l'exploitation minière et forestière à l'impôt sur le revenu des corporations au niveau provincial et l'avons réparti comme ce dernier.

### **3.2.2. Taxes à la consommation**

Il existe deux composantes aux taxes à la consommation. D'une part, les taxes directement payées par les ménages lors de l'achat des biens et services. Ces taxes ne sont pas incluses dans le prix du produit et s'ajoutent à celui-ci au moment de la transaction. D'autre part, les taxes indirectes sont les taxes payées par les entreprises sur leurs intrants qui sont supportées par les consommateurs. En augmentant le prix de leur produit d'un montant équivalent à celui de la taxe, les entreprises transfèrent ces taxes aux acheteurs du produit final.

Les informations sur les taxes à la consommation de la BD/MSPS comprennent à la fois les parts directe et indirecte de ces taxes par ménage. Le tableau 3 présente les taxes directes et indirectes payées par les ménages au Québec pour les principales catégories de taxe à la consommation :

**Tableau 3 - Les taxes à la consommation, en millions de dollars, Québec, 2007**

| Type de taxe                                           | Direct | Indirect | Total |
|--------------------------------------------------------|--------|----------|-------|
| <b>TPS fédérale</b>                                    | 5 273  | 492      | 5 765 |
| <b>Droits de douane fédéraux à l'importation</b>       | 545    | 52       | 596   |
| <b>Droits d'accise fédéraux</b>                        | 759    | 50       | 809   |
| <b>Taxes d'accise fédérales</b>                        | 626    | 209      | 836   |
| <b>Taxe provinciale sur les ventes au détail (TVQ)</b> | 7 484  | 615      | 8 099 |
| <b>Taxe provinciale sur les émissions carboniques</b>  | 16     | 11       | 27    |
| <b>Taxe provinciale sur l'essence</b>                  | 824    | 316      | 1,141 |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. La répartition entre taxe directe et indirecte a été faite à l'aide d'informations fournies aux auteurs par Statistique Canada.

Nous supposons que les taxes à la consommation directes et indirectes sont supportées par les consommateurs.

#### *Ligne 4 - Taxes générales de vente*

Au niveau provincial, cette taxe correspond à la taxe de vente du Québec (TVQ). Au niveau fédéral, elle correspond à la taxe sur les produits et services (TPS). Nous avons alloué les taxes générales de vente pour les ménages dans chaque décile selon la variable correspondant à la catégorie des taxes de vente dans la BD/MSPS. Les recettes en provenance de la TPS pour le gouvernement fédéral sont de 6 706 millions de dollars et celles en provenance de la TVQ pour le gouvernement provincial sont de 8 953 millions de dollars.

#### *Ligne 5 - Taxes sur les boissons alcooliques et le tabac*

Les taxes sur les boissons alcooliques incluent les droits et les taxes d'accise sur le volume et la vente de boissons alcooliques et les taxes sur le tabac comprennent les taxes et les droits d'accise appliqués sur les produits du tabac. Au palier provincial, ces taxes sont réparties entre les ménages d'après les variables de la BD/MSPS correspondant aux taxes provinciales sur la quantité de gallons de spiritueux et sur le tabac. Au palier fédéral, les taxes sur les boissons

alcooliques et le tabac sont distribuées par le montant de droits et taxes d'accise fédéraux payés par les ménages dans la BD/MSPS.

#### *Ligne 6 - Taxes sur les divertissements*

Ces taxes touchent à la fois les activités culturelles et les jeux de hasard. Au niveau provincial, nous avons distribué les taxes sur les divertissements selon la répartition des taxes provinciales sur les spectacles. Au niveau fédéral, la classification du SGF précise que les recettes provenant des taxes sur les divertissements ne sont que des taxes sur les hippodromes. Par conséquent, nous avons attribué le montant de ces recettes par décile selon les dépenses en jeux de hasard de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM). Ceci se fait avec un calcul auxiliaire utilisant les micros-données de l'EDM de 2007. Nous les trions selon les revenus, calculons le montant moyen pour les ménages de chaque décile EDM et attribuons ce montant au décile BD/MSPS.

#### *Ligne 7 - Taxes sur les carburants*

Les taxes sur les carburants sont les taxes sur l'essence et autres types de carburants. Au niveau provincial, ces taxes sont allouées selon les taxes provinciales sur l'essence et les taxes sur les émissions de carbone de la BD/MSPS. Au niveau fédéral, nous avons ajouté ces taxes aux droits et taxes d'accise.

#### *Ligne 8 - Droits de douane*

Les droits de douane sont appliqués aux importations; ils sont perçus uniquement par le gouvernement fédéral. La variable « droits de douane fédéraux à l'importation » de la BD/MSPS a servi d'allocateur pour ces recettes.

#### *Ligne 9 - Bénéfices sur la vente des boissons alcooliques*

Les bénéfices sur la vente des boissons alcooliques correspondent aux profits réalisés par la société des alcools du Québec (SAQ). Ils sont attribués selon une variable portant sur les marges bénéficiaires de la SAQ imputée aux ménages dans la BD/MSPS.



### *Ligne 10 - Bénéfices remis tirés des jeux de hasard*

Pour les profits réalisés par Loto-Québec, nous avons réparti le montant des profits réalisés par le pourcentage des dépenses en jeux de hasard effectués par les ménages pour chaque décile grâce à l'EDM. La méthodologie est la même que celle utilisée pour les taxes sur les divertissements.

### *Ligne 11 - Autres taxes à la consommation*

Ces taxes englobent la taxe sur le transport aérien, les taxes sur les repas et les chambres d'hôtel et les autres taxes à la consommation diverses. Au niveau provincial, ces taxes sont réparties selon les dépenses nettes de consommation. Au niveau fédéral, elles sont distribuées d'après les droits et les taxes d'accise fédéraux. Notons que les profits d'Hydro-Québec ne sont pas inclus dans les recettes du Québec.<sup>13</sup> D'une part, les profits des sociétés d'État québécoises telles que l'Hydro-Québec peuvent être considérés comme un tarif sur les usagers qui utilisent leurs produits. D'autre part, étant donné que les profits d'Hydro-Québec sont basés sur le prix de l'électricité qui est au Québec en deçà du coût marginal de sa production, ces profits ne correspondent pas tout à fait à un tarif imposé aux consommateurs de l'électricité. Cette ambiguïté quant au traitement des profits d'Hydro-Québec nous a conduits à ne pas inclure ces profits dans nos calculs.

### **3.2.3 Impôts fonciers et impôts connexes**

#### *Ligne 12 - Impôts fonciers*

Avant d'allouer les impôts fonciers, nous avons soustrait les compensations tenant lieu de taxes foncières du total des recettes provenant des impôts fonciers. Ces compensations sont payées par le gouvernement fédéral ou le gouvernement provincial aux municipalités en lieu d'impôt foncier.

Les impôts fonciers sont composés des impôts fonciers résidentiels et des impôts fonciers non résidentiels que nous avons estimés selon la part du secteur résidentiel et du secteur non résidentiel dans la richesse foncière totale au Québec.<sup>14</sup> Nous avons ensuite partagé les impôts fonciers résidentiels entre les propriétaires (59 %) et les locataires (41 %) à l'aide de la variable

---

<sup>13</sup> Il y a profit comptable mais le bas prix de l'électricité implique un subside économique aux consommateurs.

<sup>14</sup> Prévisions budgétaires des organismes municipaux, *ministère des Affaires municipales et régions et occupations du territoire*, Exercice financier 2007.

associée à la propriété du logement dans la BD/MSPS qui permet d'identifier ce statut<sup>15</sup>. Pour chaque groupe, les impôts fonciers résidentiels sont ensuite répartis selon les impôts fonciers payés par les propriétaires (données BD/MSPS) et les loyers payés par les locataires. Quant à l'impôt foncier non résidentiel, nous l'avons alloué selon les dépenses de consommation.

#### *Ligne 13 - Impôts sur le capital*

Les impôts sur le capital sont prélevés par le gouvernement provincial sur le capital des sociétés. Nous avons traité ces impôts comme les impôts sur le revenu des corporations.

#### *Ligne 14 - Autres impôts fonciers et impôts connexes*

Cette catégorie comprend les droits de cession immobilière, les taxes d'affaires et tout autre impôt relatif à la propriété foncière. Ce dernier a été réparti entre résidentiel et non résidentiel en utilisant les données du MAMROT (RFU) sur les valeurs de ces deux types de propriété. Nous les avons ensuite respectivement ajoutés à l'impôt foncier résidentiel et à l'impôt foncier non résidentiel.

### **3.2.4 Autres taxes et impôts**

#### *Ligne 15 - Taxes sur la masse salariale*

Les taxes sur la masse salariale se composent des cotisations des employeurs à tout autre régime que ceux de l'assurance emploi, du RPC/RRQ et du RQAP que nous traitons ci-après. Ces impôts se retrouvent dans les recettes fiscales du gouvernement provincial et nous les allouons en fonction des salaires des ménages.

#### *Ligne 16 - Immatriculation, droits et permis*

Cette catégorie comprend notamment les droits d'immatriculation et les autres droits associés aux véhicules automobiles. Nous avons alloué ces droits selon les dépenses nettes en carburant de la BD/MSPS.

---

<sup>15</sup> Ceci sous-estime probablement la part des propriétaires et surestime celle des locataires.

#### *Ligne 17 - Taxes et permis provenant de l'exploitation des ressources naturelles*

Nous considérons les recettes fiscales de taxes et permis provenant de l'exploitation des ressources naturelles comme un impôt sur le revenu des corporations. L'allocation de ces recettes est donc partagée entre la consommation, le travail et le capital dans notre scénario de base.

#### *Ligne 18 - Impôts divers*

Les impôts divers regroupent les primes d'assurance-agricole, les impôts sur les primes d'assurance, les permis de chasse et pêche, les permis de vente d'alcool et autres licences et permis, les amendes et pénalités imposées aux entreprises et les autres impôts divers. Nous avons réparti ces impôts selon les dépenses de consommation (BD/MSPS) des ménages par décile.

#### *Ligne 19 Primes d'assurance médicaments*

Cette catégorie englobe les primes perçues par l'administration provinciale afin de financer les régimes d'assurance-médicaments au Québec. Ces primes sont attribuées selon les dépenses en assurance accident et en assurance maladie par les ménages dans la BD/MSPS.

#### *Ligne 20 Contributions aux régimes de sécurité sociale*

Les contributions aux régimes de sécurité sociale regroupent au niveau fédéral les contributions des employés et des employeurs à l'assurance emploi (AE) et au niveau provincial les contributions des employeurs aux caisses d'indemnisation des accidents du travail ainsi que les cotisations des employés et des employeurs au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et les contributions des employés au régime de retraite non provisionnés. Nous avons éliminé les contributions à ce dernier régime car elles ne représentent pas un fardeau fiscal pour les employés. De plus, nous avons ajouté les contributions au RPC et au RRQ publiées dans un autre tableau du SGF au total des contributions aux régimes de sécurité sociale de cette catégorie. Quant aux primes et cotisations payées par les employeurs, nous les avons ajoutées également au revenu global du ménage (voir annexe 1 – Ajustement au revenu) car nous présumons que les employeurs transfèrent totalement aux travailleurs ces cotisations en les déduisant de leurs salaires.

Kesselman et Cheung (2004) affirment qu'en raison de l'absence de barrière à la mobilité de la main-d'œuvre entre les provinces canadiennes, il est plus plausible de faire l'hypothèse que le

fardeau de l'impôt sur la masse salariale est plutôt porté par le capital et/ou par la consommation. Mais ceci, selon nous, ne s'applique pas ou très peu au cas du Québec vu la barrière linguistique à la mobilité entre le Québec et le Canada anglophone. Nous présumons donc que l'impôt sur la masse salariale est supporté par les travailleurs.

### **3.3 Dépenses des administrations publiques fédérale, provinciale et locale**

Dans cette étude, nous utilisons une approche de bénéfices directs; chaque dollar de dépense représente un dollar de bénéfice. Nous examinerons les différents types de dépense selon deux grandes catégories : les dépenses de transferts, comme les pensions pour personnes âgées et les dépenses en aide sociale, et les dépenses en biens et services telles les dépenses en transport et en santé. Puisque chaque niveau d'administration publie ses propres données de dépenses, pour éviter le double comptage, nous utilisons les totaux consolidés du SGF sur les dépenses fédérales, provinciales et locales, en prenant soin d'enlever les transferts intergouvernementaux. Nous jumelons les données provinciales et locales et y référerons, ci-après, comme des dépenses provinciales. Notre approche est justifiée par la forte complémentarité entre les dépenses locales et les dépenses provinciales; ainsi, les commissions scolaires sont des entités locales qui de facto sont des agents du ministère de l'Éducation alors que l'offre de services policiers par les municipalités est directement influencée par le cadre réglementaire et financier provincial.

Nos données sur les dépenses totales des gouvernements sont principalement tirées du tableau Cansim 385-0001 de Statistique Canada. Puisque les dépenses fédérales n'y sont pas ventilées au niveau provincial, nous devons utiliser des indicateurs de répartition interprovinciale pour trouver les montants dont bénéficient les ménages québécois. Ces indicateurs sont lorsque possible ceux de la répartition entre ménages des dépenses avec agrégation provinciale; ceci assure la cohérence entre la distribution interprovinciale et inter-ménage. La *BD/MSPS* modélise les transferts directement reçus par les ménages et s'avère une source d'allocateurs particulièrement utile. Dans le cas où les bénéfices des dépenses ne sont pas directement attribuables, la *BD/MSP* ainsi que l'*Enquête sur les dépenses des ménages* permettent une allocation spécifique en fonction d'allocateurs *indirects*. Finalement, dans les cas où les bénéfices des dépenses s'avèrent difficilement attribuables, nous utilisons deux allocateurs généraux (*BD/MSPS*) : le nombre de personnes dans chaque ménage ou le revenu global du

ménage. Le nombre moyen de personnes par décile est 764 000, variant de 403 000 à 1 084 000 pour l'année 2007 comme l'indique le tableau 4.

**Tableau 4 – Nombre de personnes par décile, en milliers de personnes, Québec, 2007**

| Déciles        | 1    | 2 3 4 |      |      | 5     | 6     | 7     | 8     | 9     | 10    | Total |
|----------------|------|-------|------|------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| #<br>Personnes | 403  | 445   | 588  | 678  | 767   | 793   | 891   | 909   | 1 080 | 1 084 | 7 637 |
| %*             | 5,28 | 5,82  | 7,70 | 8,88 | 10,04 | 10,38 | 11,67 | 11,90 | 14,14 | 14,19 | 100   |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

\*Les pourcentages sont calculés à partir des nombres de personnes non arrondis

Le tableau 5 présente l'importance des diverses dépenses publiques et leurs allocateurs.

**Tableau 5 - Dépenses publiques fédérales, provinciales et locales et les allocataires employés (nom de la variable BD/MSPS), par niveau d'administration, en millions de dollars, Québec, 2007**

| Fonction                                          | Dépenses fédérales                                                                                                                         |                 | Dépenses provinciales                                                                                                                                                                       |                 |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
|                                                   | Allocateur*~                                                                                                                               | Montant dépensé | Allocateur*~                                                                                                                                                                                | Montant dépensé |
| <b>1.0 Transferts</b>                             |                                                                                                                                            | 15 950          |                                                                                                                                                                                             | 23 426          |
| 1. Dépenses pour personnes âgées                  | Supplément de Revenu Garanti (imitas), l'Allocation de Conjoint (immisça) et la pension universelle à 65 ans (images)                      | 8 854           | -                                                                                                                                                                                           | -               |
| 2. Dépenses pour l'assurance emploi               | Dépenses pour l'assurance emploi (imiuib)                                                                                                  | 3 069           | -                                                                                                                                                                                           | -               |
| 3. Dépense en prestations aux anciens combattants | Cansim 384-0009 pensions 1re et 2e guerre mondiale et allocations aux anciens combattants; selon la présence d'individus de 60 ans et plus | 370             | -                                                                                                                                                                                           | -               |
| 4. Dépenses en aide sociale                       | Crédits pour taxe fédérale sur les ventes (imfstc) et autres crédits d'impôt fédéraux remboursables (imfortc)                              | 1 122           | -                                                                                                                                                                                           | -               |
| 5. Les allocations familiales                     | Prestations fédérales pour enfants (imfcben) et prestations fédérales universelles pour garde d'enfants (imiuccbr)                         | 2 435           | -                                                                                                                                                                                           | -               |
| 6. Dépenses en Assistance sociale                 | -                                                                                                                                          | -               | Crédits d'impôt provinciaux remboursables (imptc), aide sociale provinciale (impsa), programmes provinciaux pour la famille (impfp), prestations du Régime d'assurance parentale (imqipcbn) | 3 958           |
| 7. Dépenses pour les accidents de travail         | -                                                                                                                                          | -               | Prestations d'accidents de travail (impoth)                                                                                                                                                 | 1 835           |
| 8. Autres services sociaux                        | -                                                                                                                                          | -               | Pourcentage de l'aide sociale provinciale par ménage (impsa)                                                                                                                                | 9 634           |
| 9. RPC/RRQ                                        | Prestations RPC/RRQ (imicqp); % RPC Cansim 384-0009                                                                                        | 99              | Prestations RPC/RRQ (imicqp); % RRQ Cansim 384-0009                                                                                                                                         | 7 999           |
| <b>10.0 Santé**</b>                               |                                                                                                                                            | 359             |                                                                                                                                                                                             | 22 874          |
| 10. Soins hospitaliers                            | part population québécoise dans population canadienne + nombre d'individus, par âge et sexe, par ménage (selon l'information de l'ICIS);   | 10              | Nombre d'individus, par âge et sexe, par ménage (selon l'information de l'ICIS).                                                                                                            | -               |

|                                                                 |                                                                                                                                          |       |                                                                                  |        |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|----------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 11. Soins médicaux                                              | part population québécoise dans population canadienne + nombre d'individus, par âge et sexe, par ménage (selon l'information de l'ICIS). | 83    | Nombre d'individus, par âge et sexe, par ménage (selon l'information de l'ICIS). | -      |
| 12. Soins préventifs                                            | part population québécoise dans population canadienne + nombre d'individus, par âge et sexe, par ménage (selon l'information de l'ICIS). | 266   | Nombre d'individus, par âge et sexe, par ménage (selon l'information de l'ICIS). | -      |
| <b>13.0 Éducation</b>                                           |                                                                                                                                          | 1 207 |                                                                                  | 18 745 |
| 13. Primaire et secondaire                                      | part population québécoise dans population canadienne + # enfants 5-17 par ménage                                                        | -     | # enfants 5-17 par ménage                                                        | 9 900  |
| 14. Post-secondaire                                             | Cansim 385-0007 dépenses fédérales aux universités; nombre de personnes par ménage                                                       | 746   | # mois temps partiel (ideducpm), temps plein (ideducfm)                          | 7 461  |
| 15. Recyclage scolaire                                          | part population québécoise dans population canadienne puis par # adultes 18-65 ans par ménage                                            | 461   | # adultes 18-65 ans par ménage                                                   | 1 337  |
| 16. Autres Dépenses                                             | part population québécoise dans population canadienne + nombre de personnes par ménage                                                   |       | nombre de personnes par ménage                                                   | 47     |
| <b>17.0 Transport et communication</b>                          |                                                                                                                                          | 713   |                                                                                  | 5 896  |
| 17. Routier et Ponts                                            | dépenses directes + % taxe fédérale essence directe (cttxfc30)                                                                           | 83    | taxe fédérale essence directe (cttxfc30)                                         | 3 994  |
| 18. Commun                                                      | % dépense transport en commun (k031~)                                                                                                    | 276   | % dépense transport en commun (k031~)                                            | 702    |
| 19. Aérien                                                      | % dépense transport interurbain (k034~)                                                                                                  | 55    | % dépense transport interurbain (k034~)                                          | 11     |
| 20. Ferroviaire                                                 | % dépense transport interurbain (k034~)                                                                                                  | 74    | % dépense transport interurbain (k034~)                                          | 4      |
| 21. Maritime, services des postes, télécommunications et autres | part population québécoise dans population canadienne + nombre de personnes par ménage                                                   | 225   | nombre de personnes par ménage                                                   | 1 186  |
| <b>22.0 Logement</b>                                            |                                                                                                                                          | 820   |                                                                                  | 756    |
| 22. Logements Sociaux                                           | part population québécoise dans population canadienne + # individus locataires (hdtenur)- 5 déciles plus pauvres                         | 820   | # individus locataires (hdtenur) 5 déciles plus pauvres                          | 756    |
|                                                                 |                                                                                                                                          |       |                                                                                  |        |

|                                                                                                                                                        |                                                                                                                             |       |                                                               |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|---------------------------------------------------------------|-------|
| <b>23.0 Conservation de ressources et développement de l'industrie</b>                                                                                 |                                                                                                                             | 2 296 |                                                               | 3 744 |
| 23. Agriculture                                                                                                                                        | part population québécoise dans population canadienne; présence revenu primaire agriculture (idind=1)                       | 929   | présence revenu primaire agriculture (idind=1)                | -     |
| 24. Chasse et pêche, pétrole et gaz, forêts, mines et al.                                                                                              | part population québécoise dans population canadienne : % population par ménage québécois ou % revenus par ménage québécois | 1 366 | Pourcentage de la population par ménage; % revenus par ménage | -     |
| <b>25.0 Protection de la personne et propriété, Défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses</b>                    |                                                                                                                             | 7 713 |                                                               | 7 640 |
| 25. Protection de la personne et propriété                                                                                                             | part population québécoise dans population canadienne : % population par ménage québécois ou % revenus par ménage québécois | 2 626 | % population par ménage; % revenus par ménage                 | 4 707 |
| 26. Défense nationale                                                                                                                                  | part population québécoise dans population canadienne : % population par ménage québécois ou % revenus par ménage québécois | 3 770 | % population par ménage; % revenus par ménage                 | -     |
| 27. Environnement                                                                                                                                      | part population québécoise dans population canadienne : % population par ménage québécois ou % revenus par ménage québécois | 507   | % population par ménage; % revenus par ménage                 | 2 507 |
| 28. Établissement de recherche                                                                                                                         | Cansim 385-0007; # individus; % revenus par ménage                                                                          | 794   | % population par ménage; % revenus par ménage                 | 426   |
| 29. Autres dépenses                                                                                                                                    | part population québécoise dans population canadienne : % population par ménage québécois ou % revenus par ménage québécois | 15    | % population par ménage; % revenus par ménage                 | -     |
| <b>30.0 Planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger</b> |                                                                                                                             | 3 089 |                                                               | 3 652 |
| 30. Planification et aménagement des régions                                                                                                           | part population québécoise dans population canadienne : % population par ménage québécois ou % revenus par ménage québécois | 61    | % population par ménage; % revenus par ménage                 | 571   |
| 31. Travail immigration et emploi                                                                                                                      | part population québécoise dans population canadienne : % population par ménage québécois ou % revenus par ménage québécois | 492   | % population par ménage; % revenus par ménage                 | 575   |



|                                                            |                                                                                                                                |               |                                               |               |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|-----------------------------------------------|---------------|
| 32. Culture et loisir                                      | part population québécoise dans population canadienne : % population par ménage québécois ou % revenus par ménage québécois    | 1 013         | % population par ménage; % revenus par ménage | 2 506         |
| 33. Affaires extérieures et l'aide à l'étranger            | part population québécoise dans population canadienne : % population par ménage québécois ou % revenus par ménage québécois    | 1 523         | % population par ménage; % revenus par ménage | -             |
| <b>34.0 Services généraux de l'administration publique</b> |                                                                                                                                | 2 111         |                                               | 3 440         |
| 34. Services généraux de l'administration publique         | part population québécoise dans population canadienne puis % population par ménage québécois ou % revenus par ménage québécois | 2 111         | % population par ménage; % revenus par ménage | 3 440         |
| <b>35.0 Service de la dette</b>                            |                                                                                                                                | 5 031         |                                               | 7 484         |
| 35. Service de la dette                                    | part population québécoise dans population canadienne puis % population par ménage québécois ou % revenus par ménage québécois | 5 031         | % population par ménage; % revenus par ménage | 7 484         |
| <b>Total</b>                                               |                                                                                                                                |               |                                               |               |
| 36. Transferts                                             | -                                                                                                                              | 15 950        | -                                             | 23 426        |
| 37. Biens et services                                      | -                                                                                                                              | 23 338        | -                                             | 74 231        |
| <b>38. Grand total</b>                                     | -                                                                                                                              | <b>39 288</b> | -                                             | <b>97 657</b> |

Source : Tableau 385-0001 de Statistique Canada, l'Institut canadien d'information sur la santé, l'Enquête sur les dépenses des ménages, BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

\* Les allocateurs proviennent de la BD/MSPS de Statistique Canada. Lorsque pertinent, nous avons inclus la variable utilisée.

\*\* Les données provinciales en Santé proviennent de l'Institut canadien d'information sur la santé pour l'année de 2007. Les dépenses fédérales sont premièrement attribuées selon la population et ensuite redistribuées par ménage selon l'information de l'Institut.

~ Les allocateurs proviennent de l'Enquête sur les dépenses des ménages de 2007.

### **3.3.1 Dépenses de transferts personnels**

Les transferts personnels fédéraux et provinciaux bénéficient aux individus qui les reçoivent. En se basant principalement sur les tableaux Cansim 385-0001 «*Recettes et dépenses consolidées de l'administration publique fédérale, des administrations publiques provinciales, territoriales et locales, annuel*» et le Cansim 384-0009 : «*Transferts des administrations publiques aux particuliers, comptes économiques provinciaux*», et les données pour 2007 retrouvées dans la BD/MSPS, nous avons identifié 14 types de transferts personnels, 9 fédéraux et 5 provinciaux, reçus par les ménages québécois. Pour faciliter la lecture, et suivant les travaux de Payette et Vaillancourt (1981), nous avons regroupé les transferts en cinq catégories fédérales, trois catégories provinciales et une catégorie pour le Régime de retraite provincial et fédéral.

### **3.3.2 Dépenses en transferts personnels fédéraux**

Les catégories fédérales sont : les dépenses pour les personnes âgées, les dépenses pour l'assurance emploi, les dépenses en prestations aux anciens combattants, le bien-être social et les allocations familiales.

#### *Ligne 1 – Dépenses pour personnes âgées*

Les principales dépenses sont les dépenses de transfert du gouvernement fédéral soit le Supplément de revenu garanti, l'Allocation au conjoint et la Pension universelle à 65 ans. Les prestations du Régime de pensions du Canada sont incluses avec les prestations du Régime des rentes du Québec. Dans les trois cas, les bénéfices sont attribués directement aux individus qui reçoivent les prestations et donc aux ménages auxquels ils appartiennent, comme l'indique les montants rapportés dans le BD/MSPS pour l'année 2007.

#### *Ligne 2 – Dépenses pour l'assurance emploi*

Les dépenses en assurance emploi sont effectuées par le gouvernement fédéral et sont versées aux individus éligibles. Nous attribuons donc les dépenses, trouvées dans la BD/MSPS pour l'année 2007, aux ménages dont des membres bénéficient des prestations d'assurance emploi. La ligne 2 du tableau 5 des dépenses affiche le total des dépenses fédérales en assurance emploi.

### *Ligne 3 – Dépense en prestations aux anciens combattants*

Les dépenses en prestations aux anciens combattants sont des dépenses fédérales versées principalement aux hommes de 60 ans et plus et aux femmes de plus de 55 ans qui ont servi comme militaire durant leur vie, ainsi qu'à leurs conjoints survivants, lorsqu'applicable<sup>16</sup>.

Nous attribuons les dépenses fédérales entre les provinces selon la proportion des montants de prestation versée au Québec, soit 12,14 pour cent. Ceci a été fait en calculant la proportion du montant versé au Québec pour les pensions pour la première et deuxième guerre mondiale ainsi que les allocations aux anciens combattants<sup>17</sup>.

Puisque nos données ne nous permettent pas de savoir à qui précisément attribuer ces dépenses, nous nous sommes contentés de redistribuer une part égale à chaque ménage où au moins une personne âgée de 60 ans ou plus est présente.

### *Ligne 4 – Dépenses en aide sociale*

Les dépenses en aide sociale sont des versements directs aux ménages et ont pour but de maintenir les conditions financières des ménages à un niveau socialement acceptable. Nous attribuons les bénéfices aux ménages qui reçoivent les sommes selon les données par ménage trouvées dans la BD/MSPS pour l'année 2007. Les transferts inclus dans cette catégorie sont : les crédits pour taxe fédérale sur les ventes et les autres crédits d'impôt fédéraux remboursables

### *Ligne 5 – Les allocations familiales*

Les dépenses en transferts aux familles sont attribuables directement de la BD/MSPS aux ménages pour l'année 2007. Dans cette catégorie, nous avons les prestations fédérales pour enfants et les prestations fédérales universelles pour la garde d'enfants.

## **3.3.3 Dépenses en transferts personnels provinciaux**

Dans la BD/MSPS, nous retrouvons cinq types de transferts que reçoivent les ménages québécois : les indemnités aux victimes d'accidents du travail, les crédits d'impôt provinciaux

---

<sup>16</sup> <http://www.veterans.gc.ca/fra/services/avantages#a01> (site consulté le 25 juin 2012)

<sup>17</sup> Tableau 384-0009 Transferts des administrations publiques aux particuliers, comptes économiques provinciaux, annuel

remboursables, l'aide sociale provinciale, les programmes provinciaux pour la famille, et les prestations du Régime québécois d'assurance parentale.

#### *Ligne 6 – Dépenses en assistance sociale*

Les dépenses de cette catégorie regroupent les dépenses relatives au bien-être général pour les personnes ou familles désavantagées et les crédits d'impôts. Pour répartir les bénéfices par ménages, nous utilisons les données de la BD/MSPS pour l'année 2007.

#### *Ligne 7 – Dépenses pour les accidents de travail*

Les prestations d'accidents de travail sont versées par une agence du gouvernement provincial, la CSST. Nous allouons les montants de prestations reçues en cas d'accidents de travail du tableau 385-0001 aux ménages qui les reçoivent selon l'information dans la BD/MSPS pour 2007.

#### *Ligne 8 – Autres services sociaux*

Cette catégorie regroupe les dépenses associées aux personnes âgées, aux personnes handicapées ou souffrant d'une maladie mentale, et aux autres personnes dans le besoin. Elle inclut aussi les dépenses directes des institutions publiques (hôpitaux, établissements de service sociaux, etc.) et les transferts aux organismes privés qui fournissent des services sociaux.

Les bénéfices de ces types de dépenses reviennent aux membres de la société qui utilisent ces types de services et qui sont généralement le plus dans le besoin. Nous attribuons donc les bénéfices de ces dépenses proportionnellement aux montants de transferts en aide sociale provinciale de la BD/MSPS que reçoit chaque ménage (ligne 4).

#### *Ligne 9 – RRQ/RPC*

Le Régime des Rentes du Québec et le Régime de Pension du Canada sont tous deux des régimes de retraite pour les personnes âgées de 65 ans et plus<sup>18</sup>, ou de 60 ans et plus mais avec des rentes réduites.

Nous allouons ces dépenses selon la distribution des prestations reçues par ménage dans la BD/MSPS pour l'année 2007. Puisque dans la BD/MSPS les prestations ne sont pas différenciées

---

<sup>18</sup> En 2007, l'âge de la retraite était de 65 ans et non de 67 ans comme l'annonce a été faite en 2012.

entre le RRQ et le RPC, nous avons calculé la part provenant du niveau fédéral, soit 1,23 pour cent<sup>19</sup>.

### **3.3.4 Dépenses en biens et Services**

Puisque la ventilation des dépenses fédérales n'est pas effectuée au niveau provincial, nous avons réparti celles-ci, sauf indications contraires, selon la proportion de la population québécoise au Canada en 2007, soit 23,42 pour cent (BD/MSPS).

### **3.3.5 Santé**

Les dépenses publiques en santé varient selon l'âge et le sexe. Les coûts varient aussi selon les types de services employés, répartis entre quatre catégories soit les soins médicaux, les soins hospitaliers, les soins préventifs ou les autres types de dépenses en santé (la recherche, l'administration générale,...).

#### *Ligne 10.0 - Dépenses provinciales en santé*

Dans le système canadien, les dépenses en santé relèvent principalement des gouvernements provinciaux. Le montant de consommation d'un individu en services de santé dépend du nombre et des types de services employés par individu; ce nombre et ces types de services varient entre autres selon l'âge et le sexe de l'individu. Ceci étant dit, pour répartir les dépenses gouvernementales par ménage, nous avons utilisé de l'information du rapport annuel sur les « Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2011 » publié par l'Institut canadien d'information sur la santé pour l'année 2007.

Nous avons utilisé les montants de dépenses pour les 20 catégories d'âge selon les deux sexes et les données de la BD/MSPS pour calculer le montant de bénéfices en santé reçus par individu et donc après agrégation par ménage. On retrouve les 40 coûts unitaires, dans l'annexe 2.

#### *Lignes 10, 11 et 12 – Dépenses fédérales en santé*

Pour répartir les dépenses fédérales, nous avons identifié les dépenses directes engendrées par ce niveau d'administration et les trois grandes catégories disponibles dans Cansim 385-0001, soit :

---

<sup>19</sup> Les montants sont basés sur les transferts par les administrations publiques aux particuliers; données de 2007 Cansim 384-0009.

les soins hospitaliers (ligne 10), les soins médicaux (ligne 11) et les soins préventifs (ligne 12). Nous avons déterminé la somme dépensée au Québec en utilisant les données de la BD/MSPS sur la population en 2007 pour déterminer la proportion relative de la population québécoise au Canada, soit 23,42 pour cent. Comme les soins médicaux et les soins hospitaliers bénéficient aux utilisateurs directs, nous avons réparti ces deux types de dépenses par âge et par sexe comme pour les dépenses provinciales.

Les dépenses en soins préventifs, quant à elles, peuvent accroître le niveau général de santé de la population entière (par exemple en réduisant la probabilité de contracter une maladie contagieuse). L'ensemble des citoyens bénéficiera donc de telles dépenses et notre répartition se fait par le nombre d'individus compris dans chaque ménage (basé sur les données de la BD/MSPS).

### **3.3.6 Éducation**

Comme pour les dépenses en santé, l'essentiel des dépenses en éducation est fait par le gouvernement provincial. Les dépenses pour écoles primaire et secondaire sont faites par la province, en général par l'intermédiaire des commissions scolaires, tandis que seules quelques dépenses au postsecondaire, surtout en recherche, sont effectuées par le gouvernement fédéral. Les dépenses en éducation sont divisées en quatre catégories : primaire et secondaire, postsecondaire, recyclage de la main d'œuvre et autres dépenses, que nous retrouvons au tableau 385-0001 de Statistique Canada. Les détails de notre attribution des dépenses fédérales en éducation au Québec, pour les catégories postsecondaire et recyclage, ainsi que la répartition des bénéfices par ménage pour toutes les catégories et niveaux de gouvernement sont détaillés ci-après.

#### *Ligne 13 – Primaire et secondaire*

Bien que toute la société bénéficie de façon générale des dépenses en éducation, nous faisons l'hypothèse que les bénéfices sont reçus entièrement par les ménages dans lesquels on retrouve des élèves des écoles primaire et secondaire. Les dépenses de cette catégorie ont donc été réparties entre les ménages selon la proportion d'enfants âgés de 5 à 16 ans présents dans le ménage selon les données de la BD/MSPS pour l'année 2007. Nous retrouvons, à l'annexe 3, le nombre d'enfants âgés de 5 à 16 ans par décile.

#### *Ligne 14 – Postsecondaire*

Comme pour les dépenses en éducation primaire et secondaire, nous faisons l'hypothèse que les bénéficiaires sont reçus entièrement par les ménages où l'on retrouve des étudiants des cégeps et des universités. Cependant, contrairement aux études primaires et secondaires, il est possible qu'il existe, en raison du statut temps plein ou temps partiel, d'importantes différences entre les bénéficiaires reçus parmi les ménages. Nous avons donc réparti les dépenses en éducation postsecondaire selon le nombre d'étudiants, soit à temps plein ou à temps partiel, que nous avons trouvées dans la BD/MSPS pour l'année 2007. Nous avons attribué les dépenses en fonction du nombre de mois d'études de chaque ménage. Nous avons fait la distinction des dépenses attribuables selon le statut temps plein ou temps partiel. Les mois à temps plein se voient attribuer trois quarts des dépenses totales tandis que les mois à temps partiel se voient attribuer un quart des dépenses totales<sup>20</sup>. Les nombres de mois à temps plein et à temps partiel par décile se retrouvent dans l'annexe 3.

Le programme de prêts et bourses fédéral pour les étudiants n'étant pas offert au Québec car le gouvernement du Québec y gère son propre programme, les dépenses postsecondaires fédérales se font principalement en recherche universitaire. Nous avons utilisé des données de Statistique Canada pour déterminer le montant de dépenses fédérales que reçoivent les universités québécoises<sup>21</sup>. Les dépenses en recherche bénéficient directement aux chercheurs universitaires et indirectement à la société entière. Étant incapable de distinguer qui en sont les bénéficiaires directs, nous avons réparti les bénéfices des dépenses en recherche par nombre d'individus par ménage, trouvé dans la BD/MSPS pour 2007.

#### *Ligne 15 – Dépenses de recyclage de la main d'œuvre*

Les dépenses en recyclage de la main d'œuvre contribuent à la rééducation de la main-d'œuvre et à l'approfondissement des connaissances. Celles-ci bénéficient aux personnes inscrites dans ces programmes. Faute d'information sur quels ménages bénéficient directement de ces

---

<sup>20</sup> Voir Ebrahimi et Vaillancourt (2010) « Le rendement privé et social de l'éducation universitaire au Québec », CIRANO.

<sup>21</sup> Cansim 385-0007, « Recettes et dépenses des universités et collèges, pour l'exercice se terminant le plus près du 31 mars, annuel (dollars) ».

programmes, nous avons attribué ces dépenses selon le nombre d'individus âgés de 18 ans jusqu'à l'âge de la retraite à 65 ans<sup>22</sup> présents dans chaque ménage.

#### *Ligne 16 – Autres dépenses en éducation*

Dans cette catégorie sont incluses les dépenses générales comme celles du ministère de l'Éducation du Québec et les coûts d'activité statistique relative à la fonction de l'éducation. Nous attribuons ces bénéfices à toute la société. On attribue donc une part égale selon le nombre de personnes dans chaque ménage, comme déterminé par la BD/MSPS pour 2007.

### **3.3.7 Transport et communication**

Les bénéficiaires des dépenses publiques en transport et communication peuvent être divisés en trois catégories : les usagers, les propriétaires et les consommateurs. Selon les modes de transport ou le service, l'attribution des dépenses varie. Nous avons séparé les dépenses en transport et communication en cinq catégories : transport routier et ponts, transport en commun, transport aérien, transport ferroviaire, et transport maritime, services des postes, télécommunications et autres. De plus, quoique les dépenses fédérales soient réparties en catégories précises, elles ne sont pas ventilées au niveau provincial. Nous avons utilisé, en plus d'allocateurs de la BD/MSPS et de « l'Enquête sur les dépenses des ménages 2007 », les données pour l'année 2007 trouvées dans l'addenda du ministère de transport fédéral intitulé « Les transports au Canada : un survol, 2009 »<sup>23</sup>. Ces dernières ont servi soit à identifier les dépenses directement attribuables au Québec, soit à exclure les dépenses clairement non attribuables au Québec. Nous avons aussi employé cet addenda pour identifier, avec plus de précision dans les données de Statistique Canada 4, les montants dépensés par type de transports. Étant donné que la catégorie générale de transports et communication de Cansim regroupe à la fois les dépenses pour tous les différents modes de transport et les dépenses en communication, le montant provincial attribuable aux dépenses en communication est obtenu en soustrayant la somme de tous les moyens de transport, calculée à partir de l'addenda du ministère de transport fédéral, de ce total.

---

<sup>22</sup> Quoique l'âge de la retraite a récemment été augmenté au Canada, jusqu'à 67 ans, notre étude porte sur les données de 2007 et donc nous utilisons l'âge de retraite de 65 ans.

<sup>23</sup> [http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/per/0974402/02\\_2008/02\\_Addenda.pdf](http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/per/0974402/02_2008/02_Addenda.pdf) (site consulté le 12 juillet 2012)



### *Ligne 17 – Transport routier et ponts*

Les dépenses en routes et ponts servent à bâtir des nouvelles artères ou à réparer des routes et ponts détériorés à force d'usure. Elles réduisent les coûts de l'utilisation des automobiles, améliorent l'accès aux édifices publics, privés et commerciaux et elles peuvent bénéficier indirectement aux consommateurs en réduisant les coûts de transport des entreprises qui peuvent ensuite leur retransmettre une partie de cette réduction.

Faute de données plus précises, nous répartissons les bénéfices des dépenses routières selon les dépenses en essence de chaque ménage. Comme la taxe provinciale sur l'essence varie sur le territoire québécois (surtaxe sur l'essence de Montréal et une réduction selon la proximité des frontières), nous utilisons les dépenses en taxe fédérale sur l'essence pour répartir par ménage les dépenses routières effectuées par le gouvernement provincial. Quant à la part fédérale des dépenses routières dans les provinces, nous utilisons les données de Transport Canada I (Addenda, 2009) pour identifier les dépenses qui sont soit directement attribuables au Québec, comme les dépenses pour les ponts Jacques Cartier et Champlain et la compensation que le gouvernement paie au CN pour l'élimination du péage sur le pont Victoria, soit pour exclure des dépenses clairement non attribuables au Québec, comme les dépenses routières pour les affaires du Nord et Indiennes ainsi que les dépenses pour le pont de la Confédération. À l'exception des dépenses routières pour les parcs nationaux, qui ont été attribuées de façon à refléter la superficie de parcs présents au Québec (0,34 pour cent)<sup>24</sup>, et des dépenses pour la Capitale Nationale dont nous avons attribué 50 pour cent du montant au Québec, les montants fédéraux restants ont été attribués en fonction de la proportion dans les dépenses en taxe fédérale sur l'essence (21,31 pour cent) des ménages québécois<sup>25</sup>. Nous avons ensuite distribué la somme des dépenses fédérales au Québec selon les dépenses en taxe fédérale directe sur l'essence pour chaque ménage.

---

<sup>24</sup> Il y a 3 sur un total de 43 parcs nationaux situés au Québec. La superficie est de 927.2 km<sup>2</sup> sur 269252.9 km<sup>2</sup>. [http://www.pc.gc.ca/progs/np-pn/recherche-search\\_f.asp?search=&p=1&province=QC&sort=](http://www.pc.gc.ca/progs/np-pn/recherche-search_f.asp?search=&p=1&province=QC&sort=) (site consulté le 18 juillet 2012)

<sup>25</sup> Ce pourcentage provient de calculs faits par les auteurs en utilisant les données de 2007 de la *BD/MSPS*.

### *Ligne 18 – Transport en commun*

Les dépenses en transport en commun bénéficient aux usagers directement soit en améliorant le niveau de service, soit en subventionnant une partie des coûts du transport en commun ce qui réduit leurs déboursés, soit des deux façons. Il est aussi concevable que les dépenses en transport en commun bénéficient indirectement aux non-usagers en allégeant la congestion routière. Ici, nous ferons l'hypothèse que ce sont les usagers qui retirent tous les bénéfices. De plus, nous supposons que les dépenses fédérales au Québec, souvent versées sous forme de subventions, sont déterminées par la proportion de la population du Québec dans celle du Canada.

Pour les dépenses fédérales et provinciales, nous répartirons ensuite les bénéfices par ménage selon les dépenses en transport en commun par ménage tirées de l'EDM<sup>26</sup>. La proportion des dépenses en transport en commun de chaque décile est, par la suite, utilisée comme allocateur des dépenses provinciales et fédérales en transport en commun.

### *Ligne 19 – Aérien*

Les dépenses aériennes servent à une combinaison d'amélioration de service et à une réduction de prix pour les usagers directs. Elles peuvent aussi bénéficier aux employés spécialisés du secteur aérien et des industries connexes, ainsi qu'aux consommateurs indirects en réduisant les prix de produits transportés, en améliorant le système de transport ou en réduisant les pertes dans le cas des aliments. Cependant, proportionnellement aux autres modes de transport, la marchandise transportée par avion est une faible source de revenus<sup>27</sup>. Faute de données détaillées, nous répartissons les dépenses aériennes (addenda 2009) selon les dépenses de chaque ménage en déplacements interurbains de l'EDM.

Pour déterminer le montant fédéral en dépenses aériennes attribuables au Québec, nous avons, examiné en premier lieu les données de dépenses par mode, en 2007, retrouvé de l'addenda 2009. À l'exception de la catégorie « Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires » pour laquelle nous avons trouvé le montant directement dépensé au Québec, nous avons déterminé la part attribuable des transports aériens de Cansim 385-0002, selon le montant que les

---

<sup>26</sup> <http://equinox.uwo.ca/> (site consulté le 11 juillet 2012).

<sup>27</sup> Par exemple, en 2007, la valeur des biens transportés ne représentait que 7,5 % des revenus de Air Canada (1 220 M\$) tandis que les revenus de passagers représentaient 87,3 % des revenus (14 178 M\$) – p.A125 <http://www.tc.gc.ca/media/documents/policy/addendum2009.pdf> (site consulté le 18 juillet 2012).

Québécois dépensent en déplacement interurbain relatif aux autres Canadiens (12,98 %). Nous avons calculé cette proportion selon les données de l'EDM, 2007<sup>28</sup> pour toutes les provinces.

#### *Ligne 20 – Transport ferroviaire*

Comme pour les dépenses aériennes, les transports par chemin de fer bénéficient aux usagers directs, aux employés de l'industrie et des industries connexes et aux consommateurs. Pour les dépenses fédérales, nous utilisons les données de Statistique Canada (Cansim 385-0002) ainsi que Transport Canada ('addenda 2009). La principale dépense est pour Via Rail. Étant donné que plus de 94 pour cent du chiffre d'affaires de Via Rail provient des produits voyageurs<sup>29</sup>, nous utilisons l'information sur les lieux où se font les déplacements par les voyageurs pour déterminer combien attribuer à chaque province. Puisque 80 pour cent de l'achalandage voyageur total de Via se retrouve dans le corridor Québec-Windsor<sup>30</sup>, et que nous ne pouvons distinguer combien de ces déplacements s'effectuent par des résidents du Québec, nous attribuons le montant payé à Via Rail à 40 pour cent au Québec. Le reste des dépenses fédérales en transport ferroviaire a été attribué au Québec selon le ratio de population québécoise par rapport au reste du Canada trouvé dans la BD/MSPS pour l'année 2007. Ensuite, nous redistribuons la somme de toutes les dépenses fédérales (attribuables au Québec) et provinciales selon les dépenses en transport interurbain de chaque ménage.

#### *Ligne 21 – Transport maritime, services des postes, télécommunications et autres*

Pour cette catégorie nous utilisons les mêmes sources que ci-haut.<sup>31</sup> Pour les dépenses fédérales, nous utilisons l'addenda 2009 pour déterminer les montants non applicables au Québec, dont les paiements aux Marines Atlantiques et les services de traversier en Colombie-Britannique. Puisque les données fédérales ne sont pas ventilées par province, nous attribuons la part

---

<sup>28</sup> <http://equinox.uwo.ca/> (site consulté le 11 juillet 2012).

<sup>29</sup> p.32 du rapport annuel de Via Rail [http://publications.gc.ca/collections/collection\\_2011/viarail/TN1-1-2007-fra.pdf](http://publications.gc.ca/collections/collection_2011/viarail/TN1-1-2007-fra.pdf) (site consulté le 18 juillet 2012).

<sup>30</sup> p.5 Soumission au Comité d'examen de la Loi sur la sécurité ferroviaire, 2007. *Via rail*. [https://docs.google.com/viewer?a=v&q=cache:kR89biEjNQcJ:www.tc.gc.ca/media/documents/rsa-lsf/via-f.pdf+1%27achalandage+total+de+VIA+2007&hl=fr&gl=ca&pid=bl&srcid=ADGEESgK5IEp4ff-c-DUw7YmvXWHvgS-SN\\_eqFxTOz-mDeVGil0rsfHVvZ5ZgDaUIztOy5J7hGaW9fpt11MRtzPUN4ix2X3-OXCoIeq8imF-GSAh2JfoQIYV-HVYt23H9zsRQIDgJi4\\_&sig=AHIEtbTfZo0zb4bUtb6mrxUjwqrW5\\_Ct8Q](https://docs.google.com/viewer?a=v&q=cache:kR89biEjNQcJ:www.tc.gc.ca/media/documents/rsa-lsf/via-f.pdf+1%27achalandage+total+de+VIA+2007&hl=fr&gl=ca&pid=bl&srcid=ADGEESgK5IEp4ff-c-DUw7YmvXWHvgS-SN_eqFxTOz-mDeVGil0rsfHVvZ5ZgDaUIztOy5J7hGaW9fpt11MRtzPUN4ix2X3-OXCoIeq8imF-GSAh2JfoQIYV-HVYt23H9zsRQIDgJi4_&sig=AHIEtbTfZo0zb4bUtb6mrxUjwqrW5_Ct8Q) (site consulté le 18 juillet 2012).

<sup>31</sup> Les catégories maritimes et autres proviennent directement de l'addenda tandis que les dépenses en communication sont dites la différence restante lorsqu'on soustrait du montant *Cansim* toutes les catégories de transports.

dépensée au Québec selon la proportion de la population en 2007 déterminée par la BD/MSPS, soit 23,42 pour cent.

La distribution des bénéfices par ménage se fait ensuite, comme pour les dépenses provinciales, par le nombre d'individus présents dans chaque ménage.

### **3.3.8 Logement**

Les dépenses en logement, fédérales ou provinciales, sont pour la construction et l'entretien de logements sociaux.

#### *Ligne 22 – Logement sociaux*

Les bénéfices en logements sociaux sont attribuables aux ménages locataires les plus pauvres. Nous répartissons donc les dépenses publiques entre les cinq déciles les plus pauvres. Nous présumons que plus il y a de personnes dans un ménage, plus le logement doit être grand (quoique la relation n'est clairement pas un pour un). Nous déterminons donc la part des dépenses fédérales attribuables au Québec selon la population et ensuite, en utilisant les données de la BD/MSPS pour 2007, nous attribuons les bénéfices des dépenses fédérales et provinciales proportionnellement au nombre d'individus locataires dans chaque ménage des cinq déciles les plus pauvres, présumant donc une relation entre taille du ménage, taille du logement et subvention.

### **3.3.9 Conservation des ressources et développement de l'industrie**

Cette catégorie regroupe des services liés à la conservation et à l'exploitation des ressources naturelles comme l'agriculture, la chasse et pêche, le pétrole et gaz, les forêts, les mines, l'énergie hydraulique, le tourisme, le commerce et l'industrie, et les autres services concernant la conservation des ressources et le développement d'industrie.

Puisque le gouvernement fédéral ne ventile pas les dépenses de chaque catégorie par province nous employons divers allocateurs pour attribuer les dépenses fédérales au Québec.

### *Ligne 23 – Agriculture*

Les dépenses de cette sous-catégorie peuvent être décrites comme soit des dépenses générales en administration et en recherche, soit comme des dépenses qui servent de subventions directes ou à renforcer des politiques de maintien de prix. Quoiqu'il soit possible que la population générale bénéficie d'une part des dépenses en agriculture, nous suivons donc l'exemple de Payette et Vaillancourt (1986) et attribuons les bénéfices des dépenses en agriculture selon les revenus agricoles des ménages. La part fédérale des dépenses en agriculture est répartie selon la population Québécoise de 2007 trouvée dans la BD/MSPS. Elle est ensuite redistribuée par ménage selon le nombre d'individus dans les ménages qui ont comme source principale de revenu l'agriculture (tiré de la BD/MSPS)<sup>32</sup>.

### *Ligne 24 – Chasse et pêche, pétrole et gaz, forêts, mines, énergie hydraulique, tourisme, commerce et industrie, autres services concernant la conservation des ressources et le développement d'industrie*

La part du Québec dans les dépenses fédérales est calculée selon le pourcentage que représente la population du Québec à l'intérieur du Canada (23,42 %) que nous retrouvons dans la BD/MSPS pour 2007. Dû au manque d'information, nous devons nous contenter de redistribuer les bénéfices soit en fonction du nombre de personnes par ménage ou soit en fonction des revenus totaux par ménage. Nous simulons les deux choix ci-après.

Similairement, en raison du manque de détails sur les dépenses provinciales, nous devons répartir le total des dépenses provinciales de cette catégorie soit par le nombre de personnes dans chaque ménage soit en proportion de leurs revenus totaux, calculés à partir de la BD/MSPS.

#### **3.3.10- Lignes 25, 26, 27, 28 et 29**

#### **Protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses**

Les bénéfices de ces dépenses sont difficilement attribuables. Par exemple, quoiqu'il y ait des bénéfices directs financiers aux propriétaires d'appartements, en étant protégés par les services d'incendie par exemple, leurs locataires en bénéficient aussi tout comme la défense nationale

---

<sup>32</sup> Nous ne disposons pas d'information sur le revenu agricole par ménage.

bénéficie également à toute la société. La question reste : est-ce que les personnes plus aisées avec plus de biens en profitent plus? De plus, quoique la protection de l'environnement serve à tout le monde, la nature de l'environnement fait en sorte qu'on ne peut pas facilement mesurer à quel degré chaque individu en bénéficie. Nous nous contentons donc d'allouer les bénéfices soit par le nombre d'individus présents dans chaque ménage soit en fonction du revenu global des ménages.

Dans le premier cas, ces dépenses publiques bénéficient à chaque ménage en fonction du nombre d'individus que nous retrouvons dans la BD/MSPS pour l'année 2007; l'effet aura un impact sur la progressivité des dépenses. Dans le deuxième cas, les dépenses sont distribuées proportionnellement au revenu global et donc n'ont pas d'effets redistributifs.

### **3.3.11 Lignes 30, 31, 31 et 33**

#### **Planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger**

Toutes les dépenses bénéficient directement aux individus qui soit habitent en région, soit utilisent les programmes de travail, emploi ou immigration, ou soit visitent et utilisent les centres et programmes de culture et loisir.

Quant aux dépenses en affaires extérieures et l'aide à l'étranger, elles servent à promouvoir les intérêts canadiens et québécois à l'étranger. Nous attribuons les bénéfices par le nombre de personnes par ménage ou par le revenu de chaque ménage.

### **3.3.12 Services généraux de l'administration publique**

Les dépenses en services généraux englobent les services exécutifs et législatifs de l'administration publique fédérale et provinciale. Elles permettent le fonctionnement du gouvernement dans toutes les matières publiques. Les bénéfices peuvent donc être répartis soit par le nombre d'individus dans chaque ménage ou par le revenu total des ménages.

### *Ligne 32 – Services généraux de l'administration publique*

Les sommes provinciales et fédérales que nous avons réparties proviennent directement de Cansim 385-0001 et, pour le fédéral, nous avons attribué la part du Québec en proportion de la population québécoise au Canada tirée de la BD/MSPS pour l'année 2007.

#### **3.3.13 Service de la dette**

Lorsque les dépenses des gouvernements dépassent leurs revenus, ils engendrent des déficits qui se traduisent en dette. Les dépenses de service de la dette ne bénéficient pas nécessairement aux individus qui la remboursent. On peut les traiter de différentes façons; les exclure des dépenses avec compensation côté recettes ou les inclure dans les dépenses de l'année étudiée. Dans ce cas, les deux hypothèses usuelles de répartition des dépenses générales peuvent être utilisées.

Nous avons attribué la dette fédérale entre provinces en fonction de la part de la population québécoise et ensuite répartie selon les mêmes méthodes que pour la dette provinciale.

#### **3.4 Calcul des taux effectifs des recettes et dépenses gouvernementales**

Pour répondre à la question posée dans l'introduction de ce texte, à savoir qui supporte le fardeau fiscal des taxes et qui bénéficie des dépenses gouvernementales, nous avons recours au taux effectif de taxes et de dépenses pour les ménages dans chaque décile. Le taux effectif consiste en : 1) le ratio de l'impôt payé ou 2) le ratio des dépenses reçues sur le revenu global des ménages. De plus, nous calculons les taux effectifs pour chaque décile pour plusieurs types de recettes et de dépenses, ainsi que pour l'ensemble des dépenses et des recettes gouvernementales. Les recettes en question sont les impôts et taxes définis et présentés dans la section 3.2. Les dépenses sont les dépenses publiques en transferts et en biens et services discutées et présentées dans la section 3.3.

Le calcul des taux effectifs permet d'observer et de comparer la répartition des recettes et des dépenses pour les ménages dans chacun des dix déciles. Les taux effectifs peuvent être progressifs, régressifs ou proportionnels. En termes généraux, une taxe est progressive lorsque les taux effectifs sont à l'avantage des déciles plus pauvres, alors que pour une taxe régressive les taux effectifs favorisent davantage les déciles les plus aisés; une taxe proportionnelle correspond aux taux effectifs similaires pour plusieurs déciles. Une dépense est progressive si

elle bénéficie plus en % du revenu aux déciles les plus pauvres et régressive si c'est l'inverse qui s'applique.

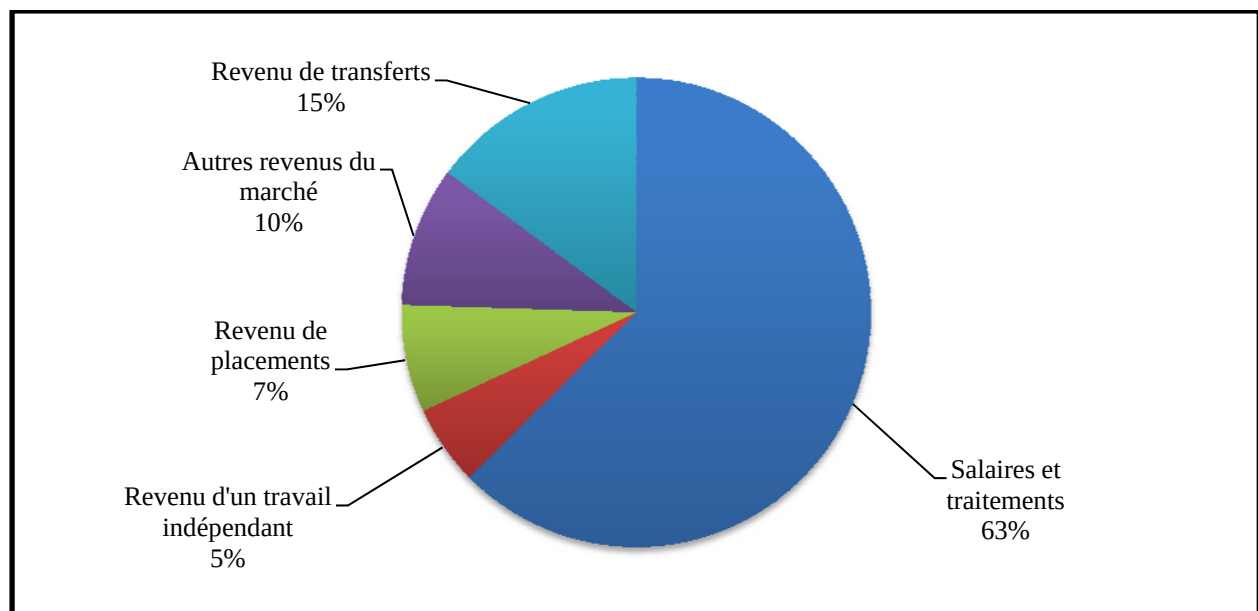
## 4. Statistiques descriptives

Avant de procéder au calcul des taux effectifs de taxation, nous allons analyser la distribution des composantes du revenu et des taxes payées par les ménages.

### 4.1 La composition du revenu des ménages

La figure 2 indique que 63 pour cent du revenu monétaire de l'ensemble des ménages au Québec proviennent des salaires et traitements. Les transferts constituent la deuxième source la plus importante (18 %) du revenu monétaire des ménages, suivis par les autres revenus du marché qui consistent essentiellement en revenu de pension privée.

Figure 2 – Les composantes du revenu monétaire des ménages, Québec, 2007

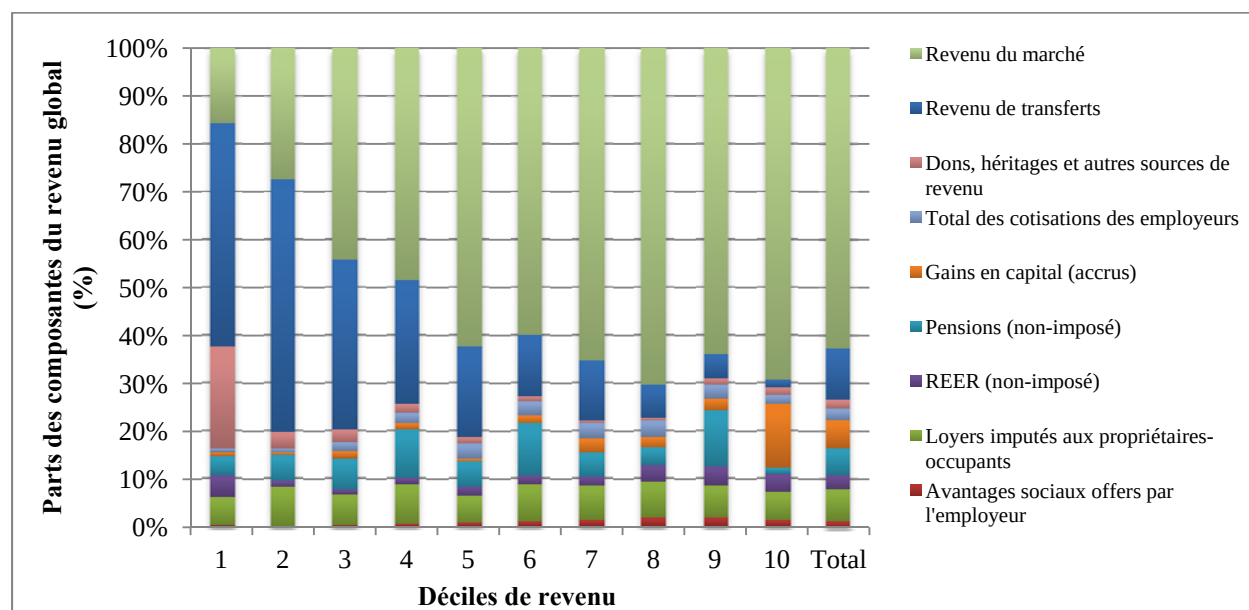


Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.



La figure 3 illustre la répartition des composantes du revenu global pour chaque décile. La part du revenu du marché par rapport au revenu global augmente au fur et à mesure que nous montons dans les déciles. Par contre, la part des transferts dans le revenu global suit une tendance opposée : alors qu'elle représente plus de 40 pour cent du revenu global dans le premier décile, la part du revenu des transferts ne dépasse pas 15 pour cent dans le dernier décile.

**Figure 3 – Composition du revenu global des ménages, selon la source du revenu, par décile et tous, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Le tableau 6 présente la moyenne de chacune des composantes du revenu global des ménages par décile. Ce tableau indique que le revenu monétaire est la composante la plus importante du revenu global des ménages pour tous les déciles. Il varie de 10 716 dollars en moyenne pour le premier décile à 199 581 dollars en moyenne pour le dixième décile. L'annexe 1 explique la méthode de calcul de chacun des éléments énumérés dans le tableau 6

Tableau 6 – Revenu global et ses composantes, montant moyen, par décile et tous, en dollars, Québec, 2007

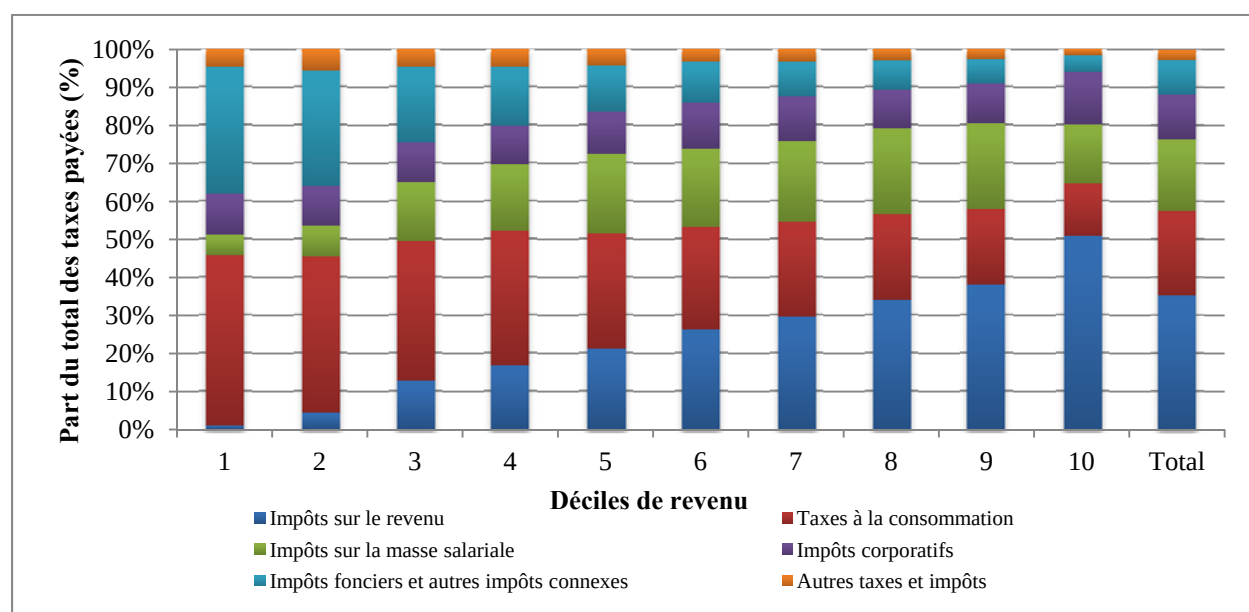
|                                       | 1      | 2 3 4  |        |        | 5      | 6 7 8  |        |        | 9       | 10      | Tous   |
|---------------------------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|---------|--------|
| <b><i>Revenu monétaire</i></b>        |        |        |        |        |        |        |        |        |         |         |        |
| Revenu du marché                      | 2 666  | 6 549  | 15 258 | 23 019 | 33 540 | 43 538 | 53 888 | 72 112 | 95 863  | 194 967 | 54 135 |
| Revenu de transferts                  | 8 050  | 12 679 | 12 332 | 12 219 | 10 221 | 9 298  | 10 346 | 7 006  | 7 516   | 4 614   | 9 428  |
| Revenu monétaire total                | 10 716 | 19 228 | 27 590 | 35 238 | 43 761 | 52 836 | 64 234 | 79 118 | 103 379 | 199 581 | 63 564 |
| <b><i>Revenu non monétisé</i></b>     |        |        |        |        |        |        |        |        |         |         |        |
| Avantages sociaux                     | 14     | 11     | 88     | 177    | 348    | 662    | 1 047  | 1 771  | 2 702   | 3 344   | 1 016  |
| Loyers imputés                        | 1 040  | 1 949  | 2 241  | 4 019  | 3 083  | 5 679  | 5 912  | 7 684  | 10 118  | 16 543  | 5 827  |
| Revenu non monétisé total             | 1 054  | 1 959  | 2 330  | 4 196  | 3 432  | 6 341  | 6 959  | 9 455  | 12 820  | 19 886  | 6 843  |
| <b><i>Revenu additionnel</i></b>      |        |        |        |        |        |        |        |        |         |         |        |
| REER (accumulation annuelle)          | 776    | 303    | 311    | 527    | 1 049  | 1 347  | 1 670  | 3 706  | 5 723   | 10 843  | 2 626  |
| Pensions (accumulation annuelle)      | 678    | 1 313  | 2 275  | 4 876  | 2 764  | 7 883  | 4 040  | 3 608  | 17 629  | 3 848   | 4 893  |
| Gains accrus en capital               | 162    | 107    | 513    | 597    | 342    | 1 286  | 2 582  | 2 429  | 3 826   | 37 359  | 4 919  |
| Revenu additionnel total              | 1 616  | 1 723  | 3 098  | 6 001  | 4 155  | 10 515 | 8 292  | 9 744  | 27 178  | 52 049  | 12 437 |
| <b><i>Ajustement au revenu</i></b>    |        |        |        |        |        |        |        |        |         |         |        |
| Cotisations des employeurs            | 104    | 231    | 650    | 1 010  | 1 657  | 2 018  | 2 455  | 3 346  | 4 230   | 5 008   | 2 071  |
| <b><i>Revenu d'autres sources</i></b> |        |        |        |        |        |        |        |        |         |         |        |
| Dons, héritages et autres             | 3 670  | 817    | 916    | 965    | 815    | 882    | 645    | 771    | 1 973   | 4 669   | 1 612  |
| Revenu global                         | 15 997 | 22 665 | 32 515 | 43 086 | 50 769 | 65 209 | 78 018 | 96 582 | 130 898 | 269 441 | 80 513 |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

## 4.2 Le fardeau fiscal des ménages

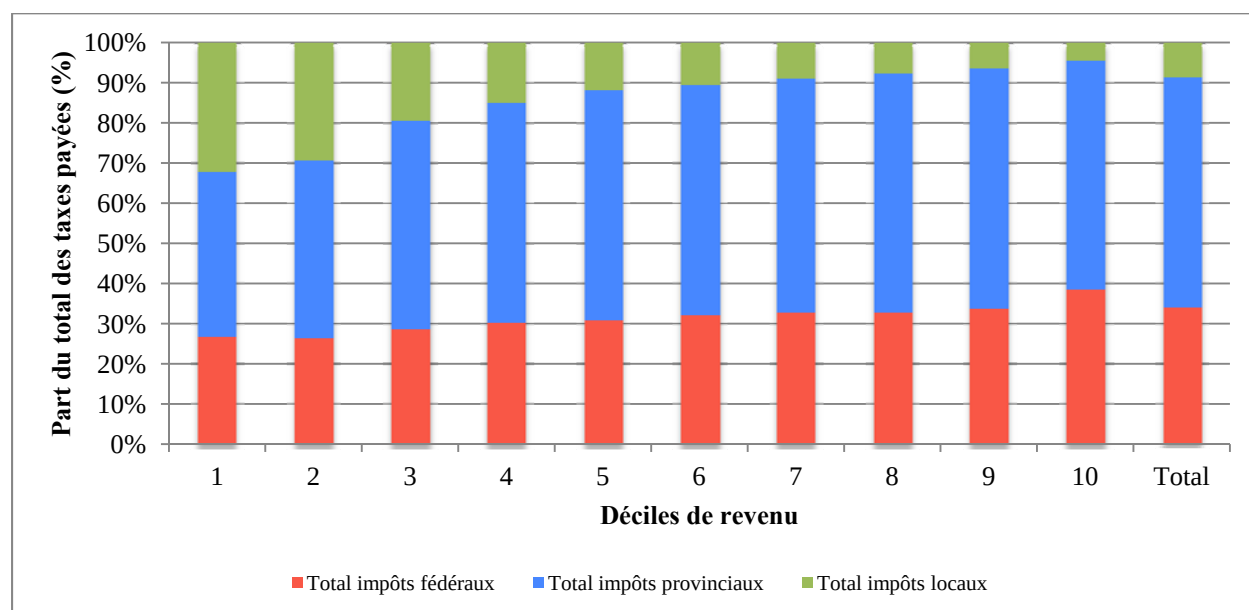
La figure 4 présente les impôts, taxes et cotisations payés par les ménages selon le type et la figure 5 présente ces prélèvements selon chaque niveau d'administration publique (fédéral, provincial, local), dans les deux cas par décile.

**Figure 4- Taxes payées par les ménages, selon la catégorie de taxes, par décile et tous, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs

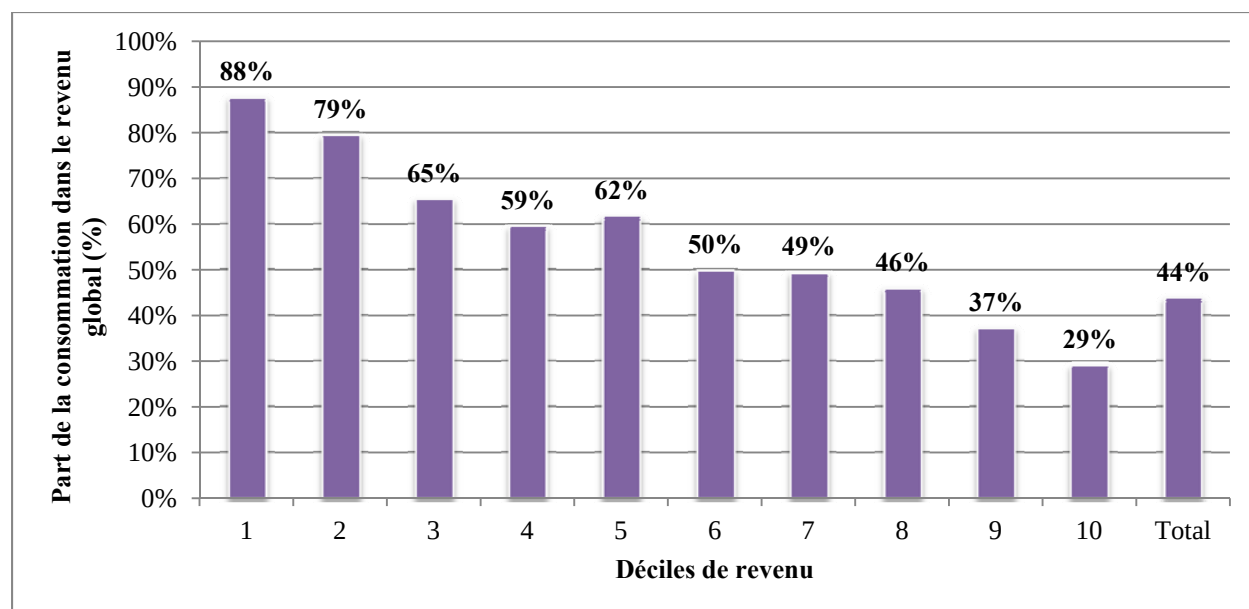
**Figure 5 - Taxes payées par les ménages, selon le niveau d'administration, par décile et tous, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. . Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs

Nous constatons à la figure 4 que l'importance des taxes à la consommation dans le total des taxes payées par les ménages diminue au fur et à mesure que le revenu des ménages augmente d'un décile à l'autre. La figure 6 indique que la part des dépenses des ménages en consommation de biens et services par rapport à leur revenu suit la même tendance, ce qui explique pourquoi les ménages les plus aisés payent moins de taxes à la consommation en pourcentage de leur revenu.

**Figure 6 - La part de la consommation dans le revenu global, en pourcentage, par décile et tous, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Le tableau 7 présente les montants moyens de taxes et impôts payés par les ménages au Québec. En 2007, les ménages québécois ont payé en moyenne 31 994 dollars de taxes et impôts, dont 11 338 dollars en impôts sur le revenu personnel et 7 152 dollars en taxes à la consommation. Le tableau 7 nous indique aussi que la plus grande part des recettes fiscales en provenance des ménages au Québec est dirigée vers le gouvernement provincial, soit 18 253 dollars en moyenne pour l'ensemble des ménages au Québec.

**Tableau 7 – Montant moyen \$ des taxes et impôts par décile et tous, Québec, 2007**

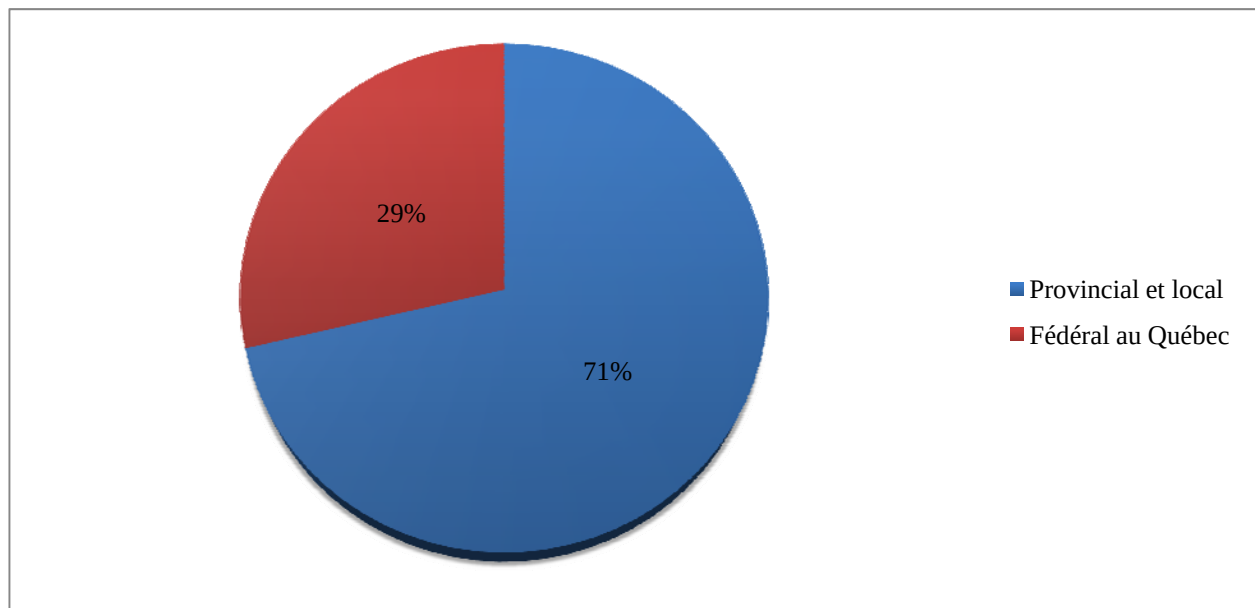
| Type de taxe et impôt                            | 1     | 2     | 3      | 4      | 5      | 6      | 7      | 8      | 9      | 10      | Tous   |
|--------------------------------------------------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|--------|
| <b>Impôts sur le revenu personnel</b>            | 50    | 317   | 1 432  | 2 587  | 4 480  | 7 000  | 9 372  | 14 066 | 20 451 | 53 635  | 11 338 |
| <b>Impôts sur les revenus des corporations</b>   | 609   | 813   | 1 196  | 1 585  | 2 406  | 3 176  | 3 730  | 4 190  | 5 581  | 14 480  | 3 776  |
| <b>Taxes à la consommation</b>                   | 2 496 | 3 123 | 4 200  | 5 517  | 6 514  | 7 134  | 7 955  | 9 210  | 10 570 | 14 806  | 7 152  |
| <b>Impôts sur la masse salariale</b>             | 293   | 604   | 1 741  | 2 707  | 4 443  | 5 526  | 6 795  | 9 433  | 12 204 | 16 549  | 6 029  |
| <b>Impôts fonciers et autres impôts connexes</b> | 1 866 | 2 304 | 2 286  | 2 383  | 2 607  | 2 882  | 2 948  | 3 178  | 3 410  | 4 745   | 2 861  |
| <b>Autres taxes et impôts</b>                    | 263   | 434   | 541    | 745    | 924    | 959    | 1 076  | 1 267  | 1 477  | 1 838   | 952    |
| <b>Total impôts fédéraux</b>                     | 1 490 | 2 015 | 3 280  | 4 715  | 6 607  | 8 565  | 10 426 | 13 630 | 18 216 | 40 861  | 10 980 |
| <b>Total impôts provinciaux</b>                  | 2 293 | 3 366 | 5 915  | 8 512  | 12 251 | 15 331 | 18 602 | 24 641 | 32 175 | 60 596  | 18 367 |
| <b>Total impôts locaux</b>                       | 1 794 | 2 215 | 2 200  | 2 298  | 2 515  | 2 780  | 2 847  | 3 072  | 3 300  | 4 595   | 2 762  |
| <b>Total des taxes et impôts</b>                 | 5 576 | 7 596 | 11 395 | 15 524 | 21 374 | 26 676 | 31 875 | 41 344 | 53 691 | 106 053 | 32 108 |

Source : *BD/MSPS* de Statistique Canada et calculs des auteurs. . Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs.

### 4.3 Les dépenses publiques

Sur l'ensemble des dépenses publiques effectuées au Québec, 29 pour cent sont attribuables au niveau fédéral tandis que 71 pour cent sont effectuées par les niveaux provincial et local (figure 7).

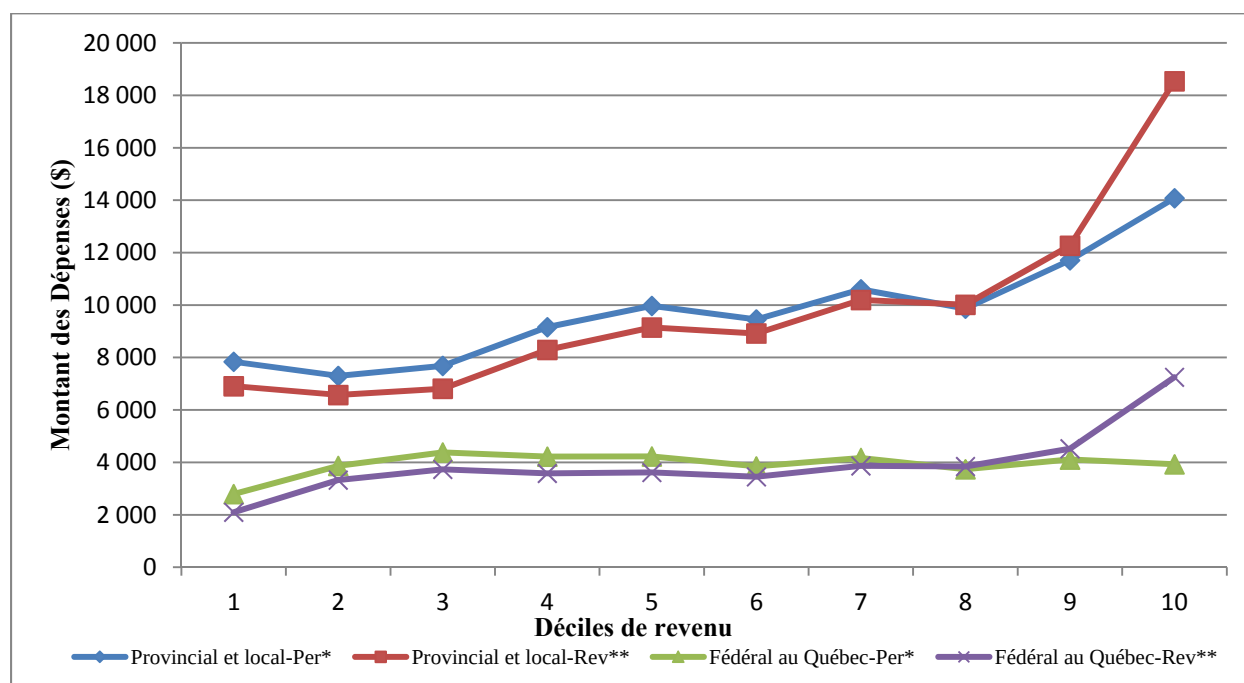
**Figure 7 - Part des dépenses publiques totales par niveau d'administration, Québec, 2007**



Source : *Tableau 385-0001 de Statistique Canada, BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.*

Nous présentons à la figure 8 deux résultats sur l'importance par décile des dépenses publiques par niveau de gouvernement; le premier utilisant l'allocateur par personne et le deuxième utilisant l'allocateur revenu pour les dépenses pour lesquelles un tel choix devait être fait.

**Figure 8- Dépenses publiques globales par niveau de gouvernement et décile, deux allocateurs, en dollars, Québec, 2007**



Source : Tableau 385-0001 de Statistique Canada, BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

\*Par personne, \*\*Par revenu : Les allocateurs s'appliquent aux catégories : Conservation des ressources et développement de l'industrie, protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses, planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger, services généraux de l'administration publique et service de la dette.

Pour tous les niveaux de gouvernements, nous présentons au tableau 8 les montants par type de dépenses dont chaque décile bénéficie, à nouveau en utilisant les deux allocateurs.

**Tableau 8 - Dépenses publiques par r décile et tous, par type de dépenses, deux allocateurs, en millions de dollars, Québec, 2007**

|                                        | 1     | 2     | 3     | 4     | 5     | 6     | 7     | 8     | 9     | 10    | Tous   |
|----------------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| <b>PAR allocateur spécifique</b>       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |        |
| Transferts                             | 5 465 | 5 712 | 4 898 | 5 069 | 4 207 | 3 464 | 3 793 | 2 559 | 2 606 | 1 605 | 3 9376 |
| Santé                                  | 1 276 | 1 589 | 1 739 | 2 000 | 2 139 | 2 034 | 2 475 | 2 295 | 2 599 | 5 087 | 23 233 |
| Éducation                              | 883   | 628   | 1 143 | 1 370 | 2 111 | 2 324 | 2 399 | 2 373 | 3 166 | 3 554 | 19 952 |
| Transport en Commun.                   | 213   | 262   | 370   | 513   | 702   | 683   | 743   | 869   | 1032  | 1223  | 6 609  |
| Logement                               | 298   | 295   | 331   | 340   | 313   | 0     | 0     | 0     | 0     | 0     | 1 576  |
| <b>Par personne</b>                    |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |        |
| Conservation des ressources et dév.... | 378   | 342   | 493   | 522   | 692   | 628   | 676   | 735   | 737   | 836   | 6 040  |
| Services généraux de l'admin...        | 293   | 323   | 427   | 493   | 558   | 576   | 648   | 660   | 785   | 788   | 5 551  |
| Service de la dette                    | 661   | 729   | 963   | 1 111 | 1 257 | 1 299 | 1 460 | 1 489 | 1 770 | 1 776 | 12 515 |
| Protection, Défense, Environ...        | 811   | 894   | 1 182 | 1 363 | 1 542 | 1 593 | 1 791 | 1 827 | 2 171 | 2 179 | 15 353 |
| Plan, Travail, Culture...              | 356   | 393   | 519   | 598   | 677   | 700   | 786   | 802   | 953   | 957   | 6 741  |
| <b>Par revenu</b>                      |       |       |       |       |       |       |       |       |       |       |        |
| Conservation des ressources et dév.... | 194   | 199   | 321   | 352   | 530   | 523   | 596   | 763   | 846   | 1 714 | 6 040  |
| Services généraux de l'admin...        | 94    | 168   | 241   | 308   | 381   | 462   | 561   | 691   | 903   | 1 742 | 5 551  |
| Service de la dette                    | 211   | 379   | 543   | 694   | 860   | 1 041 | 1265  | 1557  | 2037  | 3 928 | 12 515 |
| Protection, Défense, Environ...        | 259   | 464   | 666   | 852   | 1 055 | 1 277 | 1552  | 1911  | 2499  | 4 818 | 15 353 |
| Plan, Travail, Culture...              | 114   | 204   | 292   | 374   | 463   | 561   | 681   | 839   | 1097  | 2 116 | 6 741  |

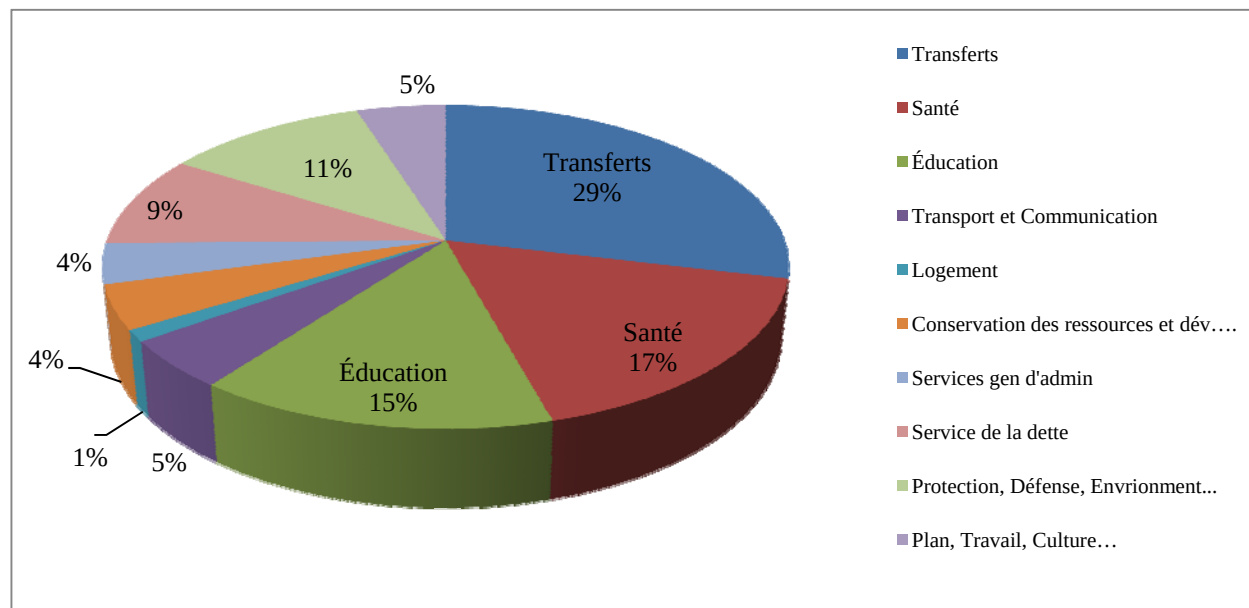
Source : Tableau 385-0001 de Statistique Canada, BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

\*Par personne, \*\*Par revenu : Les allocateurs s'appliquent aux catégories : Conservation des ressources et développement de l'industrie, protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses, planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger, services généraux de l'administration publique et service de la dette.



La figure 9 indique que les trois catégories de dépenses les plus importantes sont les transferts en espèces aux personnes (29 pour cent), la santé (17 pour cent) et l'éducation (15 pour cent):

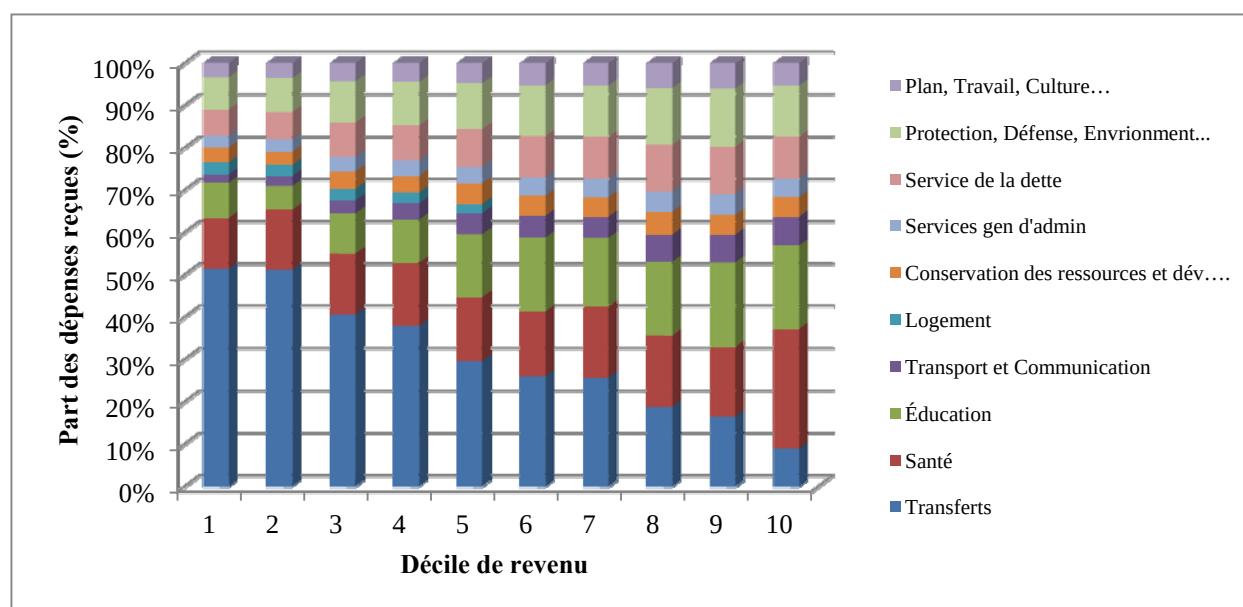
**Figure 9 - Dépenses fédérales, provinciales et locales par type et importance, Québec, 2007**



Source : Tableau 385-0001 de Statistique Canada, BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

L'importance de chaque type de dépenses publiques varie par décile et selon l'allocateur employé. Lorsque nous utilisons le nombre de personnes par ménage plutôt que le revenu, ceci accroît la part des dépenses ainsi distribuées pour les déciles regroupant une part plus grande de la population (figure 10) et inversement pour ceux recevant une part plus grande du revenu (figure 11).

**Figure 10 – Part des dépenses publiques reçues par type de dépenses, par décile de revenu, (allocateur par personne\*), Québec, 2007**

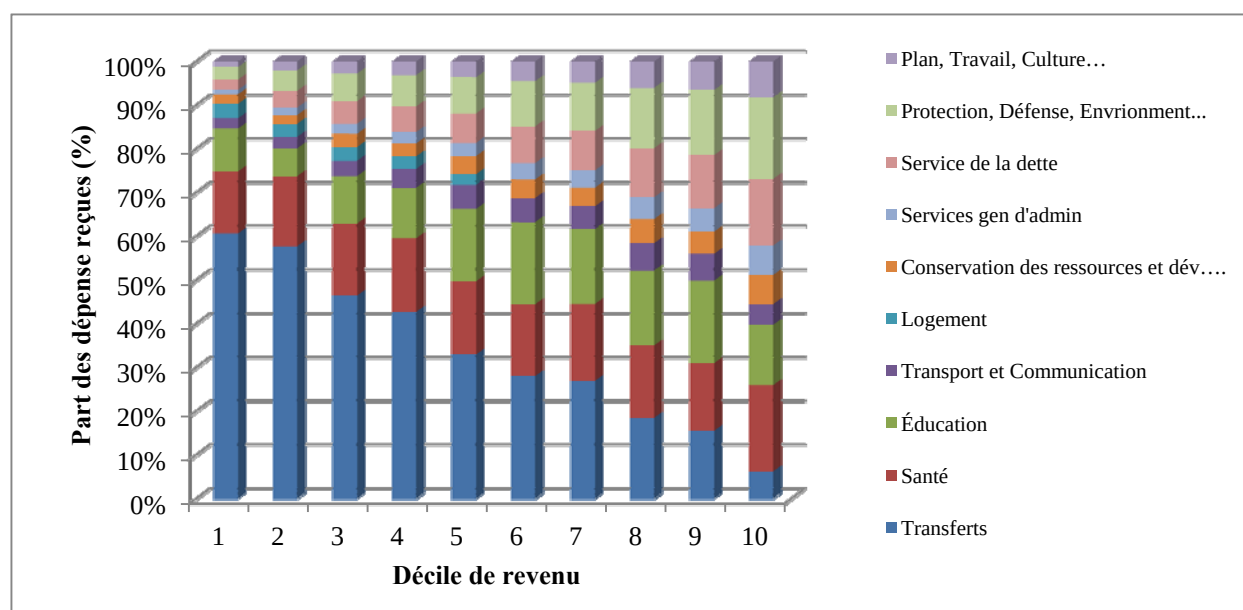


Source : Tableau 385-0001 de Statistique Canada, BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

\*Par personne : L'allocateur s'applique aux catégories : Conservation des ressources et développement de l'industrie, protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses, planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger, services généraux de l'administration publique et service de la dette

Ainsi, l'utilisation de l'allocateur personne a pour conséquence que les dépenses ainsi réparties (note figure 10 ou 11) représentent près de 30 pour cent des dépenses pour le premier décile tandis que lorsqu'on utilise l'allocateur revenu, cette part n'est qu'un peu plus de 10 pour cent. Ces pourcentages sont pour le dixième décile respectivement près de 40 pour cent et 60 pour cent. Donc l'utilisation de l'allocateur revenu accroît la part des dépenses des déciles les mieux nantis et celui de l'allocateur personnes celle des déciles moins bien nantis.

**Figure 11 - Part des dépenses publiques reçues par type de dépenses, par décile de revenu (allocateur par revenu\*), Québec, 2007**

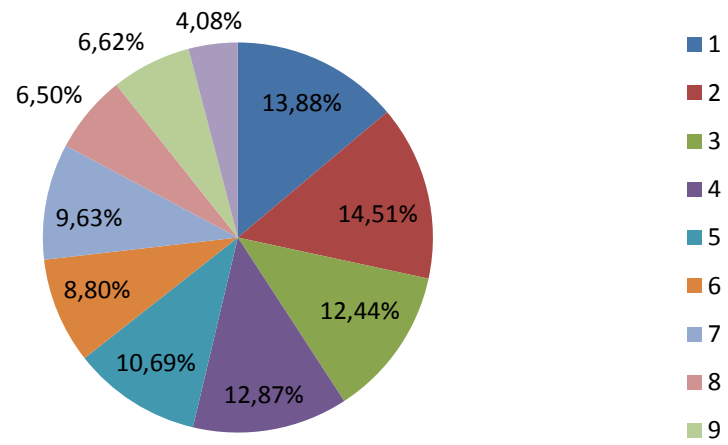


Source : Tableau 385-0001 de Statistique Canada, BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

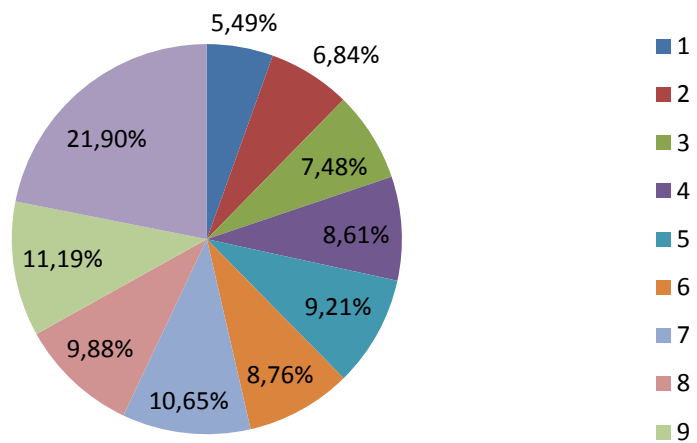
\*Par revenu : L'allocateur s'applique aux catégories : Conservation des ressources et développement de l'industrie, protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses, planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger, services généraux de l'administration publique et service de la dette.

Une façon différente de présenter cette information est d'indiquer comment les dépenses se répartissent entre déciles. Nous faisons ceci pour les trois principales dépenses soit les transferts aux individus, la santé et l'éducation. Aux figures 11a-11c., nous constatons d'importantes différences entre les trois types de dépenses. Ainsi, c'est le deuxième décile qui obtient la plus grande part des transferts et le décile le plus riche les plus grandes parts en santé et éducation.

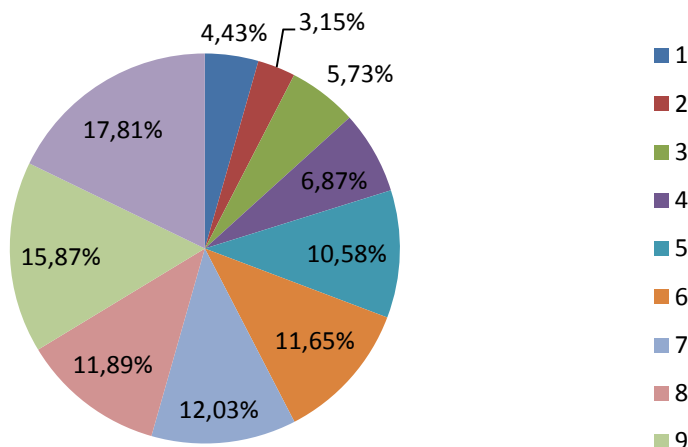
**Figure 11a Part des transferts par décile, Québec, 2007**



**Figure 11b Part de le santé par décile, Québec, 2007**



**Figure 11c Part de l'éducation par décile, Québec, 2007**



#### **4.4 Les taux effectifs des recettes**

Dans cette section, nous présentons les taux effectifs des taxes et impôts pour le Québec en 2007. Ces taux sont calculés pour les impôts sur le revenu personnel, les taxes à la consommation, les autres catégories d'impôts appliqués dans la province ainsi que pour l'ensemble des taxes imposées aux ménages québécois.

##### ***4.4.1 Impôts sur le revenu personnel***

Le tableau 9 présente les taux effectifs de l'impôt sur le revenu personnel provincial et fédéral. Les ménages québécois ont payé en moyenne 14 pour cent de leur revenu global en impôts sur le revenu en 2007. Les taux effectifs calculés par décile montrent la progressivité de l'impôt sur le revenu : Les ménages à faible revenu dans le premier et le deuxième décile paient respectivement 0,3 et 1,3 pour cent d'impôts sur leur revenu, alors que les ménages les plus riches (le dixième décile) paient 19,1 pour cent d'impôts sur leur revenu.

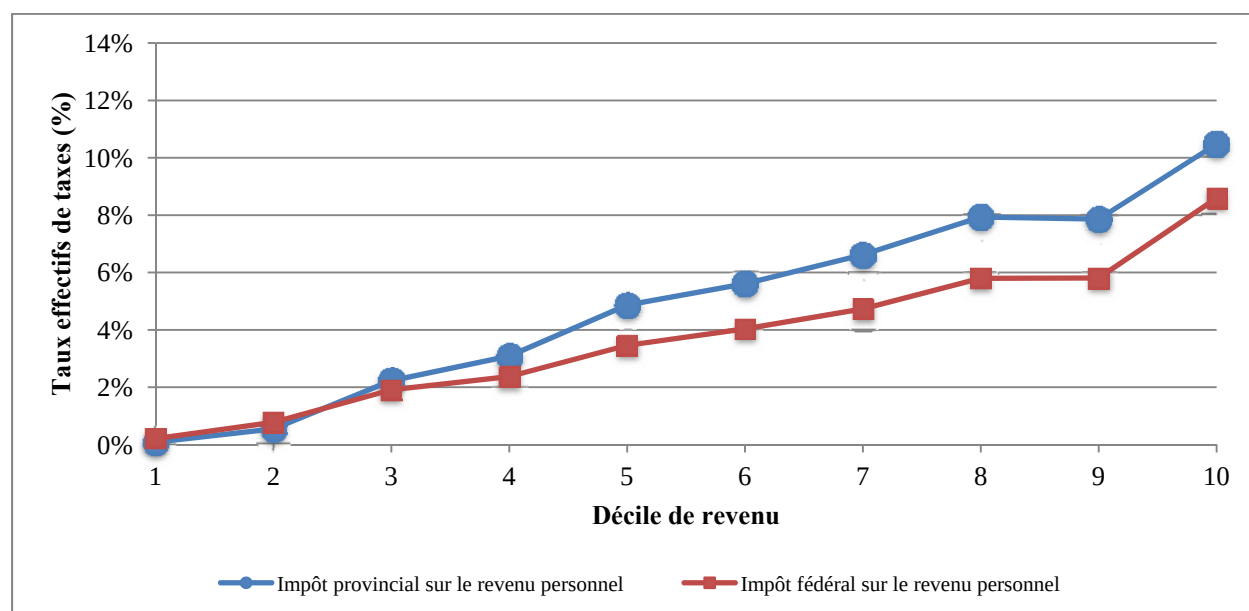
**Tableau 9 - Taux effectifs, impôts sur le revenu personnel, par décile et tous ménages, Québec, 2007**

| Type d'impôts           | 1          | 2          | 3          | 4          | 5          | 6          | 7           | 8           | 9           | 10          | Tous        |
|-------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Impôt provincial</b> | 0,1        | 0,6        | 2,2        | 3,1        | 4,9        | 5,6        | 6,6         | 7,9         | 7,9         | 10,5        | 7,4         |
| <b>Impôt fédéral</b>    | 0,2        | 0,8        | 1,9        | 2,4        | 3,5        | 4,0        | 4,7         | 5,8         | 5,8         | 8,6         | 5,7         |
| <b>Total des impôts</b> | <b>0,3</b> | <b>1,3</b> | <b>4,1</b> | <b>5,5</b> | <b>8,3</b> | <b>9,6</b> | <b>11,3</b> | <b>13,7</b> | <b>13,7</b> | <b>19,1</b> | <b>13,1</b> |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

La figure 12 illustre la progressivité des impôts provincial et fédéral sur le revenu personnel. En comparaison à l'impôt sur le revenu fédéral, l'impôt sur le revenu provincial affiche une progressivité plus accentuée pour la plupart des déciles. De plus, la part de l'impôt sur le revenu personnel provincial est légèrement plus faible que l'impôt fédéral pour les deux premiers déciles mais dépasse celui-ci dans les derniers déciles.

**Figure 12 - Taux effectifs d'impôts sur le revenu personnel, par décile, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

#### 4.4.2 Taxes à la consommation

En plus de la taxe de vente du Québec (TVQ), les taxes provinciales à la consommation comprennent les taxes provinciales sur les divertissements, sur l'essence, sur le tabac, sur les carburants, sur les boissons alcooliques de même que sur les profits réalisés par la Société des alcools du Québec (SAQ) et par Loto-Québec. Les taxes fédérales à la consommation incluent les taxes sur les produits et services (TPS), y compris la TPS sur le logement, les droits de

douane fédéraux à l'importation, les droits et les taxes d'accise fédéraux et les taxes sur les divertissements. Il faut rappeler que les taux effectifs calculés tiennent à la fois compte des taxes à la consommation directes et indirectes payées par les ménages.

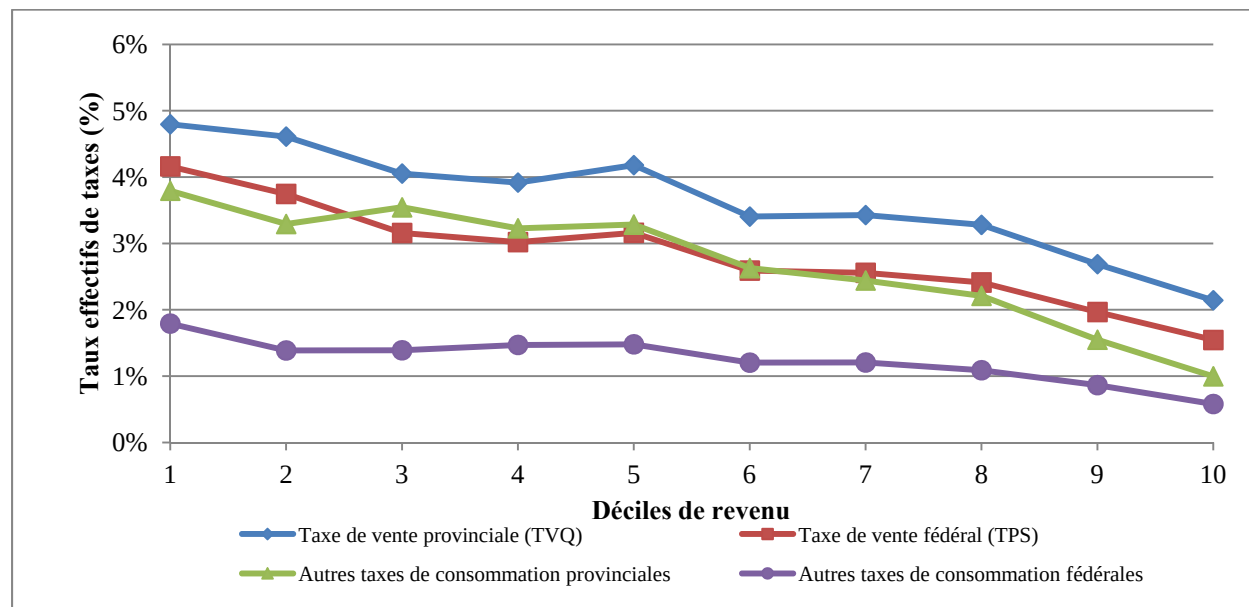
Les taux effectifs pour les taxes à la consommation sont présentés au tableau 10. La figure 13 affiche la progression de ces taux. En général, les taxes provinciales et fédérales diminuent à mesure que le revenu des ménages augmente d'un décile à un autre.

**Tableau 10 - Taux effectifs, taxes à la consommation fédérales et provinciales, par décile et tous, Québec, 2007**

| Type de taxes                              | 1           | 2           | 3           | 4           | 5           | 6           | 7           | 8          | 9          | 10         | Tous       |
|--------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|------------|------------|------------|------------|
| <i>Taxes à la consommation provinciale</i> |             |             |             |             |             |             |             |            |            |            |            |
| <b>Taxe de vente (TVQ)</b>                 | 4,8         | 4,6         | 4,1         | 3,9         | 4,2         | 3,4         | 3,4         | 3,3        | 2,7        | 2,1        | 3,0        |
| <b>Autres taxes</b>                        | 3,8         | 3,3         | 3,5         | 3,2         | 3,3         | 2,6         | 2,4         | 2,2        | 1,5        | 1,0        | 2,0        |
| <b>Total des taxes provinciales</b>        | 8,6         | 7,9         | 7,6         | 7,1         | 7,5         | 6,0         | 5,9         | 5,5        | 4,2        | 3,1        | 5,0        |
| <i>Taxes à la consommation fédérale</i>    |             |             |             |             |             |             |             |            |            |            |            |
| <b>Taxe de vente (TPS)</b>                 | 4,2         | 3,7         | 3,2         | 3,0         | 3,2         | 2,6         | 2,6         | 2,4        | 2,0        | 1,5        | 2,3        |
| <b>Autres taxes</b>                        | 1,8         | 1,4         | 1,4         | 1,5         | 1,5         | 1,2         | 1,2         | 1,1        | 0,9        | 0,6        | 1,0        |
| <b>Total des taxes fédérales</b>           | 6,0         | 5,1         | 4,5         | 4,5         | 4,6         | 3,8         | 3,8         | 3,5        | 2,8        | 2,1        | 3,2        |
| <b>Total des taxes</b>                     | <b>15,6</b> | <b>13,8</b> | <b>12,9</b> | <b>12,8</b> | <b>12,8</b> | <b>10,9</b> | <b>10,2</b> | <b>9,5</b> | <b>8,1</b> | <b>5,5</b> | <b>8,9</b> |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

**Figure 13 - Taux effectifs de taxes à la consommation fédérale et provinciale, par décile, Québec, 2007**

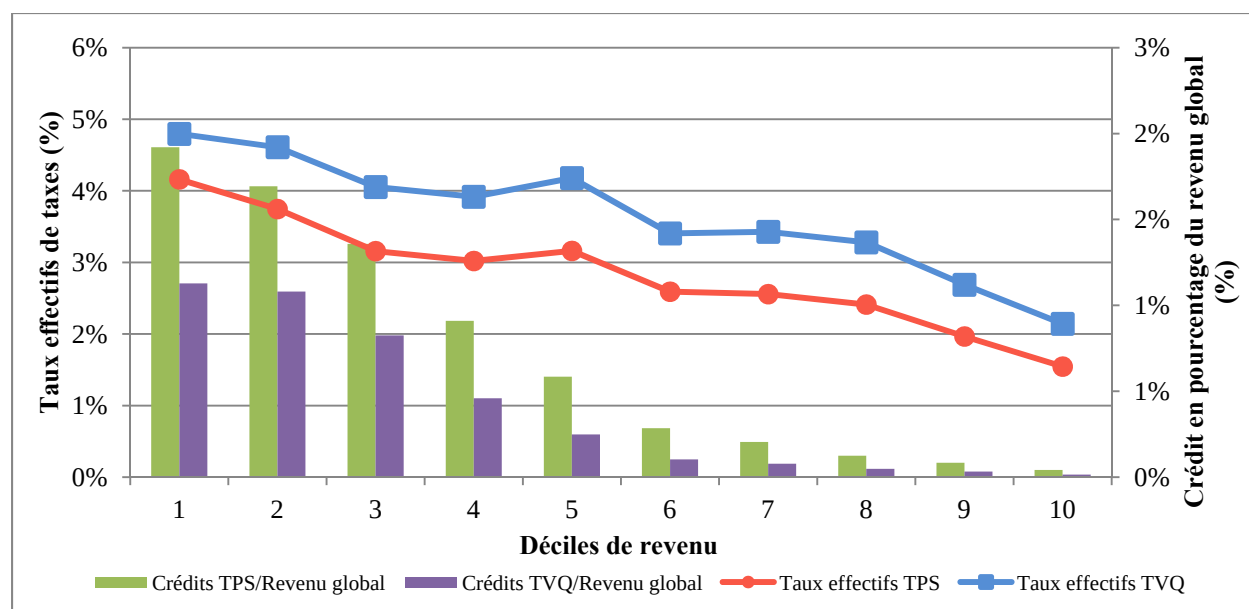


Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Comme nous l'indique la figure 14, nous pouvons observer que malgré l'importance plus grande relativement parlant des crédits d'impôts de la TPS et de la TVQ dans le revenu des ménages des premiers déciles que des autres déciles, les crédits d'impôts de la TPS et de la TVQ ne compensent pas complètement pour le paiement des taxes à la consommation au Québec pour les premiers déciles de revenu.



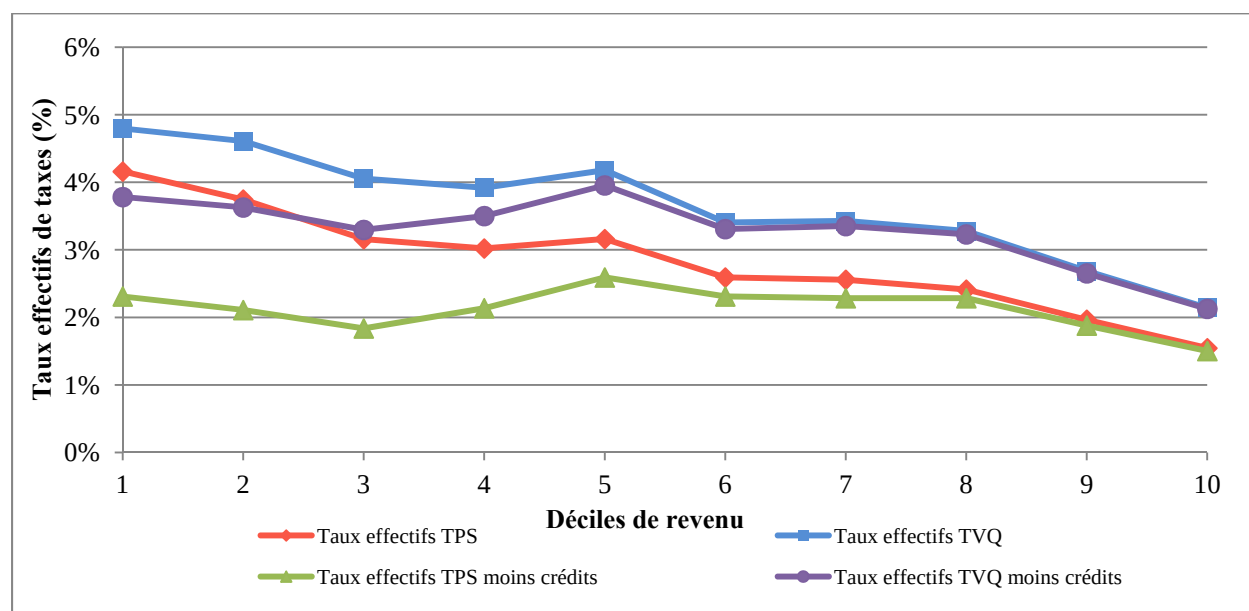
**Figure 14 - Taux effectifs des taxes de vente fédérale et provinciale par rapport aux ratios de crédits TVQ/TPS sur le revenu, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Il existe une façon différente de traiter les crédits d'impôt remboursables de la TVQ et de la TPS. Au lieu d'inclure ces crédits dans le revenu du ménage, comme un revenu de transferts, nous avons soustrait ces crédits du revenu des ménages et les avons ajoutés comme une taxe négative aux taxes de vente payées par les ménages. La figure 15 compare les taux effectifs de taxes obtenus selon ces deux méthodes. Ce traitement des crédits d'impôts atténue l'incidence régressive des taxes de vente, surtout pour les cinq premiers déciles, sans pour autant l'éliminer complètement.

Figure 15 - Taux effectifs, taxes de vente, avec ou sans les crédits TVQ et TPS, par décile, Québec, 2007



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

#### 4.4.3 Autres taxes et impôts

Le tableau 11 présente les taux effectifs pour l'impôt sur le revenu des corporations, l'impôt sur la masse salariale, l'impôt foncier et les autres types de taxes.

Tableau 11 - Taux effectifs de l'impôt corporatif, de l'impôt sur la masse salariale et des autres taxes, par décile et tous ménages, Québec, 2007

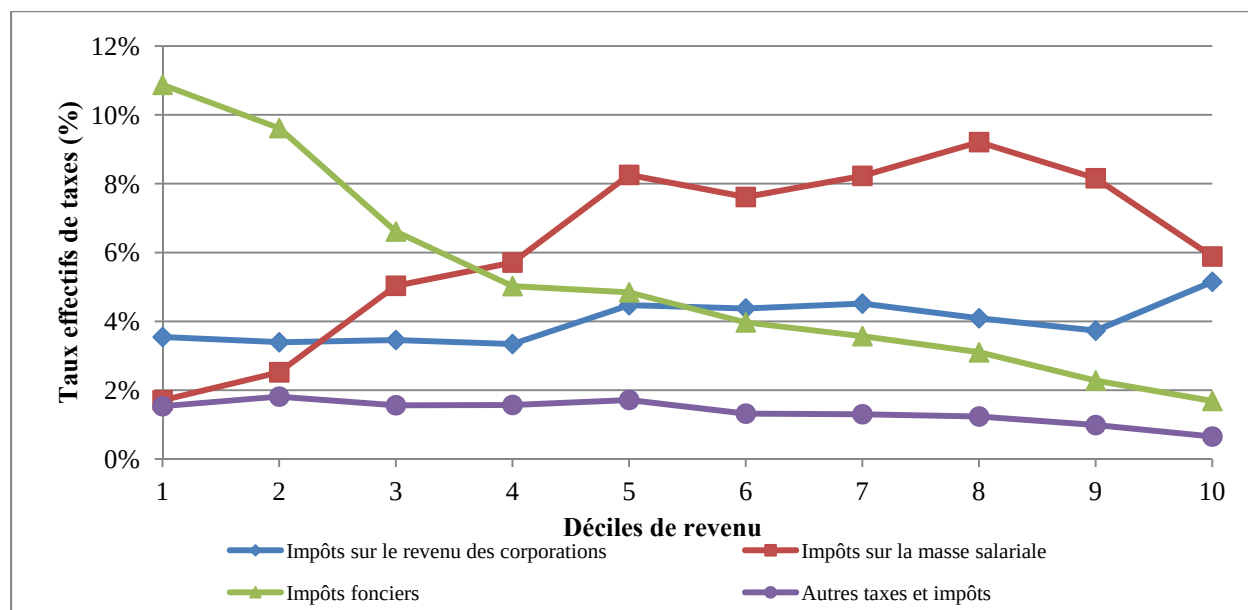
| Type de taxe                         | 1           | 2           | 3           | 4           | 5           | 6           | 7           | 8           | 9           | 10          | Tous        |
|--------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Impôt sur la masse salariale         | 1,7         | 2,5         | 5,0         | 5,7         | 8,3         | 7,6         | 8,2         | 9,2         | 8,2         | 5,9         | 7,0         |
| Impôt sur le revenu des corporations | 3,5         | 3,4         | 3,5         | 3,3         | 4,5         | 4,4         | 4,5         | 4,1         | 3,7         | 5,1         | 4,4         |
| Impôt foncier                        | 10,9        | 9,6         | 6,6         | 5,0         | 4,8         | 4,0         | 3,6         | 3,1         | 2,3         | 1,7         | 3,3         |
| Autres taxes                         | 1,5         | 1,8         | 1,6         | 1,6         | 1,7         | 1,3         | 1,3         | 1,2         | 1,0         | 0,7         | 1,1         |
| <b>Total</b>                         | <b>17,7</b> | <b>17,3</b> | <b>16,7</b> | <b>15,7</b> | <b>19,3</b> | <b>17,3</b> | <b>17,6</b> | <b>17,6</b> | <b>15,2</b> | <b>13,4</b> | <b>15,7</b> |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. . Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs.

Tel que l'illustre la figure 16, l'impôt sur le revenu des corporations est plutôt proportionnel, sauf pour le dernier décile. Par contre, le taux effectif de l'impôt foncier chute du premier au dixième décile. Quant à l'impôt sur la masse salariale, il est progressif jusqu'au cinquième décile

et devient régressif à partir du huitième décile. Cette structure d'incidence peut être expliquée par l'utilisation combinée de taux de cotisations fixe et d'assiette imposable avec un montant maximum par contribuable.

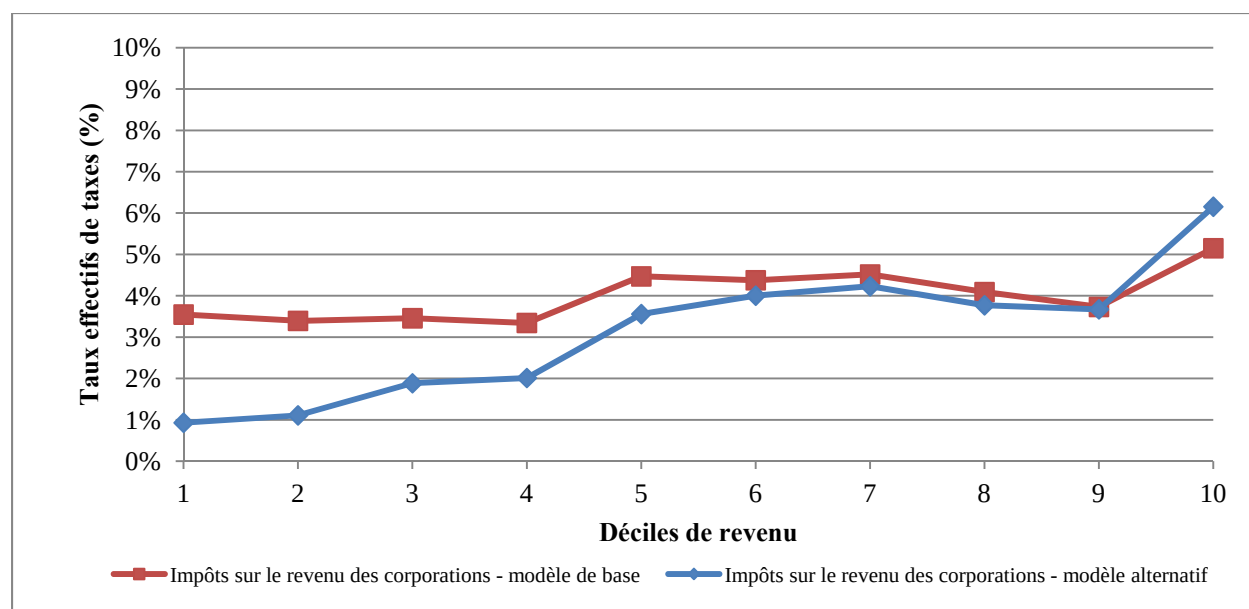
**Figure 16 - Taux effectifs de l'impôt corporatif, de l'impôt sur la masse salariale et des autres taxes, par décile, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Nous avons déjà mentionné que la répartition de l'impôt sur le revenu des corporations entre la consommation, le capital et le travail ne fait pas l'objet d'unanimité entre les économistes. Nous avons donc calculé les taux effectifs de l'impôt sur le revenu des corporations selon une règle d'allocation alternative : au lieu de diviser le fardeau fiscal de cet impôt 1/3-1/3-1/3 entre la consommation, le capital et le travail, nous avons partagé l'impôt sur le revenu des corporations entre le capital et le travail de façon égale. Ce choix est justifié dans le contexte d'une économie ouverte et compétitive où les entreprises étrangères sont en mesure d'offrir des produits substitués aux produits domestiques sur le marché, empêchant ainsi les entreprises nationales de transférer une partie du fardeau fiscal de l'impôt sur le revenu des corporations aux consommateurs en augmentant le prix de leurs produits. La figure 17 présente la progressivité de l'impôt sur le revenu des corporations d'après le modèle de base utilisé dans nos analyses précédentes et le modèle alternatif.

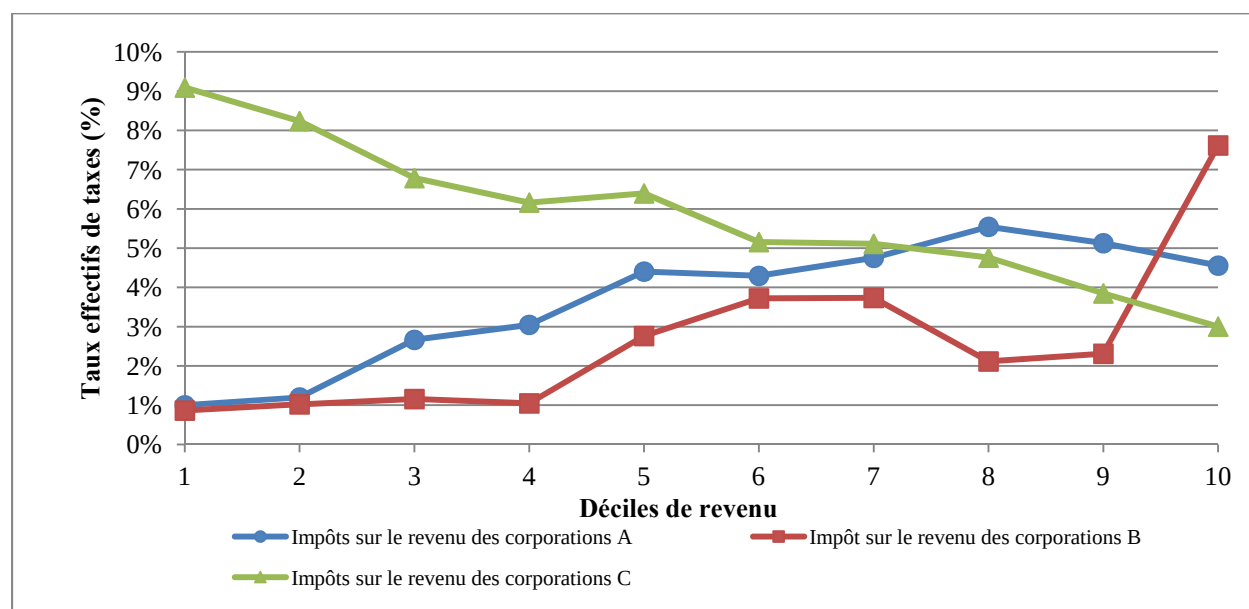
**Figure 17 - Taux effectifs d'impôt sur le revenu des corporations, comparaison de deux allocateurs par décile, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. . Note : hypothèse de base : 1/3-1/3-1/3 hypothèse alternative : 1/2-1/2.

De plus, nous avons attribué l'impôt sur le revenu des corporations entièrement au travail (modèle A), au capital (modèle B) et à la consommation (modèle C) pour illustrer la sensibilité de l'incidence de l'impôt sur le revenu des corporations aux hypothèses d'allocation. D'après la figure 18, l'impôt sur le revenu des corporations est le plus progressif lorsqu'il est attribué au capital ou au travail (sauf pour le dernier décile) et le plus régressif quand il est attribué aux consommateurs.

**Figure 18- Taux effectifs d'impôt corporatif, selon trois allocations possibles, par décile, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

#### 4.4.4 Total des taxes et impôts

Les taux effectifs pour l'ensemble des impôts, taxes et cotisations précédemment mentionnés sont présentés au tableau 12. Les ménages québécois payent en moyenne 37,1 pour cent de leur revenu global en taxes et impôts. Les résultats par décile indiquent que la progressivité de l'impôt sur le revenu provincial et fédéral contribue à contrebalancer l'aspect régressif des taxes à la consommation et de l'impôt foncier et rend ainsi le système fiscal au Québec progressif dans son ensemble.

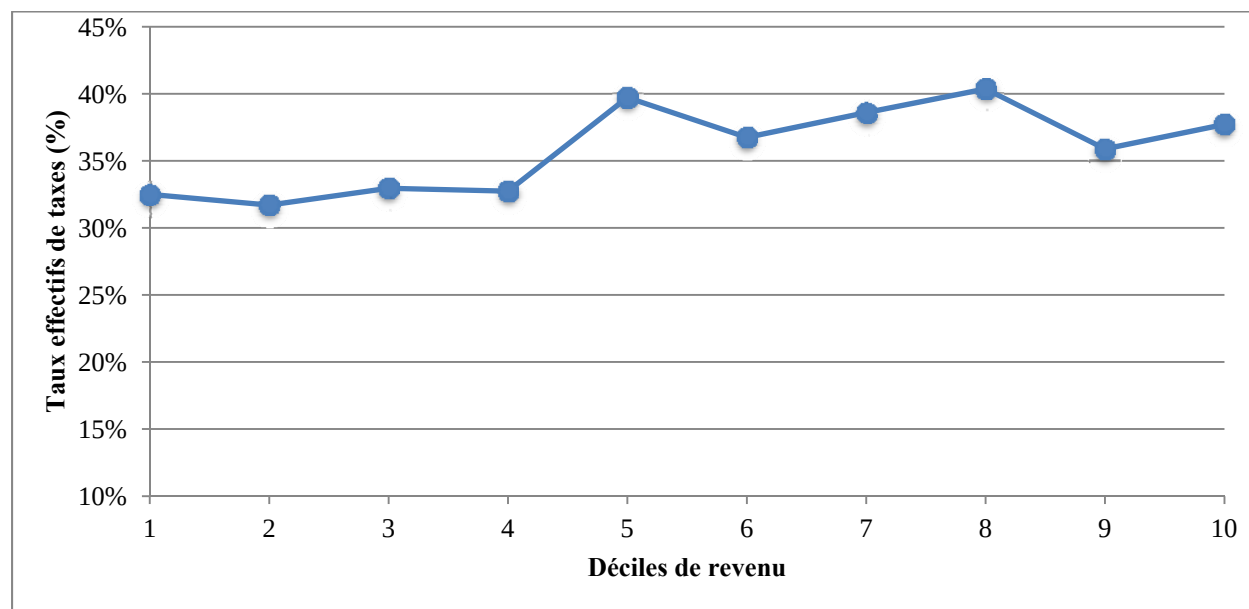
**Tableau 12 - Taux effectifs de l'ensemble des taxes, par décile et tous ménages, Québec, 2007**

| Type de taxe et impôt          | 1           | 2           | 3           | 4           | 5           | 6           | 7           | 8           | 9           | 10          | Tous        |
|--------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Impôts sur le revenu</b>    | 0,3         | 1,3         | 4,1         | 5,5         | 8,3         | 9,6         | 11,3        | 13,7        | 13,7        | 19,1        | 13,1        |
| <b>Taxes à la consommation</b> | 14,5        | 13,0        | 12,1        | 11,6        | 12,1        | 9,8         | 9,6         | 9,0         | 7,1         | 5,3         | 8,3         |
| <b>Autres impôts</b>           | 17,7        | 17,3        | 16,7        | 15,7        | 19,3        | 17,3        | 17,6        | 17,6        | 15,2        | 13,4        | 15,7        |
| <b>Total</b>                   | <b>32,5</b> | <b>31,7</b> | <b>32,9</b> | <b>32,7</b> | <b>39,7</b> | <b>36,7</b> | <b>38,6</b> | <b>40,4</b> | <b>35,9</b> | <b>37,7</b> | <b>37,1</b> |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

La figure 19 présente la progressivité des taxes et impôts totaux payés par les ménages pour chaque décile.

**Figure 19- Taux effectifs de l'ensemble des taxes et impôts, par décile, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs.

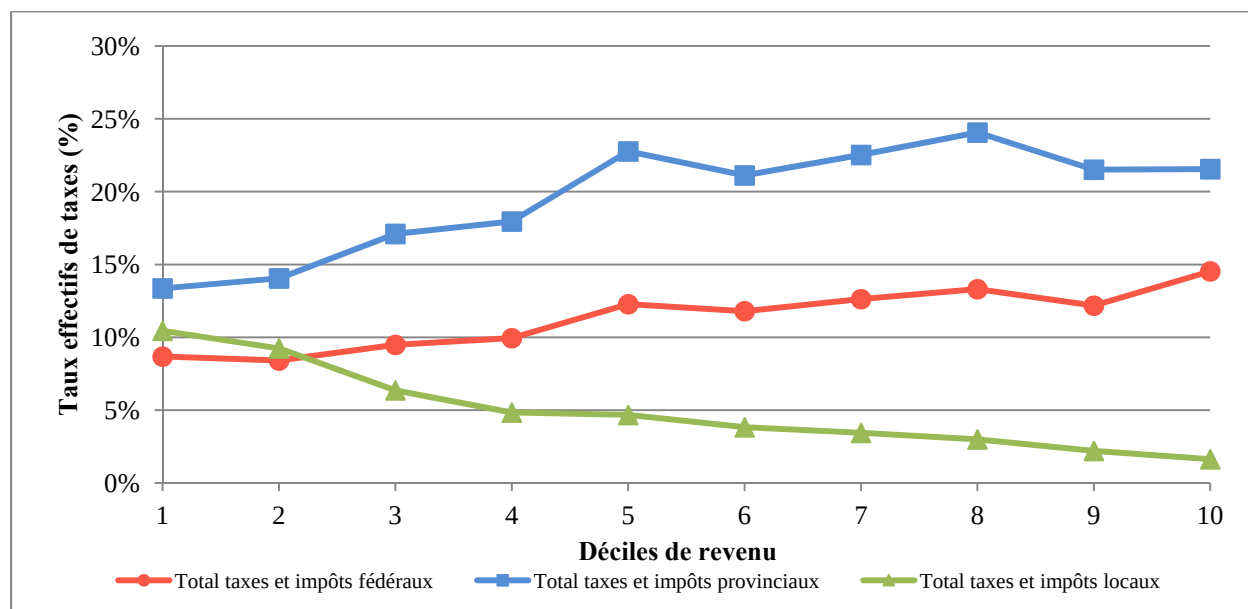
Le tableau 13 et la figure 20 présentent les taux effectifs de taxes selon le niveau de gouvernement.

**Tableau 13 - Taux effectifs des taxes et impôts, selon le niveau de gouvernement, par décile et tous, Québec, 2007**

| Type de taxe                       | 1    | 2    | 3    | 4    | 5    | 6    | 7    | 8    | 9    | 10   | Tous |
|------------------------------------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Taxes et impôts fédéraux</b>    | 8,7  | 8,4  | 9,5  | 9,9  | 12,3 | 11,8 | 12,6 | 13,3 | 12,2 | 14,5 | 12,7 |
| <b>Taxes et impôts provinciaux</b> | 13,4 | 14,0 | 17,1 | 18,0 | 22,8 | 21,1 | 22,5 | 24,1 | 21,5 | 21,5 | 21,2 |
| <b>Taxes et impôts locaux</b>      | 10,5 | 9,2  | 6,4  | 4,8  | 4,7  | 3,8  | 3,4  | 3,0  | 2,2  | 1,6  | 3,2  |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. . Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs.

**Figure 20 - Taux effectifs des taxes et impôts, selon le niveau de gouvernement, par décile, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. . Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs.

#### 4.5 Les taux effectifs de dépenses

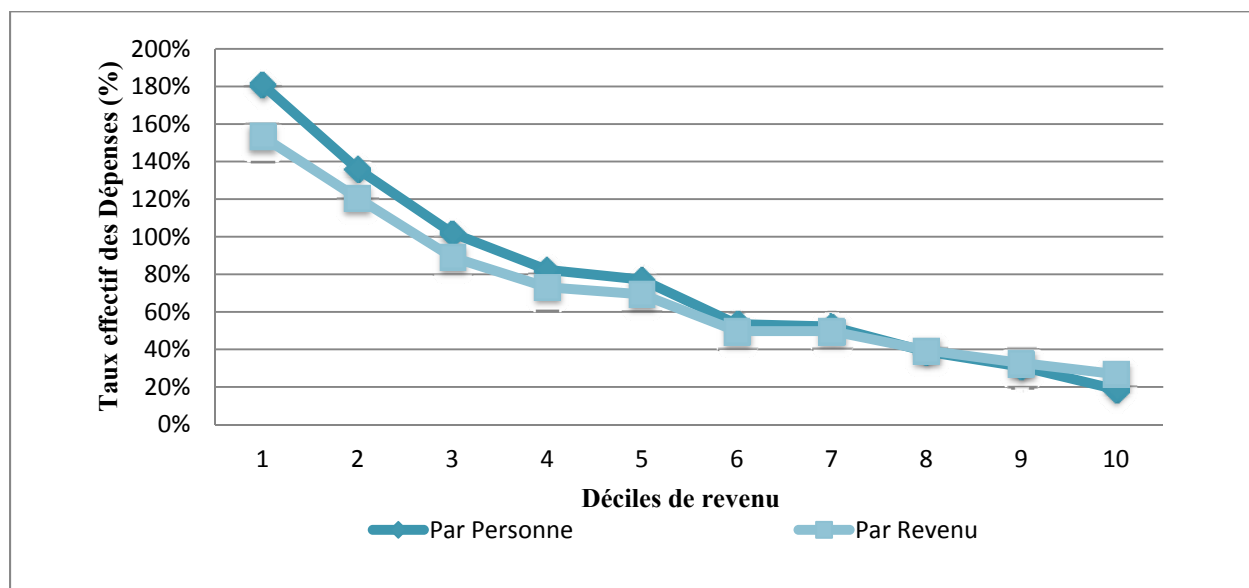
Nous calculons maintenant le taux effectif des dépenses publiques pour chaque décile. Rappelons qu'une dépense est régressive quand le taux effectif des dépenses augmente avec l'augmentation du revenu global des ménages; proportionnelle lorsque le taux effectif des dépenses est égal pour tous les déciles de revenus et progressive si à mesure que le revenu augmente, ce taux diminue.

Nous présenterons ci-après les résultats généraux, et par niveau d'administration, avec une attention particulière aux trois plus importantes dépenses publiques soit : transferts aux individus (29 pour cent), dépense en santé (17 pour cent) et dépense en éducation (15 pour cent).

##### 5.2.1 Résultats globaux et par niveau d'administration

La figure 21 présente les taux effectifs de l'ensemble des dépenses publiques par décile. On y observe que les dépenses publiques sont progressives. La figure 22 montre quelle part des dépenses provient du niveau fédéral et quelle part des dépenses provient des niveaux provincial et local, selon les deux types d'allocateurs généraux.

**Figure 21– Taux effectifs de dépenses par décile, deux allocateurs , Québec, 2007**



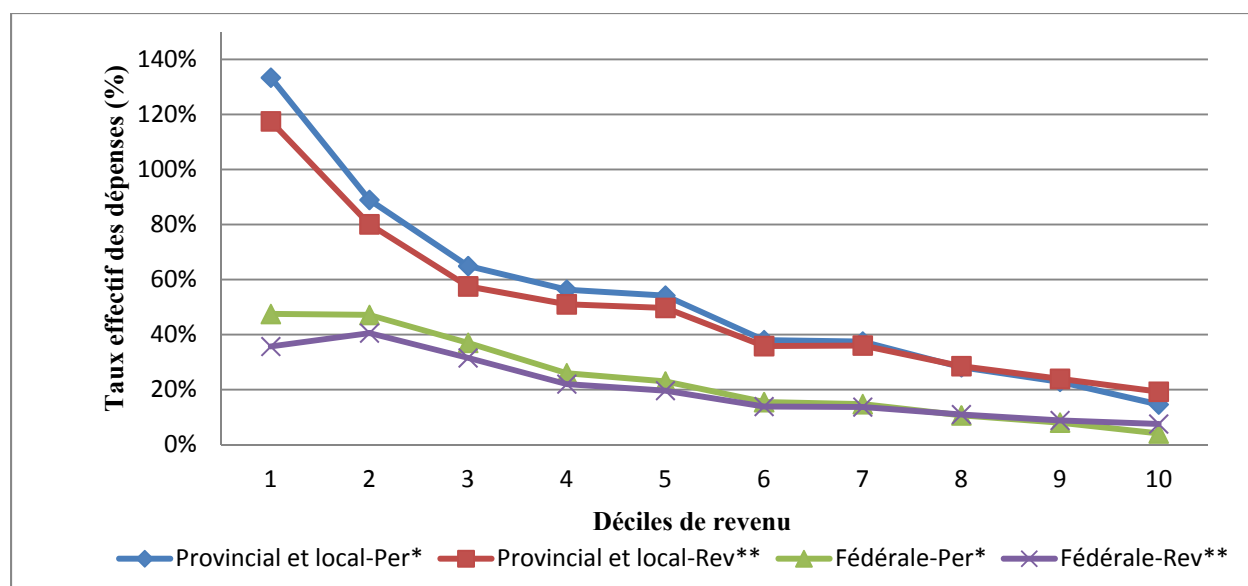
Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

\*Par personne, \*\*par revenu : Ces allocateurs s'appliquent aux catégories : *Conservation des ressources et développement de l'industrie, protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses, planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger, services généraux de l'administration publique et service de la dette.*

Quel que soit l'allocateur utilisé, les taux effectifs des dépenses sont progressifs (figure 21). Ceci se répète lorsqu'on analyse par niveau d'administration (figure 22 et tableau 14). À noter cependant, que l'effet progressif au niveau fédéral est beaucoup plus faible qu'au niveau provincial pour les trois premiers déciles, voire régressif du premier au second décile pour l'allocateur revenu.



**Figure 22 - Taux effectifs de dépenses par niveau d'administration par décile et par hypothèses d'allocateurs, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

\*Par personne, \*\*par revenu : Les allocateurs s'appliquent aux catégories : Conservation des ressources et développement de l'industrie, protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses, planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger, services généraux de l'administration publique et service de la dette.

**Tableau 14 - Taux effectif des dépenses publiques, par niveau d'administration, deux allocateurs, par décile et tous, Québec, 2007**

| Type de dépenses                               | 1     | 2     | 3     | 4    | 5    | 6    | 7    | 8    | 9    | 10   | Tous |
|------------------------------------------------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Dépenses provinciales et locales- Per*</b>  | 133,4 | 88,9  | 64,9  | 56,3 | 54,2 | 38,0 | 37,5 | 28,1 | 22,8 | 14,6 | 33,0 |
| <b>Dépenses provinciales et locales- Rev**</b> | 117,5 | 80,1  | 57,5  | 51,0 | 49,7 | 35,8 | 36,0 | 28,5 | 23,9 | 19,3 | 33,0 |
| <b>Dépenses fédérales - Per*</b>               | 47,5  | 47,1  | 37,0  | 26,0 | 23,0 | 15,5 | 14,7 | 10,7 | 8,0  | 4,1  | 13,3 |
| <b>Dépenses fédérales - Rev**</b>              | 35,7  | 40,6  | 31,5  | 22,0 | 19,7 | 13,9 | 13,7 | 11,0 | 8,8  | 7,5  | 13,3 |
| <b>Total des dépenses - Per*</b>               | 180,9 | 136,1 | 101,9 | 82,3 | 77,2 | 53,5 | 52,2 | 38,8 | 30,9 | 18,7 | 46,2 |
| <b>Total des dépenses - Rev**</b>              | 153,2 | 120,6 | 89,1  | 73,1 | 69,4 | 49,7 | 49,7 | 39,5 | 32,7 | 26,8 | 46,2 |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

\*Par personne, \*\*par revenu : Les allocateurs s'appliquent aux catégories : Conservation des ressources et développement de l'industrie, protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses, planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger, services généraux de l'administration publique et service de la dette.

Les dépenses provinciales constituent une part plus importante du revenu que les dépenses fédérales. Les transferts fédéraux au Québec sont dans ces calculs comptabilisés comme des dépenses provinciales. Une autre façon de mesurer les dépenses financées par chaque niveau d'administration est de réattribuer les transferts intergouvernementaux fédéraux au gouvernement fédéral. Un tel ajustement est pertinent dans la mesure où l'on s'intéresse à lier ce qui est financé par les impôts et taxes de chaque niveau de gouvernement. Pour ce faire, nous utilisons les catégories *Transferts à des fins générales en provenance des autres composantes de l'administration publique* et *Transferts à des fins particulières en provenance des autres composantes de l'administration publique* de Cansim 385-0001. Nous soustrayons du total provincial « non ajusté » les transferts fédéraux reçus par le gouvernement du Québec et divisons la part du total « non ajusté » pour créer un ratio d'ajustement (a). Nous multiplions chaque décile des dépenses provinciales par ce « ratio d'ajustement », ce qui nous donne les montants ajustés. Les montants ajustés sont, par la suite, divisés par les revenus totaux, pour nous donner les taux effectifs des dépenses ajustées (b).

$$\text{a) Ratio d'ajustement}_{\text{prov}} = (\text{Total}_{\text{prov}} - \text{Transferts}) / \text{Total}_{\text{prov}}$$

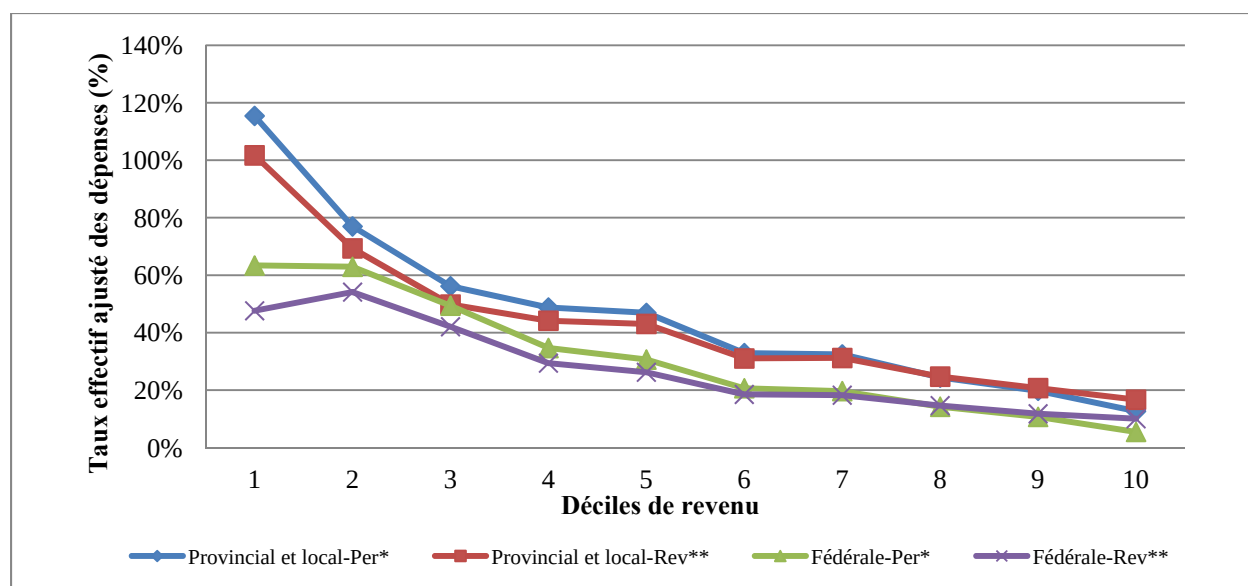
$$\text{b) Taux effectif ajusté}_{\text{prov}} = \text{Montant ajusté}_{\text{prov}} / \text{revenu total}$$

Nous utilisons une technique semblable pour les dépenses du niveau fédéral. Au lieu de soustraire, cependant, nous additionnons le montant (c). Notons qu'étant donné la nature des transferts fédéraux, nous les traitons comme utilisés pour financer tout type de dépense (Laurent et Vaillancourt, 2004).

$$\text{c) Ratio d'ajustement} = (\text{Total}_{\text{fed}} + \text{Transferts}) / \text{Total}_{\text{fed}}$$

Le reste des calculs se fait de la même manière que les dépenses provinciales. Les taux effectifs ajustés sont présentés à la figure 23 et le tableau 15. Les dépenses fédérales ont maintenant plus d'importance et les dépenses provinciales moins.

**Figure 23 - Taux effectifs ajustés pour les transferts fédéraux – provinciaux de dépenses par niveau d'administration par décile, deux allocateurs, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

\*par personne, \*\*par revenu : Les allocateurs s'appliquent aux catégories : Conservation des ressources et développement de l'industrie, protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses, planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger, services généraux de l'administration publique et service de la dette.

Nous analyserons ci-après les trois plus importantes dépenses, sans ajuster pour la source des transferts intergouvernementaux.

**Tableau - 15 Taux effectifs ajustés pour les transferts fédéraux-provinciaux de dépenses publiques, par niveau d'administration et par hypothèse d'allocateur général, par décile et tous, Québec, 2007**

| Type de dépenses - Ajusté                       | 1     | 2     | 3     | 4    | 5    | 6    | 7    | 8    | 9    | 10   | Tous |
|-------------------------------------------------|-------|-------|-------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| <b>Dépenses provinciales et locales - Per*</b>  | 115,4 | 77,0  | 56,2  | 48,8 | 46,9 | 32,9 | 32,4 | 24,4 | 19,8 | 12,7 | 28,5 |
| <b>Dépenses provinciales et locales - Rev**</b> | 101,7 | 69,3  | 49,8  | 44,2 | 43,0 | 31,0 | 31,2 | 24,7 | 20,7 | 16,7 | 28,5 |
| <b>Dépenses fédérales - Per*</b>                | 63,4  | 62,9  | 49,4  | 34,7 | 30,7 | 20,6 | 19,7 | 14,2 | 10,7 | 5,4  | 17,7 |
| <b>Dépenses fédérales - Rev**</b>               | 47,6  | 54,1  | 42,1  | 29,4 | 26,2 | 18,5 | 18,2 | 14,6 | 11,8 | 10,0 | 17,7 |
| <b>Total des dépenses - Per*</b>                | 178,8 | 139,9 | 105,6 | 83,4 | 77,6 | 53,5 | 52,1 | 38,6 | 30,5 | 18,1 | 46,2 |
| <b>Total des dépenses - Rev**</b>               | 149,3 | 123,4 | 91,9  | 73,6 | 69,2 | 49,5 | 49,4 | 39,3 | 32,5 | 26,7 | 46,2 |

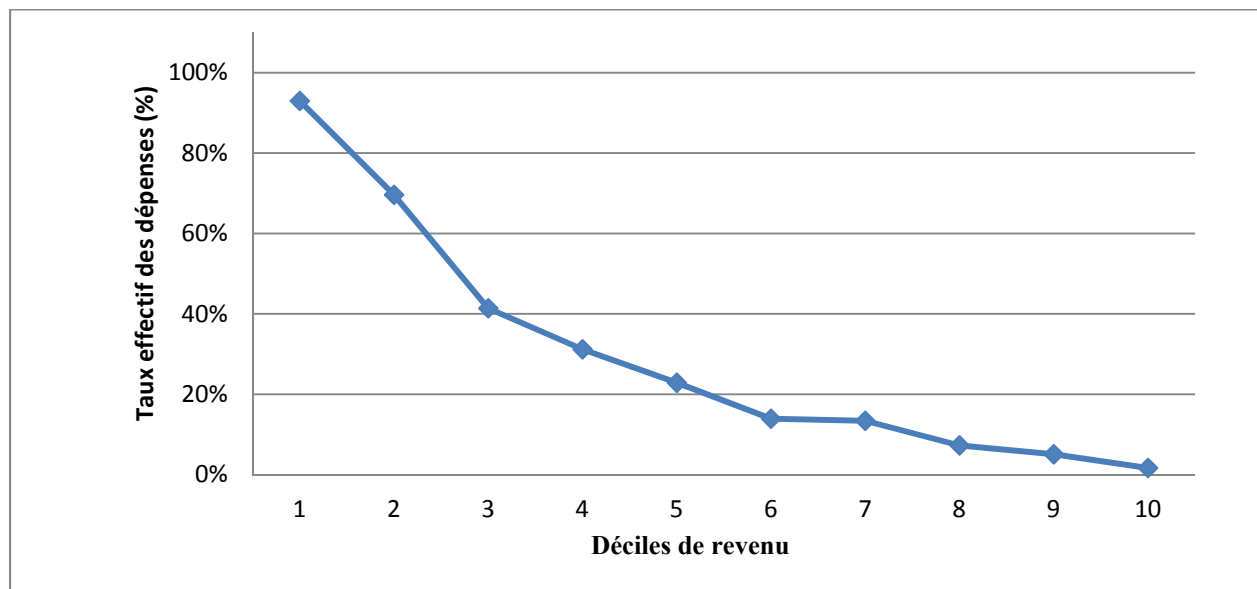
Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

\*Par personne, \*\*par revenu : Les allocateurs s'appliquent aux catégories : Conservation des ressources et développement de l'industrie, protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses, planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger, services généraux de l'administration publique et service de la dette.

#### 4.5.2 Transferts aux individus

Les dépenses en transferts aux individus représentent la plus grande dépense publique des gouvernements (29 pour cent). La figure 24 indique que l'ensemble des dépenses de transferts aux individus sont progressives.

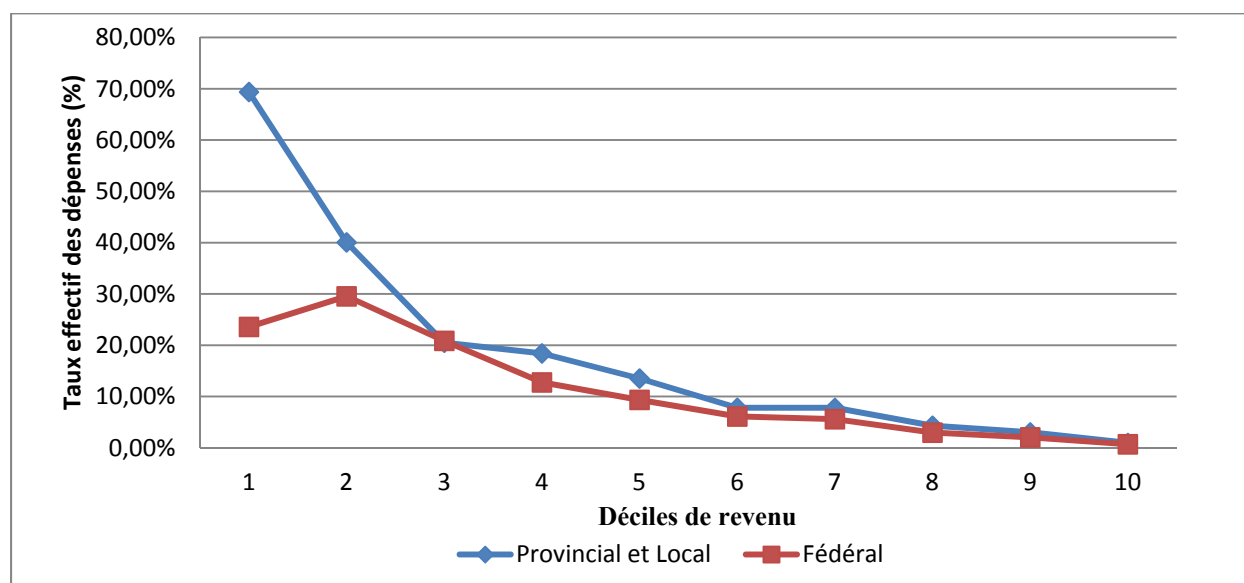
Figure 24 – Taux effectifs de dépenses en transferts aux individus par décile, Québec, 2007



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

La figure 25 et le tableau 16 présentent les transferts aux individus par niveau de gouvernement. Les transferts fédéraux sont régressifs entre les premier et deuxième déciles puis les transferts des deux niveaux de gouvernement sont progressifs.

Figure 25 - Taux effectifs de dépenses en transferts par niveau d'administration et par décile, Québec, 2007



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

Tableau - 16 Taux effectifs de transferts, par niveau d'administration et ensemble, par décile et tous, Québec, 2007

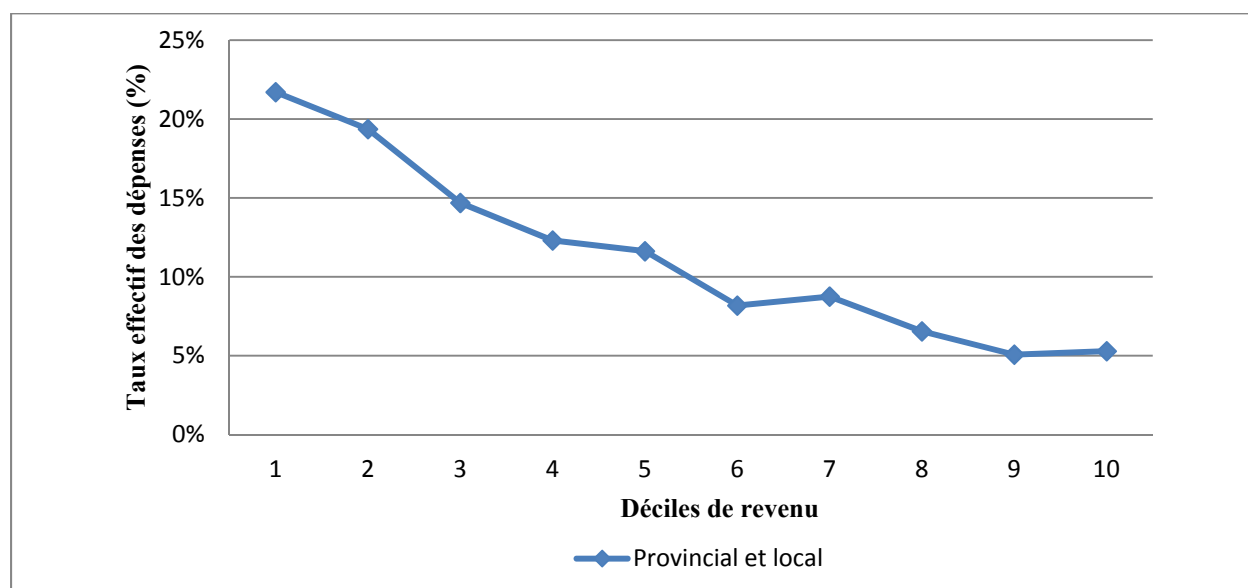
| Types de transferts        | 1    | 2    | 3    | 4    | 5    | 6    | 7    | 8   | 9   | 10  | Tous |
|----------------------------|------|------|------|------|------|------|------|-----|-----|-----|------|
| <b>Provincial et local</b> | 69,4 | 40,1 | 20,5 | 18,4 | 13,5 | 7,8  | 7,8  | 4,3 | 3,0 | 1,0 | 7,9  |
| <b>Fédéral</b>             | 23,6 | 29,5 | 20,9 | 12,8 | 9,4  | 6,1  | 5,6  | 3,0 | 2,0 | 0,7 | 5,4  |
| <b>Total</b>               | 93,0 | 69,6 | 41,4 | 31,2 | 22,9 | 13,9 | 13,4 | 7,3 | 5,1 | 1,7 | 13,3 |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

#### 4.5.3 Résultats Santé

Les dépenses en santé sont la deuxième plus importante dépense des gouvernements (17 pour cent). Les dépenses publiques en santé sont faites à 98 % par le gouvernement provincial du Québec; nous présentons donc les dépenses provinciales à la figure 26 alors que le tableau 17 présente les taux effectifs des dépenses en santé pour les deux niveaux de gouvernement.

**Figure 26 – Taux effectifs de dépenses en santé par décile, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada, l'Institut canadien d'information sur la santé et calculs des auteurs.

À l'examen de la Figure 26, on constate que les dépenses en santé sont progressives, quoique les taux effectifs pour les sixième et les septième déciles soient presque identiques.

**Tableau - 18 Taux effectifs des dépenses en santé, par niveau de gouvernement et ensemble, par décile et tous, Québec, 2007**

| Type de dépenses en santé  | 1    | 2    | 3    | 4    | 5    | 6   | 7   | 8   | 9   | 10  | Tous |
|----------------------------|------|------|------|------|------|-----|-----|-----|-----|-----|------|
| <b>Provincial et Local</b> | 21,4 | 19,1 | 14,5 | 12,1 | 11,4 | 8,0 | 8,6 | 6,4 | 5,0 | 5,2 | 7,7  |
| <b>Fédéral</b>             | 0,3  | 0,2  | 0,2  | 0,2  | 0,2  | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1 | 0,1  |
| <b>Total</b>               | 21,7 | 19,4 | 14,7 | 12,3 | 11,6 | 8,2 | 8,7 | 6,5 | 5,1 | 5,3 | 7,8  |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

#### **4.5.4 Résultats Éducation**

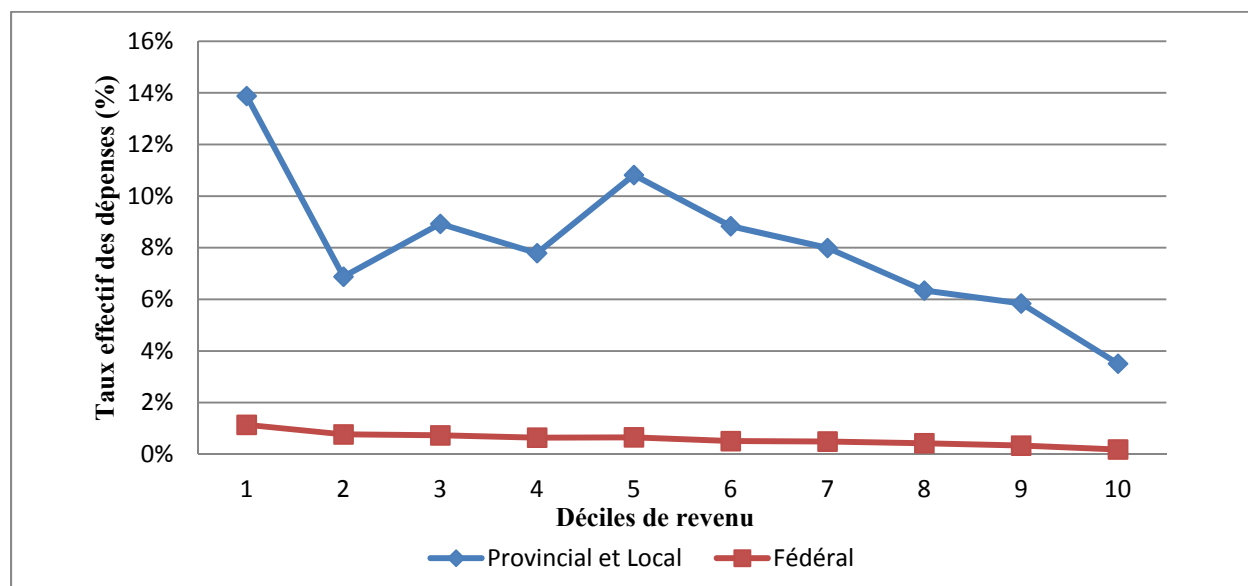
Les dépenses en éducation représentent la troisième plus grande dépense des gouvernements (15 pour cent). Les dépenses publiques en éducation sont principalement effectuées par le gouvernement provincial (et local) – près de 94 pour cent. Les dépenses fédérales au Québec sont principalement pour les subventions aux universités pour la recherche et les dépenses en recyclage de la main-d'œuvre. Les taux de dépense sont présentés au Tableau 19 et à la figure 27.

**Tableau 19 - Taux effectifs des dépenses en éducation, par niveau de gouvernement et ensemble, par décile et tous, Québec, 2007**

| Dépenses en éducation      | 1    | 2   | 3   | 4   | 5    | 6   | 7   | 8   | 9   | 10  | Tous |
|----------------------------|------|-----|-----|-----|------|-----|-----|-----|-----|-----|------|
| <b>Provincial et local</b> | 13,9 | 6,9 | 8,9 | 7,8 | 10,8 | 8,8 | 8,0 | 6,3 | 5,8 | 3,5 | 6,3  |
| <b>Fédéral</b>             | 1,1  | 0,8 | 0,7 | 0,6 | 0,7  | 0,5 | 0,5 | 0,4 | 0,3 | 0,2 | 0,4  |
| <b>Total</b>               | 15,0 | 7,6 | 9,7 | 8,4 | 11,5 | 9,3 | 8,5 | 6,8 | 6,2 | 3,7 | 6,7  |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

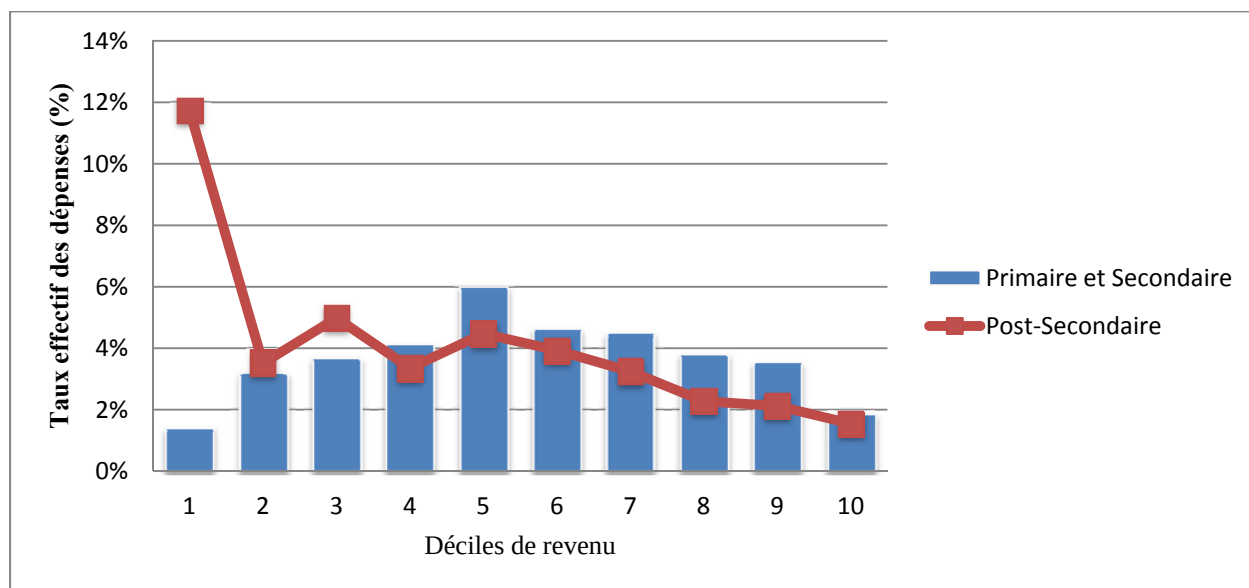
**Figure 27 – Taux effectifs de dépenses publiques en éducation par niveau d'administration et par décile, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

La forme en dent de scie des taux de dépenses provinciales en éducation observée aux figures 27 et 28 par décile s'explique par des fluctuations importantes d'un décile à un autre de la présence d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire ou secondaire et de jeunes adultes fréquentant le cégep ou l'université. Ainsi, le nombre de ces enfants augmente de 66 % entre le 5e et 6e décile et le nombre de mois temps d'études à temps au niveau post-secondaire chute de 60 %. Les dépenses publiques en éducation primaire et secondaire (49,62 pour cent) et postsecondaire (41,13 pour cent) comptent pour 90 % du total des dépenses dans ce secteur.

Figure 28- Taux effectifs des dépenses publiques en éducation, par sous-catégorie et par décile, Québec, 2007



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

#### 4.6 Bénéfice fiscal net

Dans un système fiscal, la question de qui gagne et qui perd requiert une analyse des effets simultanés des prélèvements et dépenses publiques. Suite aux analyses déjà présentées, nous consolidons les résultats de dépenses publiques et recettes (taxes et impôts) des différents niveaux de gouvernement et ce, pour trois scénarios : les dépenses ‘non ajustées’, les dépenses ‘ajustées’, pour prendre en considération la source des transferts intergouvernementaux, et les dépenses ‘alternatives’ où nous réduisons les dépenses du montant des recettes qui ne proviennent pas des taxes et impôts (recettes de la vente des biens et services, des revenus de placements et des autres recettes de sources propres) pour dériver les taux effectifs des dépenses publiques directement financées par les taxes et impôts payés par les contribuables québécois.

Notre analyse considère l’incidence des dépenses nettes du système fiscal. À cet effet, nous prenons les dépenses moins les recettes publiques, et divisons par les revenus totaux de chaque décile (i).

$$(i) \quad \frac{\text{Dépenses} - \text{Recettes}}{\text{Revenus totaux}} = \text{Bénéfice fiscal net}$$

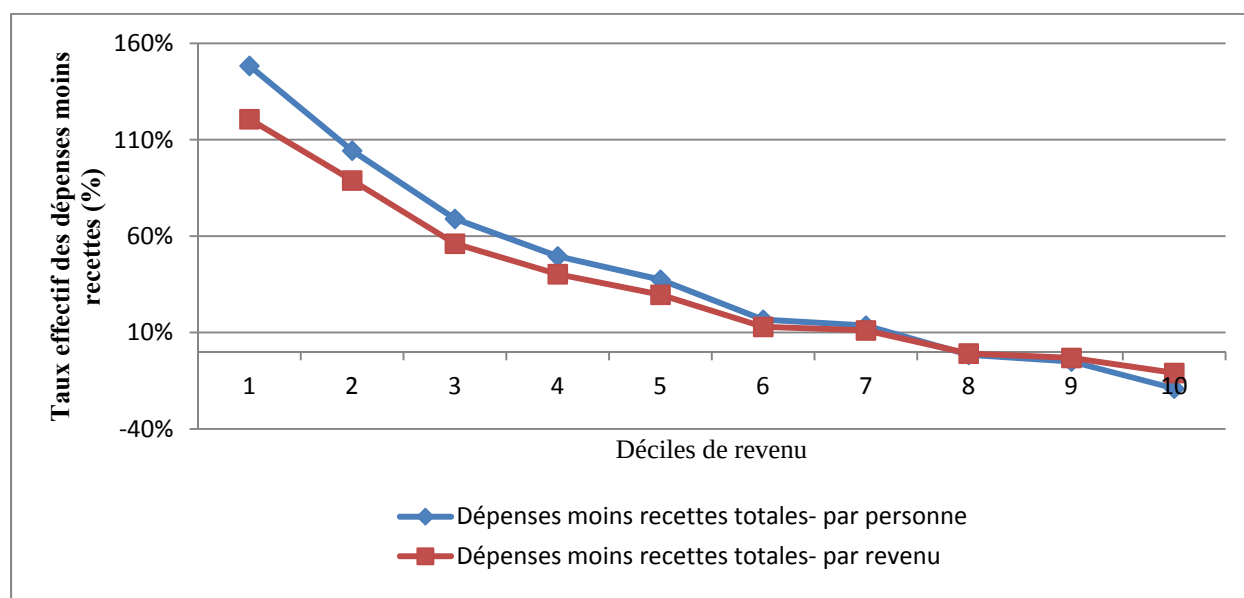


Ce ratio nous donne donc les bénéfices nets pour chaque décile. Nous présentons les résultats selon les deux hypothèses de répartition des dépenses, par revenu ou par personne, discutées dans la section sur les dépenses.

#### 4.6.1 Bénéfice fiscal net

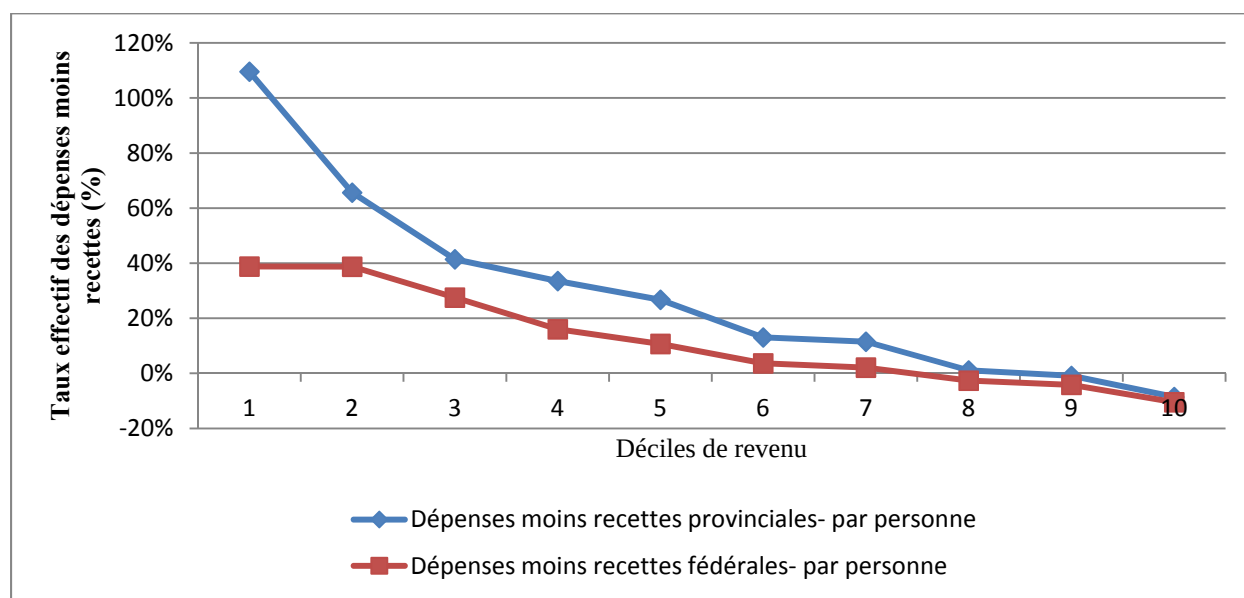
La figure 29 présente le bénéfice fiscal net pour chaque décile, les figures 30 et 31 des résultats par niveau de gouvernement et le tableau 19 les chiffres sous-jacents.

Figure 29- Bénéfice fiscal net, par décile, deux allocateurs, Québec, 2007



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs.

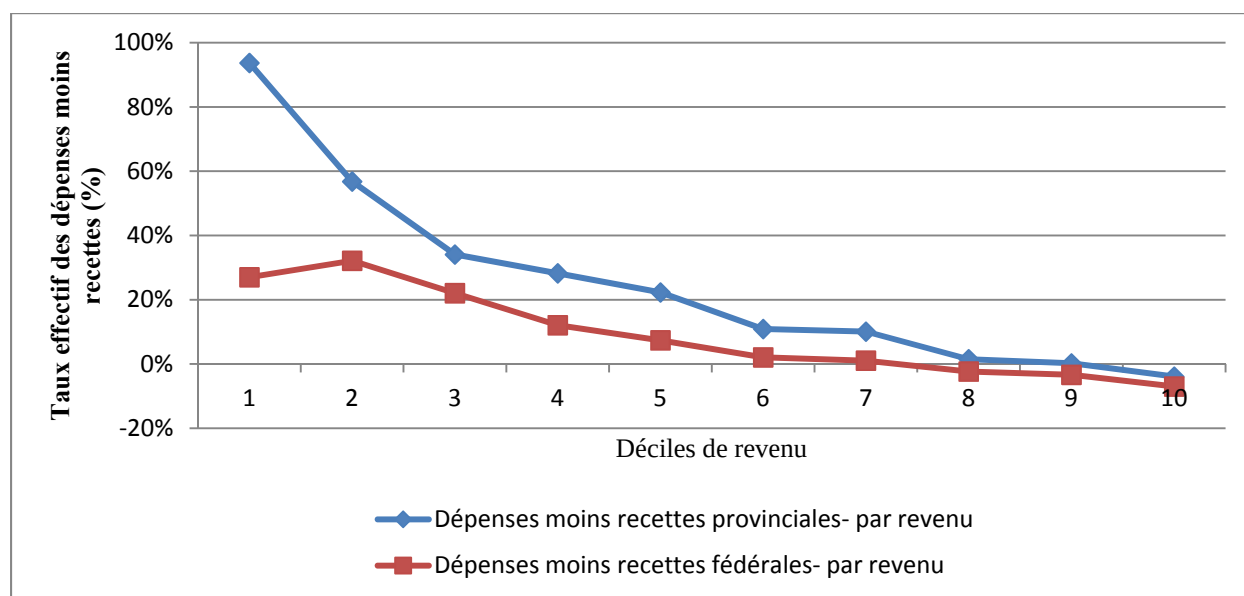
**Figure 30 – Bénéfice fiscal net, par décile, par niveau de gouvernement, allocateur personne, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs.

Dans l'ensemble, le bénéfice fiscal net est progressif sauf au niveau fédéral entre le premier et le second décile.

**Figure 31 – Bénéfice fiscal net, par décile, allocateur revenu, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs.

**Tableau 20 - Bénéfice fiscal net, par niveau de gouvernement et ensemble, deux allocateurs, par décile et tous, Québec, 2007**

| Types de dépenses                                   | 1     | 2     | 3    | 4    | 5    | 6    | 7    | 8    | 9    | 10    | Tous |
|-----------------------------------------------------|-------|-------|------|------|------|------|------|------|------|-------|------|
| <b>Dépenses moins recettes provinciales - per*</b>  | 109,6 | 65,7  | 41,4 | 33,5 | 26,8 | 13,1 | 11,5 | 1,1  | -0,9 | -8,6  | 8,5  |
| <b>Dépenses moins recettes fédérales - per*</b>     | 38,8  | 38,7  | 27,5 | 16,0 | 10,7 | 3,7  | 2,1  | -2,6 | -4,2 | -10,4 | 0,6  |
| <b>Dépenses moins recettes provinciales - rev**</b> | 93,7  | 56,8  | 34,1 | 28,2 | 22,3 | 10,9 | 10,1 | 1,5  | 0,2  | -3,9  | 8,5  |
| <b>Dépenses moins recettes fédérales - rev**</b>    | 27,0  | 32,1  | 22,1 | 12,1 | 7,4  | 2,1  | 1,0  | -2,3 | -3,4 | -7,0  | 0,6  |
| <b>Total – per*</b>                                 | 148,4 | 104,4 | 69,0 | 49,6 | 37,5 | 16,7 | 13,6 | -1,6 | -5,0 | -19,0 | 9,1  |
| <b>Total - rev**</b>                                | 120,7 | 88,9  | 56,1 | 40,3 | 29,6 | 13,0 | 11,1 | -0,9 | -3,1 | -10,9 | 9,1  |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs.

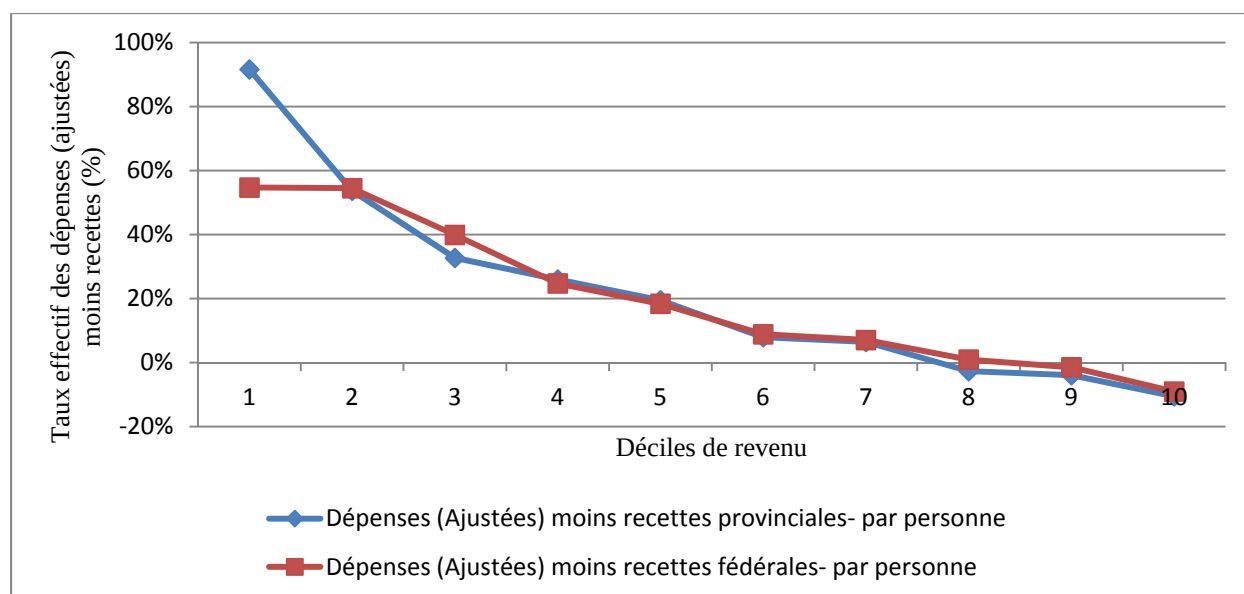
\*Par personne, \*\*par revenu : Les allocateurs s'appliquent aux catégories : *Conservation des ressources et développement de l'industrie, protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses, planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger, services généraux de l'administration publique et service de la dette.*

#### **4.6.2 Bénéfice fiscal net (dépenses ajustées moins recettes)**

Nous réattribuons ici au gouvernement fédéral les dépenses financées par des transferts fédéraux. La méthodologie est la même que celle utilisée au tableau 15.

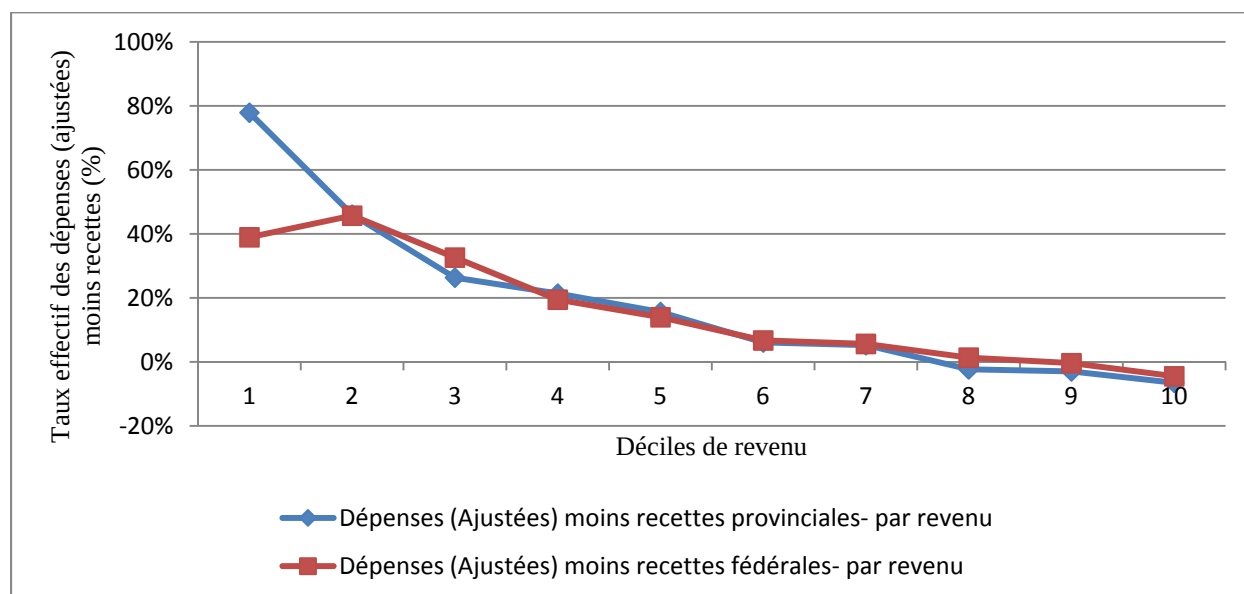
Le bénéfice fiscal net des dépenses totales demeure inchangé par décile; nous présentons le bénéfice fiscal net par niveau d'administration et type d'allocateur aux figures 32 et 33 et au tableau 21 respectivement.

**Figure 32 – Bénéfice fiscal net (dépenses ajustées pour les transferts fédéraux) par niveau d'administration, par décile, allocateur personne, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs.

**Figure 33 – Bénéfice fiscal net (dépenses ajustées pour les transferts fédéraux), par décile, par niveau d'administration, allocateur revenu, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs.

Une fois que nous ajustons pour les transferts, nous constatons que l'écart entre les taux effectifs provinciaux et fédéraux des dépenses se rétrécit.

**Tableau – 21 Bénéfice fiscal net (dépenses ajustées), par niveau de gouvernement, par déciles et tous, deux allocateurs, Québec, 2007**

| Types de dépenses                          | 1     | 2     | 3    | 4    | 5 6  | 7    | 8    | 9    | 10   | Tous  |     |
|--------------------------------------------|-------|-------|------|------|------|------|------|------|------|-------|-----|
| Dépenses moins recettes provinciales-per*  | 91,6  | 53,7  | 32,7 | 26,0 | 19,5 | 7,9  | 6,5  | -2,7 | -3,9 | -10,5 | 4,1 |
| Dépenses moins recettes fédérales- per*    | 54,7  | 54,5  | 39,9 | 24,7 | 18,4 | 8,8  | 7,0  | 0,9  | -1,5 | -9,1  | 5,0 |
| Dépenses moins recettes provinciales-rev** | 77,9  | 46,0  | 26,3 | 21,4 | 15,6 | 6,1  | 5,2  | -2,4 | -3,0 | -6,5  | 4,1 |
| Dépenses moins recettes fédérales-rev**    | 38,9  | 45,7  | 32,6 | 19,5 | 13,9 | 6,7  | 5,6  | 1,3  | -0,4 | -4,5  | 5,0 |
| Dépenses moins recettes totales- per*      | 146,3 | 108,2 | 72,6 | 50,7 | 37,8 | 16,8 | 13,5 | -1,8 | -5,4 | -19,6 | 9,1 |
| Dépenses moins recettes totales- rev**     | 116,8 | 91,7  | 58,9 | 40,8 | 29,5 | 12,8 | 10,8 | -1,0 | -3,4 | -11,0 | 9,1 |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs

\*Par personne, \*\*par revenu : Les allocateurs s'appliquent aux catégories : *Conservation des ressources et développement de l'industrie, protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses, planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger, services généraux de l'administration publique et service de la dette.*

#### **4.6.3 Bénéfice fiscal net (recettes alternatives)**

Lorsque nous avons fait notre calcul des recettes provinciales et fédérales attribuables au Québec, nous avons exclu les recettes provenant de la vente des biens et services, des revenus de placements et des autres recettes de sources propres. Ceci implique que les dépenses sont, en partie, financées par des revenus qui ne sont pas payés directement par les contribuables québécois. Pour dériver le taux effectif des dépenses publiques directement financées par les taxes et impôts payés par les contribuables québécois, il nous faut donc ajuster les dépenses pour refléter un scénario « alternatif », où nous prenons en considération seulement les dépenses financées par les taxes et impôts payés par les contribuables.

Nous voulons établir le montant total des recettes qui financent les dépenses publiques mais qui ne sont pas directement payées par les contribuables québécois. C'est la somme des montants des catégories : « vente des biens et services », « revenus de placements » et « autres recettes de sources propres ». Tandis qu'au niveau provincial l'exercice se résume à une addition de ces sommes, au niveau fédéral, nous multiplions la somme canadienne pour ces trois catégories par le pourcentage attribuable au Québec soit 18,97 pour cent<sup>33</sup>. Le tableau 22 présente le montant de ces recettes.

**Tableau 22 – Montant des recettes alternatives par niveau d'administration, Québec, 2007**

| <b>Recettes 'alternatives'</b> | <b>Montants, millions de dollars</b> | <b>Pourcentage</b> |
|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------|
| Provinciale et local           | 15 592                               |                    |
| Fédéral attribuable au Québec  | 2 750                                | 18,97 %            |
| Total Recettes alternatives    | 18 342                               |                    |

Source : Tableau 385-0001 de *Statistique Canada* et calculs des auteurs.

Note Les montants ont été arrondis en millions de dollars près. Les pourcentages ont été calculés à base des chiffres non arrondis.

Le montant total des recettes qui financent les dépenses publiques mais qui ne sont pas directement payées par les contribuables québécois étant maintenant estimé, à la fois pour le niveau fédéral et le niveau provincial, il nous faut maintenant calculer, de manière appropriée pour chaque décile, les taux effectifs « alternatifs » des dépenses moins recettes.

Nous soustrayons le total des recettes « alternatives » de notre total des dépenses; ce qui crée un résultat que nous qualifions de dépenses « alternatives ».

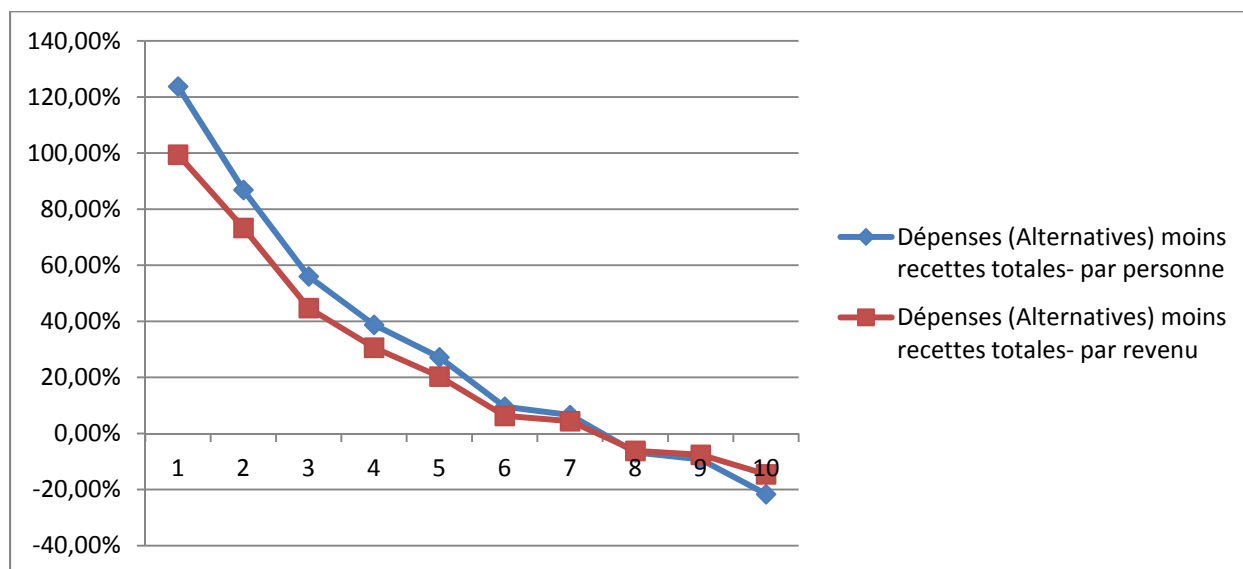
La dernière étape est de calculer les taux effectifs « alternatifs » des dépenses moins recettes (I).

$$(I) \frac{\text{Dépenses « alternatives »} - \text{Recettes}}{\text{Revenus totaux}} = \text{Taux effectif « alternatif » (bénéfice moyen)}$$

La figure 34 présente les bénéfices fiscaux nets taux (recettes ajustées).

<sup>33</sup> Le calcul se fait : Dépenses fédérales au Québec / Dépenses fédérales au Canada :  
39 288 481 063 / 207 071 000 000 = 18,97 %

**Figure 34 – Bénéfice fiscal net (recettes alternatives), par décile, deux allocateurs, Québec, 2007**

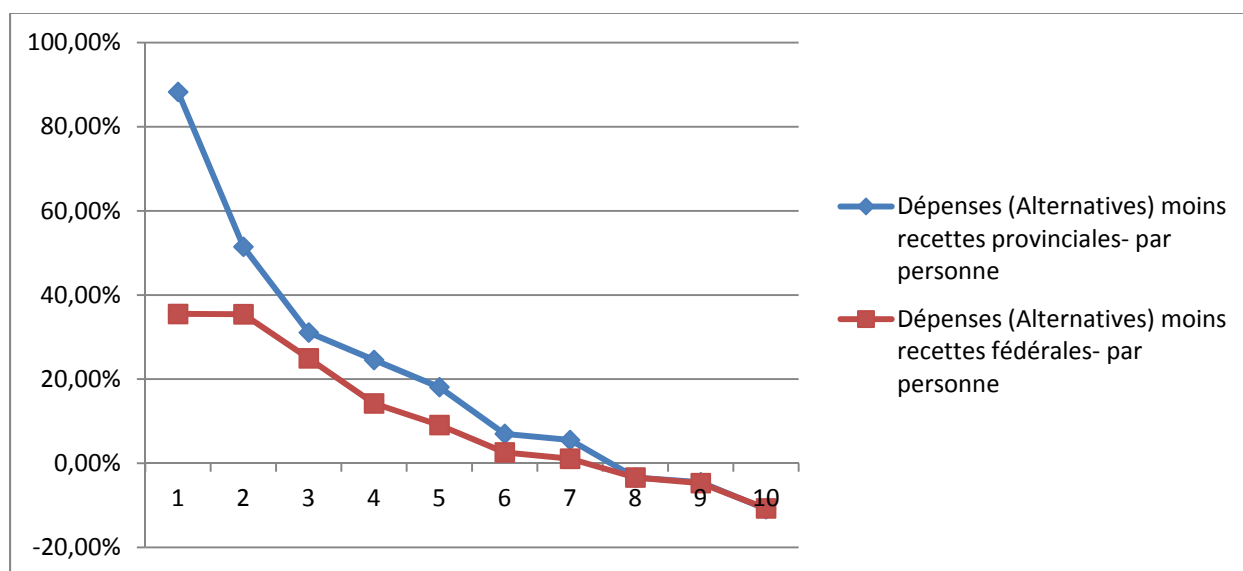


Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs

\*Par personne, \*\*par revenu : Les allocateurs s'appliquent aux catégories : *Conservation des ressources et développement de l'industrie, protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses, planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger, services généraux de l'administration publique et service de la dette.*

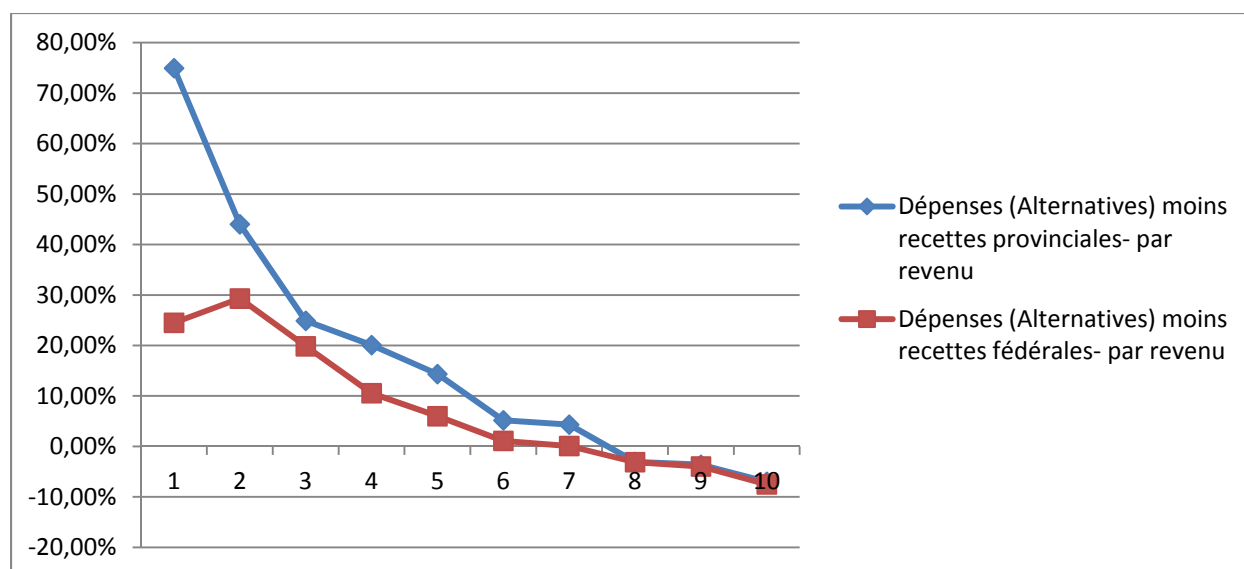
Les figures 35 et 36 illustrent les taux effectifs par niveau de gouvernement pour chacun des deux allocateurs. Le tableau 23 présente les chiffres pertinents.

**Figure 35 – Bénéfice fiscal net (recettes alternatives), par décile, par niveau d'administration, allocateur par personne, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

**Figure 36 – Bénéfice fiscal net, (recettes alternatives), par décile, par niveau de gouvernement, allocateur revenu, Québec, 2007**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs.

**Tableau - 23 Bénéfice fiscal net, recettes ajustées, par niveau de gouvernement et hypothèse d'allocateur général, par déciles et tous, Québec, 2007**

| Types de dépenses                                  | 1     | 2    | 3    | 4    | 5    | 6   | 7   | 8    | 9    | 10    | Tous |
|----------------------------------------------------|-------|------|------|------|------|-----|-----|------|------|-------|------|
| <b>Dépenses moins recettes provinciales- per*</b>  | 88.3  | 51.5 | 31.1 | 24.5 | 18.1 | 7.0 | 5.5 | -3.4 | -4.5 | -10.9 | 3.3  |
| <b>Dépenses moins recettes fédérales- per*</b>     | 35.5  | 35.4 | 24.9 | 14.2 | 9.1  | 2.6 | 1.1 | -3.4 | -4.7 | -10.7 | -0.4 |
| <b>Dépenses moins recettes provinciales- rev**</b> | 74.9  | 44.0 | 24.9 | 20.1 | 14.3 | 5.2 | 4.3 | -3.1 | -3.6 | -7.0  | 3.3  |
| <b>Dépenses moins recettes fédérales- rev**</b>    | 24.5  | 29.3 | 19.8 | 10.5 | 6.0  | 1.1 | 0.1 | -3.1 | -4.0 | -7.5  | -0.4 |
| <b>Dépenses moins recettes totales- per*</b>       | 123.8 | 86.9 | 56.0 | 38.8 | 27.2 | 9.6 | 6.6 | -6.8 | -9.2 | -21.6 | 2.9  |
| <b>Dépenses moins recettes totales- rev**</b>      | 99.4  | 73.3 | 44.7 | 30.6 | 20.3 | 6.3 | 4.4 | -6.2 | -7.6 | -14.5 | 2.9  |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada et calculs des auteurs. Note : hypothèse 1/3-1/3-1/3 pour les impôts corporatifs

\*Par personne, \*\*par revenu : Les allocateurs s'appliquent aux catégories : *Conservation des ressources et développement de l'industrie, protection de la personne et propriété, défense nationale, environnement, établissement de recherche et autres dépenses, planification et aménagement des régions, travail immigration et emploi, culture et loisir, et affaires extérieures et l'aide à l'étranger, services généraux de l'administration publique et service de la dette.*



## **Conclusion**

Notre étude a examiné l'incidence des taxes et impôts au Québec en 2007. Nous avons regroupé les ménages québécois par décile de revenu et avons calculé les taux effectifs de taxes et impôts payés par les ménages pour chaque décile. Nos calculs indiquent que les impôts sur le revenu personnel sont progressifs et que les taxes à la consommation sont généralement régressives. En fait, la progressivité de l'impôt sur le revenu personnel permet de contrebalancer l'effet régressif et proportionnel des autres types de taxes. Par conséquent, la fiscalité au Québec est dans son ensemble plutôt progressive. Pour l'ensemble des dépenses, nous constatons qu'elles sont également progressives. Les dépenses publiques servent à réduire l'écart entre les revenus des déciles plus riches et les revenus des déciles plus pauvres. Les deux plus grandes catégories de dépenses, soit les dépenses en transferts et les dépenses en santé, contribuent à cette progressivité globale alors que ceci ne tient pas pour les dépenses en éducation. La combinaison de ces deux résultats nous indique que le bénéfice fiscal net est progressif.

Une part importante des dépenses fédérales se traduit en transferts aux provinces. Lorsque nous attribuons ces dépenses en transferts au niveau fédéral, les dépenses publiques par niveau d'administration deviennent plus comparables.

## Bibliographie

- Bird , Richard et François Vaillancourt (2006), Changing with the Times: Success, Failure and Inertia', dans *Federalism and Economic Reform International Perspectives*, sous la direction de J. Wallack et T.N. Srinivasan, New York: Cambridge University Press, 189-248.
- Congressional Budget Office (2010), Average Federal Tax Rates in 2007, *The Congress of the United States*.
- Gillespie, W. Irwin (1964), The Incidence of Taxes and Publics Expenditures in the Canadian Economy, Studies of the Royal Commission on Taxation, no. 2.
- Gouin, Pierre et Gabriel Ste-Marie (2012), Les services publics : un véritable actif pour les ménages québécois, Rapport de Recherche de l'IRÉC, *Institut de recherche en économie contemporaine*.
- Kesselman, Jonathan R. et Ron Cheung (2004), Tax Incidence, Progressivity, and Inequality in Canada, *Revue fiscale canadienne*, vol. 52 no. 3.
- Laurent , Stephen et François Vaillancourt (2004), *Federal-Provincial Transfers for Social Programs in Canada: their Status in May 2004* Institute for Research on Public Policy, Working paper 2004-07.
- Lee, Mark (2007), Eroding Tax Fairness : Tax Incidence in Canada, 1990 to 2005, *Canadian Centre for Policy Alternatives*.
- Mackenzie, Hugh et Richard Shillington (2009), L'Aubaine Discrète du Canada, Growing Gap Project, *Canadian Centre for Policy Alternatives*.
- Minnesota Revenue (2010), Tax Research Division, 2010 Minnesota Tax Incidence Study, Department of Revenue of Minnesota.
- Payette, Micheline et François Vaillancourt (1986), L'incidence des recettes et dépenses gouvernementales au Québec en 1981, *L'Actualité économique*, vol. 62. no. 3, p.409-441.
- Piketty, Thomas et Emmanuel Saez (2007), How Progressive is the U.S. Federal Tax System? A Historical and International Perspective, *Journal of Economic Perspectives*, vol. 21 no. 1.

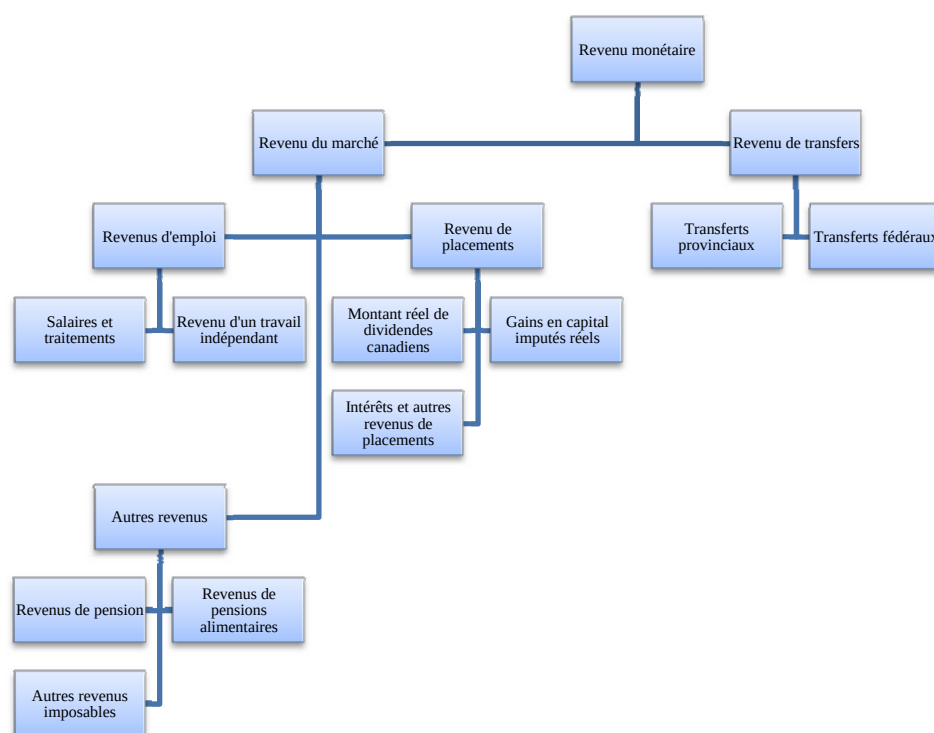
- Ruggeri, Giuseppe (2005), Public Expenditure Incidence Analysis in Public Expenditure Analysis, ed. Anwar Shah, *Public Sector Governance and Accountability Series*, La Banque Mondiale, p.1-30.
- Saez, Emmanuel et Michael R. Veall (2005), The Evolution of High Incomes in Northern America : Lessons from Canadian Evidence, *American Economic Review*, vol. 95 no. 3.
- Vermaeten, Frank, Gillespie, W. Irwin et Arndt Vermaeten (1994), Tax Incidence in Canada, *Revue fiscale canadienne*, vol. 42 no.2.
- Wisconsin Department of Revenue, Division of Research and Policy (2004), Wisconsin Tax Incidence Study, Department of Revenue, State of Minnesota.

## Annexe 1 - Calcul du revenu global et de ses composantes

Cette annexe présente le calcul du revenu global. Celui-ci est calculé en trois étapes : d'abord, il faut estimer le revenu monétaire pour chaque décile d'après la variable correspondant au revenu monétaire dans la BD/MSPS. Par la suite, nous avons additionné au revenu monétaire ainsi estimé d'autres éléments qui augmentent la capacité financière des ménages québécois de se procurer des biens et services. Ces éléments ne sont pas inclus dans le revenu monétaire de la BD/MSPS et nous les avons imputés à chaque décile d'après les critères exposés dans cette section. Finalement, nous ajustons le revenu selon les hypothèses concernant le transfert du fardeau fiscal des entreprises aux salariés et aux consommateurs.

La figure A-1 présente les deux principales composantes du revenu monétaire du ménage ainsi que les éléments associés à chacune d'entre elles :

**Figure A-1- Les composantes du revenu monétaire dans la BD/MSPS**



Source : BD/MSPS de Statistique Canada et les auteurs.

## 1. Revenus monétaires

### *Revenu du marché*<sup>34</sup>

Il s'agit de la composante la plus importante du revenu du ménage, sauf pour les deux premiers déciles. Le revenu du marché est obtenu directement de *la BD/MSPS*. Ce sont les revenus d'emploi, de placement et de pensions privées. Le revenu d'emploi englobe les salaires et les traitements ainsi que le revenu des travailleurs indépendants. Le revenu de placements correspond notamment aux dividendes, aux gains en capitaux et aux intérêts perçus. D'autres sources de revenus considérés comme revenu de marché sont les revenus de pensions (y compris de pension alimentaire), les allocations privées de retraite et les bourses d'études.

### *Revenu de transferts*<sup>35</sup>

La somme des transferts du gouvernement provincial et fédéral aux particuliers constitue le revenu de transferts. Les transferts provinciaux comprennent les programmes provinciaux pour les familles, la prestation complémentaire au SRG, les crédits d'impôt provinciaux, l'aide sociale et les autres sources de revenus de source gouvernementale et de crédit d'impôt remboursables.

Les transferts fédéraux comprennent les prestations de la sécurité vieillesse (SV), les prestations du supplément de revenu garanti (SRG), l'allocation de conjoint, le total des allocations fédérales pour enfants, la prestation universelle fédérale pour la garde d'enfants reçue, les prestations du RPC/RRQ, les prestations d'assurance-emploi, le crédit pour taxe fédérale sur les ventes, les autres prestations de SV, les crédits d'impôt fédéraux remboursables, les subventions à caractère démographique imposables, l'allocation ponctuelle pour frais de chauffage et la prestation liée au coût de l'énergie.

---

<sup>34</sup> Les éléments énumérés dans cette section proviennent du document *Guide des variables de BD/MSPS* produit par Statistique Canada.

<sup>35</sup> Voir la note 1.

## 2. Revenus non monétaires

### *Avantages sociaux non monétisés*

Il s'agit des avantages sociaux tels que l'assurance maladie complémentaire, l'assurance dentaire et l'assurance médicament offerts par les employeurs à leurs employés. Ces avantages sociaux augmentent la capacité financière des ménages concernés et doivent être inclus dans le revenu total du ménage.

En 2007, les régimes d'assurance garantis et non garantis par les sociétés d'assurance privées totalisaient des primes de 5 771 millions de dollars au Québec et 25 844 millions de dollars au Canada. Dans le cadre d'un régime garanti, il revient habituellement à l'employeur de verser les prestations d'assurance à ses salariés alors que dans un régime non garanti, il est possible que les syndicats et les regroupements professionnels auxquels les employés peuvent avoir contribué s'engageront à verser ces prestations. Puisque nous ne pouvons pas considérer comme un avantage social la contribution des salariés à leur propre régime d'assurance, nous avons estimé que 80 pour cent des régimes garantis et 100 pour cent des régimes non garantis sont financés par les employeurs.<sup>36</sup>

Les avantages sociaux ont été imputés aux ménages pour chaque décile selon les cotisations des employés à un régime enregistré de pensions et non pas selon les salaires et traitements perçus par les ménages car les avantages sociaux augmentent plus rapidement que les salaires.

### *Loyer imputé aux propriétaires-occupants*

Ce loyer correspond au montant imputé du loyer que les propriétaires d'une résidence paieraient s'ils habitaient dans un logement équivalent à celui dont ils possèdent. La *BD/MSPS* n'impute pas de loyer selon la définition que l'on vient de donner; elle mesure uniquement les dépenses faites par les propriétaires pour leur logement (les paiements hypothécaires, les frais de copropriété, impôts fonciers, ...).

---

<sup>36</sup> Les données utilisées pour mesurer les avantages sociaux offerts par les employeurs proviennent du document intitulé « *Assurance maladie au Canada - 2007* » publié par l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes Inc. Une erreur courante dans les études antérieures portant sur l'incidence fiscale au Canada consiste à considérer la totalité des régimes garantis et non garantis comme avantages sociaux offerts par les employeurs. Ainsi, on surestime ces avantages sociaux car on ignore la contribution des salariés eux-mêmes aux régimes non garantis.

Pour imputer un loyer aux propriétaires-occupants, nous avons d'abord calculé la valeur de la résidence principale pour les ménages (regroupés par décile du revenu total) de l'Enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada.<sup>37</sup> Pour ces mêmes déciles, nous avons soustrait de la valeur de la résidence le montant de l'hypothèque qui reste à payer, ce qui donne la valeur nette de la résidence. Pour chaque décile, nous avons calculé la proportion de la valeur nette de chaque décile dans la valeur nette totale pour tous les ménages du Québec de cette enquête. Nous avons ensuite réparti entre les déciles le montant total du loyer imputé au Québec pour les propriétaires-occupants (provenant de l'ISQ) d'après ces proportions.

**Tableau A-1 – Calcul de la valeur nette de la résidence principale des propriétaires du logement, en millions de dollars, au Québec, 2005**

|                                                            | 1     | 2     | 3     | 4      | 5      | 6      | 7      | 8      | 9      | 10     | Tous    |
|------------------------------------------------------------|-------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------|
| <b>Valeur brute de la résidence principale</b>             | 4 938 | 8 142 | 9 804 | 18 810 | 17 141 | 27 554 | 37 748 | 42 533 | 54 440 | 84 849 | 305 960 |
| <b>Montant de l'hypothèque sur la résidence principale</b> | 830   | 449   | 962   | 2 929  | 4 993  | 5 124  | 14 408 | 12 208 | 14 477 | 19 581 | 75 960  |
| <b>Valeur nette de la résidence principale</b>             | 4 108 | 7 693 | 8 842 | 15 881 | 12 148 | 22 430 | 23 340 | 30 325 | 39 963 | 65 268 | 230 000 |

Source : Enquête sur la sécurité financière, 2005.

Le tableau A-1 présente la valeur brute de la résidence principale des propriétaires du logement au Québec en 2005. La valeur nette de la résidence principale (ligne 3) est calculée en soustrayant de la valeur brute de la résidence principale (ligne 1) le montant de l'hypothèque sur cette résidence (ligne 2). De plus, aux fins du calcul du loyer imputé aux propriétaires-occupants, nous avons présumé que la part de la valeur nette de la résidence principale pour chaque décile par rapport à la valeur nette de la résidence principale de l'ensemble des déciles n'a pas varié entre 2005 et 2007, en raison du manque de données plus récentes à ce sujet.

### 3. Revenus additionnels

#### *Régime enregistré d'épargne-retraite (REÉR) et Régime de pension agréé (RPA)*

En 2007, les dépenses fiscales au Québec relatives à la non-imposition du revenu de placement en provenance du Régime enregistré d'épargne-retraite (REER) et du Régime de pension agréé

<sup>37</sup> L'année la plus récente où cette enquête a été réalisée correspond à 2005. Par conséquent, nous avons présumé que les proportions de la valeur nette des logements au Québec par décile sont restées constantes entre 2005 et 2007.

s'élevaient respectivement à 1 798 et 3 351 millions de dollars.<sup>38</sup> Ces montants procurent au ménage un rendement sur leurs placements et doivent donc être ajoutés au revenu total du ménage. Les dépenses fiscales pour le REER sont allouées selon la part de placement en REER des ménages du même décile sur les placements totaux en REER de tous les ménages au Québec et les dépenses fiscales en RPA sont réparties par rapport aux placements des ménages dans des fonds enregistrés de revenu de retraite pour chaque décile. Nous avons multiplié les dépenses fiscales par 5 soit 1/.20, étant donné que le point milieu de l'échelle des taux d'imposition statutaire du revenu personnel au Québec en 2007 est 20 % (entre 16 et 24) et que nous devons transformer la dépense fiscale en revenu<sup>39</sup>

### *Gains en capitaux imposables*

L'ensemble des gains imposables et non imposables au Québec en 2007 est estimé à 3 256 millions de dollars.<sup>40</sup> Les gains en capital, lorsque réalisés, sont ajoutés au revenu de placement du ménage et par conséquent, ils font parties de son revenu du marché. Pour obtenir les gains en capital non réalisés, nous avons multiplié les gains en capital réalisés par 2,52, le taux moyen que suggèrent VGV (1994) après avoir déterminé le rendement moyen annuel du marché des actions pour sept années précédant leur étude. La *BD/MSPS* fournit la variable des gains en capital réels pour chaque ménage.

## **4. Ajustement au revenu**

Au Québec, en plus de prélèvements obligatoires que les employeurs doivent effectuer sur les salaires de leurs employés, ceux-ci payent également des cotisations.

### *Cotisations des employeurs à l'Assurance Emploi (AE)*

La cotisation des employeurs est 1,4 fois le montant cotisé par leurs employés. Par conséquent, nous avons multiplié le montant des cotisations payées par les travailleurs dans un ménage par ce taux pour obtenir le montant cotisé par employeur. En appliquant le taux de 1,4 aux cotisations

---

<sup>38</sup> « Dépenses fiscales – Édition 2009 », Publications du Ministère des Finances du Québec, 2009.

<sup>39</sup> Les données sur les actifs des ménages au Québec sont basées sur l'Enquête sur la sécurité financière de Statistique Canada : Voir la note 3.

<sup>40</sup> « Statistiques fiscales des particuliers – Année d'imposition 2007 », Publications du Ministère des Finances du Québec, 2010.



des employés à l'AE, nous obtenons 2 030 millions de dollars de contribution des employeurs à ce régime.

#### *Cotisations des employeurs au Régime des rentes du Québec (RRQ) et au Régime des pensions du Canada (RPC)*

La cotisation des employeurs au RRQ et au RPC est équivalente à celle de leurs employés et s'élève à 4 971 millions de dollars en 2007.<sup>41</sup> Pour cette même année, la cotisation maximale au RRQ est fixée à 1989,90 \$, soit un taux de cotisation de 4,95 pour cent appliqué au maximum de gains cotisables de 42 200 \$.

#### *Cotisations des employeurs au régime québécois d'assurance parentale (RQAP)*

Le Régime québécois d'assurance parentale est un régime auquel l'employeur et l'employé doivent cotiser pour « assurer à l'employé le versement d'une prestation financière s'il se prévaut d'un congé de maternité, de paternité, d'adoption ou d'un congé parental au cours duquel il cesse d'être rémunéré ».

Comme pour l'Assurance Emploi, les employeurs cotisent 1,4 fois le montant cotisé par les employés jusqu'à la cotisation maximale. Ce montant s'élève à 678 millions d'après la *BD/MSPS* pour 2007.

Nous additionnons les cotisations des trois régimes effectués par les employeurs pour obtenir le montant total des cotisations des employeurs à ces régimes. Ce montant est de 7 678 millions de dollars en 2007. Par la suite, nous ajoutons ce montant au revenu des employés salariés pour chaque décile.

### **5. Revenu d'autres sources**

#### *Dons et héritages*

Ce sont les dons, les héritages et les règlements d'assurance-vie. Le montant de ces revenus supplémentaires, basé sur l'Enquête sur les dépenses des ménages, est rapporté par la *BD/MSPS*

---

<sup>41</sup> « Guide de l'employeur - Retenues à la source et cotisations 2007 », Publications du Ministère du Revenu du Québec, 2007.

## **Annexe 2 – Répartition des dépenses en santé**

Pour répartir les dépenses provinciales en santé, nous avons utilisé le tableau de 2007 publié par l'Institut canadien d'information sur la santé qui nous permet de répartir les montants globaux de dépenses en santé par sexe et par groupe d'âge. Le nombre de femmes et hommes par catégorie, trouvés dans la BD/MSPS pour 2007, a ensuite été utilisé pour répartir les dépenses par ménage. Les tableaux A-1 et A-2 qui suivent présentent les montants par sexe et par groupe d'âge ainsi que le nombre d'individus dans chaque catégorie et les dépenses par personne.

Sans surprise, les femmes reçoivent une part plus grande des dépenses en soins et en santé. Ceci est à la fois parce qu'il y a plus de femmes que d'hommes mais aussi parce qu'en moyenne, les femmes ont plus de dépenses, reliées particulièrement aux soins de maternité et au fait que les personnes âgées coûtent plus chères par personne que les personnes plus jeunes, et que l'espérance de vie des femmes est plus élevée que chez les hommes.

**Tableau A-1 - Dépenses en santé par catégorie et par personne, Femmes**

| Femmes | ICIS*             | Données Ajustées ** | Par<br>Personne*** | #<br>de<br>Femmes**** |
|--------|-------------------|---------------------|--------------------|-----------------------|
| <1     | 211 158 617,94    | 234 608 508,62      | 8 869,89           | 26 450                |
| 1-4    | 141 492 988,48    | 157 206 271,43      | 979,94             | 160 425               |
| 5-9    | 169 019 849,19    | 187 790 084,70      | 933,70             | 201 125               |
| 10-14  | 178 652 644,23    | 198 492 634,75      | 908,67             | 218 444               |
| 15-19  | 242 219 963,44    | 269 119 323,36      | 1 154,59           | 233 087               |
| 20-24  | 339 221 583,96    | 376 893 307,42      | 1 562,93           | 241 146               |
| 25-29  | 427 766 504,43    | 475 271 445,82      | 1 753,32           | 271 070               |
| 30-34  | 396 489 135,31    | 440 520 617,29      | 1 800,72           | 244 636               |
| 35-39  | 395 429 923,85    | 439 343 776,76      | 1 893,58           | 232 017               |
| 40-44  | 454 119 568,67    | 504 551 108,47      | 1 682,14           | 299 946               |
| 45-49  | 528 371 067,24    | 587 048 491,30      | 1 833,42           | 320 193               |
| 50-54  | 577 393 587,62    | 641 515 131,16      | 2 119,27           | 302 705               |
| 55-59  | 618 443 309,98    | 687 123 566,36      | 2 513,10           | 273 417               |
| 60-64  | 624 187 693,85    | 693 505 883,81      | 3 088,22           | 224 565               |
| 65-69  | 731 809 752,38    | 813 079 742,04      | 4 128,44           | 196 946               |
| 70-74  | 944 328 779,51    | 1 049 199 737,98    | 6 921,53           | 151 585               |
| 75-79  | 1 212 937 501,57  | 1 347 638 382,36    | 11 464,29          | 117 551               |
| 80-84  | 1 243 385 519,28  | 1 381 467 757,14    | 13 984,31          | 98 787                |
| 85-89  | 1 372 641 615,57  | 1 525 078 187,43    | 26 858,95          | 56 781                |
| 90+    | 701 392 191,31    | 779 284 206,21      | 24 014,18          | 32 451                |
| Total  | 11 510 461 797,78 | 12 788 738 164,41   |                    | 3 903 327             |

Source : \* Les données proviennent de l'Institut canadien d'information sur la santé.

\*\* Les montants sont calculés à la base du montant global trouvé dans le tableau Cansim 385-0001.

\*\*\* calcul fait par les auteurs

\*\*\*\* Base de données de la BD/MSPS de Statistique Canada pour l'année 2007.

**Tableau A-2 - Dépenses en santé par catégorie et par personne, Hommes**

| Hommes | ICIS*            | Statistique Canda ** | Par<br>Personne*** | # Hommes**** |
|--------|------------------|----------------------|--------------------|--------------|
| <1     | 252 625 862,35   | 280 680 833,13       | 10 111,71          | 27 758       |
| 1-4    | 158 436 995,03   | 176 031 968,19       | 1 112,56           | 158 222      |
| 5-9    | 191 575 212,31   | 212 850 298,46       | 1 037,61           | 205 135      |
| 10-14  | 189 953 791,68   | 211 048 813,49       | 1 023,65           | 206 173      |
| 15-19  | 217 333 359,28   | 241 468 976,23       | 975,74             | 247 472      |
| 20-24  | 249 576 846,87   | 277 293 213,99       | 1 180,37           | 234 920      |
| 25-29  | 261 682 539,78   | 290 743 285,74       | 1 092,04           | 266 238      |
| 30-34  | 235 495 496,80   | 261 648 081,57       | 984,89             | 265 663      |
| 35-39  | 326 775 586,45   | 363 065 139,09       | 1 441,83           | 251 808      |
| 40-44  | 444 334 495,01   | 493 679 368,73       | 1 660,79           | 297 255      |
| 45-49  | 508 995 239,21   | 565 520 910,94       | 1 819,78           | 310 764      |
| 50-54  | 582 588 777,93   | 647 287 265,21       | 2 119,60           | 305 382      |
| 55-59  | 667 722 092,33   | 741 874 926,95       | 2 888,62           | 256 827      |
| 60-64  | 673 450 423,09   | 748 239 408,54       | 3 439,07           | 217 570      |
| 65-69  | 768 783 070,09   | 854 159 073,84       | 5 114,17           | 167 018      |
| 70-74  | 890 004 458,94   | 988 842 514,80       | 7 538,00           | 131 181      |
| 75-79  | 967 746 998,05   | 1 075 218 630,22     | 10 545,49          | 101 960      |
| 80-84  | 741 788 958,71   | 824 167 173,56       | 16 114,64          | 51 144       |
| 85-89  | 531 531 504,01   | 590 559 905,44       | 32 162,07          | 18 362       |
| 90+    | 216 805 095,99   | 240 882 047,49       | 18 520,84          | 13 006       |
| Total  | 9 077 206 803,90 | 10 085 261 835,59    |                    | 3 733 858    |

Source : \*Les données proviennent de l'Institut canadien d'information sur la santé.

\*\* Les montants sont calculés à la base du montant global trouvé dans le tableau Cansim 385-0001.

\*\*\* calcul fait par les auteurs.

\*\*\*\* Base de données de la BD/MSPS de Statistique Canada pour l'année 2007.

## Annexe 3 – Répartition des dépenses éducation : tableaux d’allocateurs

### Éducation primaire et secondaire

Nous présentons au Tableau A-3 le nombre d’enfants âgés de 5 à 16 ans (inclusivement) présents dans chaque ménage; le nombre moyen par décile est de 102 597.

**Tableau A-3 – Nombre de personnes de 5 à 16 ans par décile, Québec, 2007**

|                               | 1     | 2      | 3 4    |        | 5       | 6       | 7       | 8       | 9       | 10      | Total     |
|-------------------------------|-------|--------|--------|--------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| <b># personnes 5 à 16 ans</b> | 8 541 | 26 946 | 45 128 | 69 725 | 114 495 | 119 291 | 131 839 | 138 116 | 187 671 | 184 215 | 1 025 967 |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada.

### Postsecondaire

Nous présentons au tableau A-4 le nombre de mois d’études à temps plein et à temps partiel; les nombres moyens sont respectivement de 357 333 et 157 212.

**Tableau A-4 – Nombre de mois d’études par décile et par statut, Québec, 2007**

|                      | 1       | 2       | 3 4     |         | 5       | 6 7     |         | 8       | 9       | 10      | Total     |
|----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-----------|
| <b>Temps plein</b>   | 328 730 | 119 417 | 264 152 | 223 314 | 363 011 | 445 675 | 379 899 | 313 162 | 457 320 | 678 651 | 3 573 331 |
| <b>Temps partiel</b> | 39 281  | 27 095  | 46 784  | 83 958  | 90 445  | 81 465  | 169 759 | 179 916 | 174 763 | 678 651 | 1 572 117 |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada.

## Annexe 4 – Montants totaux des recettes et des dépenses

Les divers tableaux de cette annexe permettent au lecteur de comparer des résultats obtenus en utilisant diverses sources de données.

**Tableau A-5 – Montants totaux des recettes par catégorie, comparaison entre les tableaux consolidés de Statistique Canada et de la BD/MSPS, niveau d'administration provincial, en millions de dollars, Québec, 2007**

| Type de taxes                                                         | Niveau d'administration provincial et local |               |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------|---------------|
|                                                                       | Tableaux consolidés                         | BD/MSPS       |
| <b>Impôts sur le revenu</b>                                           | 25 982                                      |               |
| Impôts sur le revenu des particuliers                                 | 21 877                                      | 21 424        |
| Impôts sur le revenu des corporations                                 | 4 048                                       | -             |
| Impôts sur l'exploitation minière et forestière                       | 57                                          |               |
| <b>Taxes à la consommation</b>                                        | 14 868                                      | 10 860        |
| Taxes générales de vente                                              | 8 953                                       | 8 099         |
| Taxes sur les boissons alcooliques et le tabac                        | 887                                         | 851           |
| Taxes sur les divertissements                                         | 23                                          | 23            |
| Taxes sur les carburants                                              | 1 707                                       | 1 168         |
| Droits de douane                                                      | -                                           | -             |
| Bénéfices sur la vente des boissons alcooliques                       | 709                                         | 719           |
| Bénéfices remis tirés des jeux de hasard                              | 1 467                                       |               |
| Autres taxes à la consommation                                        | 1 122                                       | -             |
| <b>Impôts fonciers et impôts connexes</b>                             | 11 090                                      | -             |
| Impôts fonciers <sup>1</sup>                                          | 8 885                                       | 4 800         |
| Impôts sur le capital                                                 | 1 295                                       | -             |
| Autres impôts fonciers et impôts connexes                             | 911                                         | -             |
| <b>Autres impôts</b>                                                  | 7 187                                       | -             |
| Impôts sur la masse salariale                                         | 4 897                                       | -             |
| Immatriculation, droits et permis - véhicules automobiles             | 1 007                                       | -             |
| Taxes et permis provenant de l'exploitation des ressources naturelles | 37                                          | -             |
| Impôts divers                                                         | 1 246                                       | -             |
| <b>Primes d'assurance-maladie</b>                                     | 807                                         | -             |
| <b>Contributions aux régimes de sécurité sociale<sup>2,3</sup></b>    | 5 497                                       | 1 222         |
| <b>Total</b>                                                          | <b>124 559</b>                              | <b>49 167</b> |

Source : Tableaux 385-0001 et 385-0006 de *Statistique Canada*, BD/MSPS et calculs des auteurs.

### Notes :

<sup>1</sup> Les impôts fonciers des tableaux consolidés comprennent les impôts fonciers résidentiels et non résidentiels alors que les impôts fonciers de la BD/MSPS correspondent uniquement aux impôts fonciers résidentiels payés par les ménages.

<sup>2</sup> Les montants des contributions sociales affichés n'incluent pas les cotisations au RPC/RRQ. Nous avons ajouté les montants correspondant à ces cotisations au montant des contributions sociales du tableau 385-0001 à partir du tableau 385-0006. Il est aussi à noter que nous avons soustrait les contributions aux régimes de retraite non provisionnés du montant total des contributions sociales. Les contributions aux régimes de retraite non provisionnés ne peuvent pas être considérées comme un fardeau fiscal sur les travailleurs.

<sup>3</sup> Les contributions sociales de la BD/MSPS affichés dans ce tableau correspondent aux cotisations des employés au RQAP. Les contributions sociales des tableaux consolidés incluent les cotisations des employés et des employeurs à ce régime ainsi que les cotisations des employeurs à la CSST.

**Tableau A-6 – Montants totaux des recettes par catégorie, comparaison entre les tableaux consolidés de Statistique Canada et de la BD/MSPS, niveau d'administration fédéral, en millions de dollars, Québec, 2007**

| Type de taxes                                                         | Niveau d'administration fédéral |               |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------|---------------|
|                                                                       | Tableaux consolidés             | BD/MSPS       |
| <b>Impôts sur le revenu</b>                                           | <b>24 441</b>                   | -             |
| Impôts sur le revenu des particuliers                                 | 16 948                          | 17 032        |
| Impôts sur le revenu des corporations                                 | 7 494                           | -             |
| Impôts sur l'exploitation minière et forestière                       | -                               | -             |
| <b>Taxes à la consommation</b>                                        | <b>9 624</b>                    | <b>8 885</b>  |
| Taxes générales de vente                                              | 6 706                           | 6 645         |
| Taxes sur les boissons alcooliques et le tabac                        | 817                             | -             |
| Taxes sur les divertissements                                         | 3                               | -             |
| Taxes sur les carburants                                              | 1 130                           | 1 644         |
| Droits de douane                                                      | 832                             | 596           |
| Bénéfices sur la vente des boissons alcooliques                       | -                               | -             |
| Bénéfices remis tirés des jeux de hasard                              | -                               | -             |
| Autres taxes à la consommation                                        | 137                             | -             |
| <b>Impôts fonciers et impôts connexes</b>                             | -                               | -             |
| Impôts fonciers <sup>1</sup>                                          | -                               | -             |
| Impôts sur le capital                                                 | -                               | -             |
| Autres impôts fonciers et impôts connexes                             | -                               | -             |
| <b>Autres impôts</b>                                                  | <b>330</b>                      | -             |
| Impôts sur la masse salariale                                         | -                               | -             |
| Immatriculation, droits et permis                                     | -                               | -             |
| Taxes et permis provenant de l'exploitation des ressources naturelles | 128                             | -             |
| Impôts divers                                                         | 202                             | -             |
| <b>Primes d'assurance-maladie</b>                                     | -                               | -             |
| <b>Contributions aux régimes de sécurité sociale<sup>2,3</sup></b>    | <b>3 264</b>                    | <b>3 479</b>  |
| <b>Total</b>                                                          | <b>72 055</b>                   | <b>38 283</b> |

Source : Tableaux 385-0001 et 385-0006 de *Statistique Canada*, BD/MSPS et calculs des auteurs.

**Notes :**

<sup>1</sup> Les impôts fonciers des tableaux consolidés comprennent les impôts fonciers résidentiels et non résidentiels alors que les impôts fonciers de la BD/MSPS correspondent uniquement aux impôts fonciers résidentiels payés par les ménages.

<sup>2</sup> Les montants des contributions sociales affichés n'incluent pas les cotisations au RPC/RRQ. Nous avons ajouté les montants correspondant à ces cotisations au montant des contributions sociales du tableau 385-0001 à partir du tableau 385-0006. Il est aussi à noter que nous avons soustrait les contributions aux régimes de retraite non provisionnés du montant total des contributions sociales. Les contributions aux régimes de retraite non provisionnés ne peuvent pas être considérées comme un fardeau fiscal sur les travailleurs.

<sup>3</sup> Les contributions sociales de la BD/MSPS affichés dans ce tableau correspondent aux cotisations des employés au RQAP. Les contributions sociales des tableaux consolidés incluent les cotisations des employés et des employeurs à ce régime ainsi que les cotisations des employeurs à la CSST.

**Tableau A-7 - Montants totaux des dépenses par catégorie : comparaison entre les tableaux consolidés de Statistique Canada et d'autres sources, niveau d'administration provincial, en millions de dollars, Québec, 2007**

| Type de dépenses                                                      | Niveau d'administration provincial |                   |
|-----------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------|
|                                                                       | Tableaux consolidés                | BD/MSPS et autres |
| <b>Transferts</b>                                                     | <b>15 427</b>                      | <b>16 706</b>     |
| Assistance sociale                                                    | 1 835                              | 2 617             |
| Indemnités accidents de travail                                       | 3 958                              | 1 411             |
| Autres services sociaux                                               | 9 634                              | 4 679             |
| Régime des Rentes du Québec                                           | -                                  | 7 999             |
| <b>Santé<sup>1</sup></b>                                              | <b>22 874</b>                      | <b>20 588</b>     |
| <b>Éducation</b>                                                      | <b>18 745</b>                      | -                 |
| Primaire et secondaire                                                | 9 900                              | -                 |
| Postsecondaire                                                        | 7 461                              | -                 |
| Recyclage                                                             | 1 337                              | -                 |
| Autres dépenses                                                       | 47                                 | -                 |
| <b>Transport et communication<sup>2</sup></b>                         | <b>5 896</b>                       | -                 |
| Routier et ponts                                                      | -                                  | 3 994             |
| Transport en Commun                                                   | -                                  | 702               |
| Aérien                                                                | -                                  | 11                |
| Transport ferroviaire                                                 | -                                  | 4                 |
| Transport maritime, services des postes, télécommunications et autres | -                                  | 1 186             |
| <b>Logement</b>                                                       | <b>756</b>                         | -                 |
| Logement social                                                       | 756                                | -                 |
| <b>Conservation des Ressources et développement</b>                   | <b>3 744</b>                       | -                 |
| Conservation des Ressources et développement                          | 3 744                              | -                 |
| <b>Protection de la propriété</b>                                     | <b>4 707</b>                       | -                 |
| <b>Environnement</b>                                                  | <b>2 507</b>                       | -                 |
| <b>Établissements de recherche</b>                                    | <b>426</b>                         | -                 |
| <b>Autres dépenses</b>                                                | -                                  | -                 |
| <b>Planification et aménagements des régions</b>                      | <b>571</b>                         | -                 |
| <b>Travail, emplois, immigration</b>                                  | <b>575</b>                         | -                 |
| <b>Culture et loisir</b>                                              | <b>2 506</b>                       | -                 |
| <b>Services généraux d'administration</b>                             | <b>3 440</b>                       | -                 |
| <b>Service de la dette</b>                                            | <b>7 484</b>                       | -                 |
| <b>Total</b>                                                          | <b>97 657</b>                      |                   |

Source : Tableau 385-0001 de Statistique Canada, BD/MSPS et calculs des auteurs.

**Notes :** Les montants ont été arrondis.



<sup>1</sup> Les données provinciales pour les dépenses en santé proviennent soit du tableau 385-0001 des *Statistique Canada* soit dans le cas de la colonne la plus à droite, du rapport annuel sur les « *Tendances des dépenses nationales de santé, 1975 à 2011* » publié par l'*Institut canadien d'information sur la santé* pour l'année de 2007.

<sup>2</sup> Les montants dépensés en transport et communication du tableau 385-0001 de *Statistique Canada* ont été ventilés par sous-catégories de dépenses en se servant des données de l'année 2007 du rapport du ministère des transports : « *Les transports au Canada : un survol, 2009* ». Les montants dépensés pour les transports en services des postes, télécommunications et autres ont été calculés en soustrayant des dépenses en transport et communication du tableau 385-0001 de *Statistique Canada* les totaux trouvés dans le rapport 2007.

**Tableau A-8 - Montants totaux des dépenses par catégorie : comparaison entre les tableaux consolidés de Statistique Canada et d'autres sources, niveau d'administration fédéral en millions de dollars, Québec, 2007**

| Type de dépenses                                                                                                                                                                                | Niveau d'administration fédéral |                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------------|
|                                                                                                                                                                                                 | Tableaux consolidés             | BD/MSPS et autres |
| <b>Transferts</b>                                                                                                                                                                               | -                               | <b>15 950</b>     |
| Personnes âgées                                                                                                                                                                                 | -                               | 8 854             |
| Supplément de Revenu garanti                                                                                                                                                                    | -                               | 2 192             |
| Allocation de conjoint                                                                                                                                                                          | -                               | 6 547             |
| Pension universelle à 65 ans                                                                                                                                                                    | -                               | 115               |
| Assurance Emploi                                                                                                                                                                                | -                               | 3 069             |
| Prestations anciennes combattantes <sup>1</sup>                                                                                                                                                 | 370                             | -                 |
| Aide sociale                                                                                                                                                                                    | -                               | 1 122             |
| Crédits taxe fédérale sur ventes                                                                                                                                                                | -                               | 924               |
| Autres crédits d'impôt fédéraux remboursables                                                                                                                                                   | -                               | 198               |
| Allocations familiales                                                                                                                                                                          | -                               | 2 435             |
| Prestations fédérales pour enfants                                                                                                                                                              | -                               | 1 893             |
| Prestations fédérales universelles pour la garde d'enfants                                                                                                                                      | -                               | 542               |
| Régime des pensions du Canada                                                                                                                                                                   | -                               | 99                |
| <b>Santé</b>                                                                                                                                                                                    | <b>359</b>                      | -                 |
| Hôpitaux                                                                                                                                                                                        | 10                              | -                 |
| Soins médicaux                                                                                                                                                                                  | 83                              | -                 |
| Soins préventifs                                                                                                                                                                                | 266                             | -                 |
| <b>Éducation</b>                                                                                                                                                                                | <b>1 207</b>                    | -                 |
| Postsecondaire (recherche) <sup>2</sup>                                                                                                                                                         | 746                             | -                 |
| Recyclage                                                                                                                                                                                       | 461                             | -                 |
| <b>Transport et communication<sup>3</sup></b>                                                                                                                                                   | <b>713</b>                      | -                 |
| Routier et ponts                                                                                                                                                                                | 83                              | -                 |
| Transport en commun                                                                                                                                                                             | 276                             | -                 |
| Aérien                                                                                                                                                                                          | 55                              | -                 |
| Transport ferroviaire                                                                                                                                                                           | 74                              | -                 |
| Transport maritime, services des postes, télécommunications et autres                                                                                                                           | 225                             | -                 |
| <b>Logement</b>                                                                                                                                                                                 | <b>820</b>                      | -                 |
| Logement social                                                                                                                                                                                 | 820                             | -                 |
| <b>Conservation des ressources et développement</b>                                                                                                                                             | <b>2 296</b>                    | -                 |
| Chasse et pêche, pétrole et gaz, forêts, mines, énergie hydraulique, tourisme, commerce et industrie, autres services concernant la conservation des ressources et le développement d'industrie | 1 366                           | -                 |
| Agriculture                                                                                                                                                                                     | 929                             | -                 |

|                                                     |               |   |
|-----------------------------------------------------|---------------|---|
| <b>Protection de la personne et de la propriété</b> | <b>2 626</b>  | - |
| <b>Défense Nationale</b>                            | <b>3 770</b>  | - |
| <b>Environnement</b>                                | <b>507</b>    | - |
| <b>Établissements de recherche</b>                  | <b>794</b>    | - |
| <b>Autres dépenses</b>                              | <b>15</b>     | - |
| <b>Planification et aménagements des régions</b>    | <b>61</b>     | - |
| <b>Travail, emplois, immigration</b>                | <b>492</b>    | - |
| <b>Culture et Loisir</b>                            | <b>1 013</b>  | - |
| <b>Affaires extérieures Aide étrangère</b>          | <b>1 523</b>  | - |
| <b>Services généraux d'administration</b>           | <b>2 111</b>  | - |
| <b>Service de la dette</b>                          | <b>5 031</b>  | - |
| <b>Total</b>                                        | <b>39 288</b> |   |

Source : Tableau 385-0001 de *Statistique Canada*, *BD/MSPS* et calculs des auteurs.

**Notes :** Les montants ont été arrondis.

<sup>1</sup> Nous utilisons le tableau 385-0009 de *Statistique Canada*, « *Transferts des administrations publiques aux particuliers, comptes économiques provinciaux annuels* ».

<sup>2</sup> Nous avons trouvé les données dans le tableau 385-0007 de *Statistique Canada*, « *Recettes et dépenses des universités et collèges, pour l'exercice se terminant le plus près du 31 mars, annuel (dollars)* »,

<sup>3</sup> Avant d'attribuer une part des dépenses au Québec grâce à des allocateurs, nous avons soustrait des montants fédéraux de *Statistique Canada* les dépenses, par catégorie, qui étaient clairement pas attribuables au Québec en se basant de l'année 2007 du rapport du ministère des transports : « *Les transports au Canada : un survol, 2009* ».

## Annexe 5 – Sources des variables utilisées dans l'étude

**Tableau A-9 – Liste des variables utilisées dans la BD/MSPS (Recettes)**

| Variable                             | Description                                   |
|--------------------------------------|-----------------------------------------------|
| <i>Caractéristiques du ménage</i>    |                                               |
| <b>Hdnpers</b>                       | Nombre de personnes dans le ménage            |
| <b>Hdwgthh</b>                       | Poids du ménage                               |
| <i>Revenu du ménage</i>              |                                               |
| <b>Immtot</b>                        | Revenu total                                  |
| <b>Immmkt</b>                        | Revenu du marché                              |
| <b>Idiemp</b>                        | Salaires et traitements                       |
| <b>Idise</b>                         | Revenu d'un travail indépendant               |
| <b>Imminv</b>                        | Revenu de placements                          |
| <b>Idicapg</b>                       | Gains en capital réels                        |
| <b>Ididiv</b>                        | Montant réel des dividendes canadiens         |
| <b>Idrpp</b>                         | Cotisations à un régime enregistré de pension |
| <b>Immoth</b>                        | Autres revenus du marché                      |
| <b>Immtran</b>                       | Revenu de transferts                          |
| <b>Fxfomr</b>                        | Autres rentrées d'argent                      |
| <b>Imfstc</b>                        | Crédits TPS                                   |
| <b>Imqstr</b>                        | Crédits TVQ                                   |
| <i>Impôt sur le revenu personnel</i> |                                               |
| <b>Imtxf</b>                         | Impôt fédéral net à payer                     |
| <b>Imtxp</b>                         | Impôt provincial à payer                      |
| <i>Taxes à la consommation</i>       |                                               |
| <b>ctfcid</b>                        | Droits de douane fédéraux à l'importation     |
| <b>ctfexd</b>                        | Droits d'accise fédéraux                      |
| <b>ctfext</b>                        | Taxes d'accise fédérales                      |

---

|                                            |                                                                                      |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>ctfgst</b>                              | TPS fédérale                                                                         |
| <b>ctfgsths</b>                            | TPS fédérale sur le logement                                                         |
| <b>imtxfc</b>                              | Taxes fédérales à la consommation                                                    |
| <b>imtxp</b>                               | Impôt sur le revenu personnel provincial                                             |
| <b>imtxf</b>                               | Impôt sur le revenu personnel fédéral                                                |
| <b>ctpgas</b>                              | Taxe provinciale sur l'essence                                                       |
| <b>ctpcar</b>                              | Taxe provinciale sur les émissions carboniques                                       |
| <b>ctptob</b>                              | Taxe provinciale sur le tabac                                                        |
| <b>ctplgl</b>                              | Taxe provinciale sur la quantité de gallons de spiritueux                            |
| <b>ctplq</b>                               | Profits réalisés par les provinces sur les activités des régies des alcools          |
| <b>ctprst</b>                              | Taxe provinciale sur les ventes au détail                                            |
| <b>ctpamu</b>                              | Taxe provinciale sur les spectacles                                                  |
| <b>imtxpc</b>                              | Taxes provinciales à la consommation                                                 |
| <i><b>Impôt sur la masse salariale</b></i> |                                                                                      |
| <b>imcqppc</b>                             | Cotisations au RPC/RRQ                                                               |
| <b>imuic</b>                               | Cotisations à l'assurance-chômage                                                    |
| <b>imqpipp</b>                             | Primes des travailleurs rémunérés au titre du Régime québécois d'assurance parentale |
| <b>imqpippse</b>                           | Primes des travailleurs autonomes au titre du Régime québécois d'assurance parentale |
| <i><b>Impôts fonciers</b></i>              |                                                                                      |
| <b>improptx</b>                            | Impôt foncier payé (imputé)                                                          |
| <i><b>Autres variables</b></i>             |                                                                                      |
| <b>ctnexp</b>                              | Dépenses nettes des ménages                                                          |
| <b>ctnexp25</b>                            | Assurance accident et assurance maladie                                              |
| <b>ctnexp30</b>                            | Carburant et lubrifiants de véhicules automobiles                                    |

---

Source : BD/MSPS de Statistique Canada

**Tableau A-10 – Liste des variables utilisées dans la BD/MSPS et autres\* (dépenses)**

| Variable                                                            | Description                                                                         |
|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><i>Dépenses fédérales en transferts</i></b>                      |                                                                                     |
| imioas                                                              | Supplément de Revenu Garanti                                                        |
| imispa                                                              | Allocation de conjoint                                                              |
| imigis                                                              | Pension universelle à 65 ans                                                        |
| imiuib                                                              | Dépenses pour l'assurance emploi                                                    |
| imfstc                                                              | Crédits taxe fédérale sur ventes                                                    |
| imfortc                                                             | Autres crédits d'impôt fédéraux remboursables                                       |
| imfcben                                                             | Prestations fédérales pour enfants                                                  |
| imiuccbr                                                            | Prestations fédérales universelles pour garde d'enfants                             |
| imicqp                                                              | Prestations RPC/RRQ                                                                 |
| <b><i>Dépenses provinciales et locales en transferts</i></b>        |                                                                                     |
| imptc                                                               | Crédits d'impôt provinciaux remboursables                                           |
| impsa                                                               | Aide sociale provinciale                                                            |
| impfp                                                               | Programmes provinciaux pour la famille                                              |
| imqpicbn                                                            | Prestations du Régime d'assurance parentale                                         |
| impoth                                                              | Prestations d'accidents de travail                                                  |
| imicqp                                                              | Prestations RPC/RRQ                                                                 |
| <b><i>Dépenses fédérales en biens et services</i></b>               |                                                                                     |
| cttxfc30                                                            | Taxe à la consommation fédérale : Carburant et lubrifiants de véhicules automobiles |
| k031*                                                               | Dépense transport en commun                                                         |
| k034*                                                               | Dépense transport interurbain                                                       |
| <b><i>Dépenses provinciales et locales en biens et services</i></b> |                                                                                     |
| cttxfc30                                                            | Taxe à la consommation fédérale : Carburant et lubrifiants de véhicules automobiles |
| k031*                                                               | Dépense transport en commun                                                         |
| k034*                                                               | Dépense transport interurbain                                                       |
| hdtenur                                                             | Mode d'occupation (1= locataire)                                                    |
| idind                                                               | Activité économique de l'emploi principal d'une personne (1= agriculture)           |

Source : BD/MSPS de Statistique Canada, \* l'Enquête sur les dépenses des ménages.

**Tableau A-11 – Liste des tableaux CANSIM utilisés ( Statistique Canada)**

| <b>Tableau</b>         | <b>Description</b>                                                                                                                                                                     |
|------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>CANSIM 384-0006</b> | Impôts directs en provenance des particuliers, cotisations aux régimes d'assurance sociale et autres transferts aux administrations publiques, comptes économiques provinciaux, annuel |
| <b>CANSIM 385-0001</b> | Recettes et dépenses consolidées de l'administration publique fédérale, des administrations publiques provinciales, territoriales et locales, annuel                                   |
| <b>CANSIM 385-0002</b> | Recettes et dépenses de l'administration publique générale fédérale, des administrations publiques générales provinciales et territoriales, l'année financière se terminant le 31 mars |
| <b>CANSIM 385-0003</b> | Recettes et dépenses des administrations publiques locales, pour l'exercice se terminant le plus près du 31 décembre, annuel                                                           |
| <b>CANSIM 385-0005</b> | Recettes et dépenses, des régimes de retraite non-provisionnés fédéral, provinciaux et territoriaux, pour l'année financière se terminant le 31 mars, annuel                           |
| <b>CANSIM 385-0006</b> | Recettes et dépenses du Régime de pensions du Canada et Québec, pour l'année financière se terminant le 31 mars                                                                        |
| <b>CANSIM 385-0007</b> | Recettes et dépenses des universités et collèges, pour l'exercice se terminant le plus près du 31 mars, annuel (dollars)                                                               |
| <b>CANSIM 385-0009</b> | Transferts des administrations publiques aux particuliers, comptes économiques provinciaux annuels                                                                                     |

Source : Recettes et dépenses consolidées, SGF, *Statistique Canada*.